



Rapport annuel de gestion **2012-2013**

Ministère du Conseil exécutif

Rapport annuel de gestion
2012-2013

Ministère du Conseil exécutif

La présente publication a été rédigée et produite par le ministère du Conseil exécutif.

Dépôt légal – 2013

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-550-68968-3 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-68969-0 (version électronique)

ISSN 1709-6227

© **Gouvernement du Québec, 2013**

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de gestion du ministère du Conseil exécutif pour l'exercice financier 2012-2013. Ce rapport rend compte des résultats atteints par le ministère du Conseil exécutif et de ses principales réalisations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La première ministre,



Pauline Marois

Québec, septembre 2013

Madame Pauline Marois
Première ministre
Ministère du Conseil exécutif
Québec

Madame la Première Ministre,

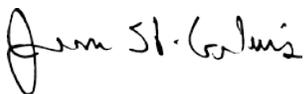
J'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2012-2013* du ministère du Conseil exécutif. Ce rapport couvre chacun des volets de la mission du ministère, soit le soutien et le conseil au gouvernement dans l'élaboration et dans la réalisation de son programme d'action, le soutien à l'exercice des responsabilités ministérielles à l'égard de la capitale nationale, de la région métropolitaine, des affaires autochtones, du développement nordique, de la jeunesse, des affaires intergouvernementales canadiennes, des institutions démocratiques et de la participation citoyenne, ainsi que la coordination des communications gouvernementales. Il fait état des résultats obtenus conformément aux engagements pris dans le *Plan stratégique 2009-2013*, dans la *Déclaration de services aux citoyens*, dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2012-2013*, ainsi que dans le *Plan d'action de développement durable 2008-2013*.

Le rapport rend compte des autres exigences auxquelles doit satisfaire le ministère et découlant du cadre législatif gouvernemental.

Le rapport contient une déclaration de la direction du ministère du Conseil exécutif attestant de la fiabilité des données. La vérification interne du Secrétariat du Conseil du trésor a produit un rapport de validation dans le cadre de l'entente de services conclue à cette fin entre le Secrétariat et le ministère.

Je vous prie d'agréer, Madame la Première Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif,



Jean St-Gelais

Québec, septembre 2013

TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux	9
Déclaration sur la fiabilité des données de la direction du ministère du Conseil exécutif	13
Rapport de validation de la vérification interne	15
Introduction	17
Présentation générale	19
Sommaire des principaux résultats	23
Section 1 – Présentation des résultats en lien avec les engagements pris dans le <i>Plan stratégique 2009-2013</i> et dans le <i>Plan annuel de gestion des dépenses 2012-2013</i> du ministère du Conseil exécutif	29
Orientation 1 Soutenir efficacement l’élaboration et la mise en œuvre des décisions du gouvernement.....	31
Orientation 2 Conduire une diplomatie proactive et cohérente au sein du Canada pour accroître l’influence du Québec.....	55
Orientation 3 Renforcer les liens entre les nations autochtones, le gouvernement du Québec et l’ensemble de la société.....	67
Section 2 – Présentation des résultats par rapport aux engagements pris dans la Déclaration de services aux citoyens du ministère du Conseil exécutif	77
Section 3 – Utilisation des ressources du ministère du Conseil exécutif	81
Ressources humaines.....	83
Ressources budgétaires et financières.....	87
Ressources informationnelles.....	91
Règles pour les bonis au rendement.....	95
Section 4 – Autres exigences	97
Accès à l’égalité en emploi.....	99
Accès aux documents des organismes publics et protection des renseignements personnels.....	103
Allégement réglementaire et administratif.....	105

Développement durable et changements climatiques	106
Égalité entre les femmes et les hommes	114
Emploi et qualité de la langue française	116
Mesures prises pour répondre aux recommandations du Vérificateur général du Québec	117
Occupation et vitalité des territoires	119
Plan d'action gouvernemental 2008-2013 La diversité : une valeur ajoutée	123
Politique de financement des services publics.....	125
Section 5 – Les résultats au regard des mandats du Secrétariat à la Capitale-Nationale	126
Section 6 – Les résultats au regard des mandats du Secrétariat à la Région métropolitaine	134
Annexes	143
Annexe 1 – Mandat et composition des comités ministériels permanents au 31 mars 2013.....	145
Annexe 2 – Lois et règlements dont l'application est confiée à la première ministre, au ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, à la Francophonie canadienne et à la Gouvernance souverainiste, au ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne et à la ministre déléguée aux Affaires autochtones au 31 mars 2013.....	153
Annexe 3 – Organigramme du ministère du Conseil exécutif au 31 mars 2013.....	157

Liste des tableaux

TABLEAU 1	Pourcentage des postes jugés essentiels	46
TABLEAU 2	Représentativité de diverses composantes de la société dans les nominations québécoises de l'Ordre national du Québec	50
TABLEAU 3	Diverses interventions du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes 2012-2013	59
TABLEAU 4	Nombre de projets et montants engagés dans le cadre des Fonds d'initiatives autochtones	71
TABLEAU 5	Nature et état des négociations menées avec des nations autochtones	74
TABLEAU 6	Effectif en poste au 31 mars.....	83
TABLEAU 7	Effectif utilisé au 31 mars.....	83
TABLEAU 8	Nombre d'employés ayant eu recours au Programme d'aide aux employés – 2010-2013	84
TABLEAU 9	Répartition de dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champ d'activité.....	85
TABLEAU 10	Évolution des dépenses en formation	85
TABLEAU 11	Jours de formation selon les catégories d'emploi	85
TABLEAU 12	Nombre d'employés par catégories d'emploi ayant pris leur retraite.....	86
TABLEAU 13	Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier	86
TABLEAU 14	Dépenses du ministère du Conseil exécutif.....	88
TABLEAU 15	Évolution des dépenses du ministère du Conseil exécutif.....	89
TABLEAU 16	Dépenses de publicité, de formation et de déplacement	90
TABLEAU 17	Dépenses de fonctionnement de nature administrative.....	90
TABLEAU 18	Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour 2012-2013	91
TABLEAU 19	Liste et état d'avancement des principaux projets en ressources informationnelles	91
TABLEAU 20	Liste et ressources affectées aux principaux projets en ressources informationnelles	92

TABLEAU 21	Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards	92
TABLEAU 22	Bonis au rendement accordés en 2012-2013 pour la période d'évaluation du rendement du 1 ^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.....	95
TABLEAU 23	Embauche totale au cours de la période 2012-2013	99
TABLEAU 24	Taux d'embauche des membres des groupes cibles en 2012-2013	99
TABLEAU 25	Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi, résultats comparatifs au 31 mars de chaque année.....	100
TABLEAU 26	Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier, résultats comparatifs au 31 mars de chaque année	100
TABLEAU 27	Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier, résultats par catégorie d'emplois au 31 mars 2013.....	101
TABLEAU 28	Taux d'embauche des femmes en 2012-2013 par statut d'emploi.....	101
TABLEAU 29	Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2013	102
TABLEAU 30	Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées - Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du programme	102
TABLEAU 31	Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées – Nombre de nouveaux participants au programme accueillis.....	102
TABLEAU 32	Soutien à Place aux jeunes en région 2012-2013	119
TABLEAU 33	Consolidation des forums jeunesse régionaux 2012-2013	119
TABLEAU 34	Reconduction du Fonds régional d'investissement jeunesse 2012-2013	120
TABLEAU 35	Soutien aux initiatives d'entrepreneuriat collectif jeunesse et d'économie sociale 2012-2013.....	120
TABLEAU 36	Consolidation du programme des agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse 2012-2013	120
TABLEAU 37	Résultats couvrant la période du 1 ^{er} avril 2009 au 31 mars 2013	120

TABLEAU 38	Résultats du volet IDÉO 16-17 pour la période 2012-2013.....	121
TABLEAU 39	Résultats au 31 mars 2013, pour l'exercice 2012-2013.....	121
TABLEAU 40	Effectif total du Secrétariat à la Capitale-Nationale	126
TABLEAU 41	Budget de dépenses du programme – <i>Promotion et développement de la Capitale-Nationale</i>	127
TABLEAU 42	Tableau des montants versés en 2012-2013 et 2011-2012 selon les programmes d'aide financière	127
TABLEAU 43	Effectif du secrétariat à la Région métropolitaine	134
TABLEAU 44	Ressources budgétaires et financières utilisées	135
TABLEAU 45	Répartition des dépenses du Secrétariat	136
TABLEAU 46	Ventilation des dépenses de transfert	136
TABLEAU 47	Budget d'investissements	137
GRAPHIQUE 1	Programmes de soutien financier en matière de francophonie canadienne	60
GRAPHIQUE 2	Répartition par secteur d'activité de l'aide financière du Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale en 2012-2013	128
GRAPHIQUE 3	Événements annoncés en 2012-2013 dans le cadre du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole.....	138
GRAPHIQUE 4	Initiatives annoncées en 2012-2013 dans le cadre du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole.....	139

Déclaration sur la fiabilité des données de la direction du ministère du Conseil exécutif

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de la responsabilité du secrétaire général du Conseil exécutif et des membres de la direction. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport annuel de gestion et des contrôles afférents.

Le *Rapport annuel de gestion 2012-2013* du ministère du Conseil exécutif :

- décrit fidèlement la mission et la vision du ministère;
- présente les résultats obtenus conformément aux engagements pris dans le *Plan stratégique 2009-2013* et dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2012-2013*;
- présente les résultats des engagements formulés dans la *Déclaration de services aux citoyens*;
- rend compte des résultats obtenus conformément aux engagements pris dans le *Plan d'action de développement durable 2008-2013*.

À notre connaissance, les résultats et les explications contenus dans le présent rapport annuel de gestion sont fiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait le 31 mars 2013.

Les membres de la direction

À la date de dépôt du présent rapport, soit en septembre 2013, les membres de la direction du ministère du Conseil exécutif étaient les suivants :

Jean St-Gelais

Secrétaire général et greffier du Conseil exécutif

Hubert Bolduc

Secrétaire général associé à la communication gouvernementale

Yves Castonguay

Secrétaire général associé aux affaires intergouvernementales canadiennes

Bernard Lauzon

Secrétaire général associé chargé du Secrétariat au Développement nordique

Ginette Galarneau

Secrétaire générale associée aux emplois supérieurs

Carl Gauthier

Secrétaire général associé responsable du Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques

Jacques Gosselin

Secrétaire général associé aux institutions démocratiques et à la Participation citoyenne

André Lavallée

Secrétaire général associé à la région métropolitaine

Michel Létourneau

Secrétaire général associé chargé du Secrétariat aux affaires autochtones

Anne Trotier
Secrétaire générale associée à la législation

Pierre Reid
Secrétaire général associé responsable du Secrétariat du Conseil exécutif

Robert Sauvé
Secrétaire général associé responsable du Comité ministériel de la prospérité et du développement régional, du Comité ministériel de la solidarité, du Comité ministériel de l'identité et du Comité ministériel de la région de la Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine

Josée Tremblay
Secrétaire générale associée à la Capitale-Nationale

Nikolas Ducharme
Secrétaire adjoint à la jeunesse

Caroline Drouin
Directrice générale de l'administration

Rapport de validation de la vérification interne

Monsieur Jean St-Gelais
Secrétaire général du Conseil exécutif
Québec

Monsieur le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif,

Nous avons procédé à l'examen du rapport annuel de gestion du ministère du Conseil exécutif pour l'exercice terminé le 31 mars 2013.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de l'information incombe à la direction du ministère du Conseil exécutif. La nôtre consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous appuyant sur le travail accompli au cours de notre examen.

Notre examen a été effectué conformément aux normes internationales de l'Institut des auditeurs internes. Nos travaux ont donc consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2012-2013* du ministère du Conseil exécutif n'est pas, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Anne DeBlois, CPA, CA

Directrice de la vérification interne

Québec, septembre 2013

Introduction

Le *Rapport annuel de gestion 2012-2013* a pour objet de rendre compte de façon rigoureuse et transparente des réalisations du ministère du Conseil exécutif et des résultats obtenus au cours de l'exercice allant du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013.

On trouvera en préambule du rapport une courte présentation du ministère ainsi qu'un sommaire des principaux résultats.

Le rapport proprement dit s'articule en six sections :

- **La première section** est consacrée aux **résultats** obtenus en lien avec les engagements pris dans le *Plan stratégique 2009-2013*, pour chacune des trois orientations alors retenues, ainsi que dans le *Plan annuel de gestion des dépenses du ministère 2012-2013*.
- **La deuxième section** présente les **résultats** correspondant aux engagements énoncés dans la *Déclaration de services aux citoyens* du ministère.
- **La troisième section** rend compte de l'utilisation des **ressources** du ministère (ressources humaines, financières et informationnelles).
- **La quatrième section** explicite le suivi apporté par le ministère à **certaines exigences** découlant du cadre législatif gouvernemental ainsi qu'aux engagements formulés dans le *Plan d'action de développement durable 2008-2013*, le *Plan d'action gouvernemental 2008-2013 - La diversité : une valeur ajoutée* et le *Document d'accompagnement : Un gouvernement en action pour mieux habiter et vivre de nos territoires*.
- **La cinquième section** présente les **résultats** obtenus en lien avec les engagements du **Secrétariat à la Capitale-Nationale**.
- **La sixième section** présente les **résultats** obtenus en lien avec les engagements du **Secrétariat à la Région métropolitaine**.

Le rapport comprend par ailleurs en annexe, à la date du 31 mars 2013, la composition des comités ministériels permanents, les lois et règlements dont l'application est confiée à la première ministre, au ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, à la Francophonie canadienne et à la Gouvernance souverainiste, au ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne et à la ministre déléguée aux Affaires autochtones, ainsi que l'organigramme du ministère du Conseil exécutif.

Présentation générale

Le ministère du Conseil exécutif

Le Conseil exécutif, aussi appelé Conseil des ministres, forme avec le lieutenant-gouverneur le gouvernement du Québec.

Le ministère du Conseil exécutif relève directement du premier ministre. Il est dirigé par le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif.

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et uniques au regard de la gouvernance de l'administration publique. Le ministère du Conseil exécutif a en effet pour principale responsabilité de soutenir la prise de décisions de la part des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil des ministres.

Le ministère du Conseil exécutif assume également la responsabilité de certains dossiers prioritaires, dont la coordination lui est confiée sur mandat particulier du gouvernement.

Par ailleurs, le ministère du Conseil exécutif coordonne la communication gouvernementale.

Sa mission

La mission du ministère du Conseil exécutif comprend trois volets :

- soutenir et conseiller le gouvernement dans l'élaboration et la réalisation de son programme d'action;
- fournir tout le soutien nécessaire afin d'assurer l'exercice des responsabilités ministérielles de la jeunesse, des affaires intergouvernementales canadiennes, de la francophonie canadienne, des affaires autochtones, des institutions démocratiques, de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels, ainsi qu'en matière de laïcité, d'identité et de participation citoyenne;
- assurer la coordination des communications gouvernementales.

Sa vision

La vision du ministère du Conseil exécutif a été formulée comme suit :

« Une organisation vouée à l'action cohérente et efficace de l'État, pour le mieux-être des citoyens ».

Ses valeurs

Pour réaliser sa mission dans le cadre de sa vision, le ministère du Conseil exécutif appuie son action sur les valeurs d'intégrité, de loyauté et de professionnalisme.

Son organisation administrative

Le ministère du Conseil exécutif est dirigé par le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif. En plus de sa responsabilité à l'égard du fonctionnement du ministère en tant que sous-ministre, le secrétaire général est le premier fonctionnaire de l'État et, à ce titre, il est le supérieur de tous les sous-ministres du gouvernement.

Le secrétaire général établit le lien avec les ministères, les comités ministériels et le Conseil du trésor, assure la coordination des travaux des comités ministériels permanents et de toutes les activités inhérentes à la tenue des séances du Conseil des ministres. Le secrétaire général conseille la première ministre et le Conseil des ministres dans le déploiement global de l'organisation gouvernementale.

Dans l'exécution de ses fonctions, le secrétaire général est assisté des unités administratives appelées à jouer un rôle d'analyse, de conseil, de coordination et de soutien à la prise de décisions gouvernementales, à savoir¹ :

- le Secrétariat du Conseil exécutif;
- le Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques;
- le Secrétariat à la législation;
- le Secrétariat des comités ministériels;
- le Secrétariat à la communication gouvernementale;
- le Secrétariat aux emplois supérieurs;
- le Secrétariat général.

Ces unités agissent dans les différents champs d'activité de l'État québécois en assurant la cohérence et la rigueur dans l'action des ministères et des organismes.

¹ Au 31 mars 2013.

Le ministère du Conseil exécutif inclut également des unités administratives correspondant à chacun de ses mandats particuliers :

- Le Secrétariat à la jeunesse assiste le premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités en assurant la coordination de l'action gouvernementale à l'égard de la jeunesse.
- Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes conseille le gouvernement du Québec sur toute question ayant trait aux relations intergouvernementales canadiennes en défendant et en assurant les intérêts du Québec. Ce Secrétariat coordonne également les relations avec la francophonie canadienne.
- Le Secrétariat aux affaires autochtones coordonne l'action gouvernementale en milieu autochtone en vue d'établir des relations harmonieuses et des liens de partenariat entre le gouvernement, les Autochtones et la population en général.
- Le Secrétariat aux institutions démocratiques et à la participation citoyenne élabore et met en œuvre les décisions gouvernementales visant à améliorer le fonctionnement des institutions démocratiques. Il appuie également le ministre dans ses responsabilités relatives à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*. Il élabore et met en œuvre les décisions gouvernementales en matière de laïcité, d'identité et de participation citoyenne.
- Le Secrétariat de l'Ordre national du Québec est responsable de la planification et de la coordination du processus de nomination de personnalités québécoises et étrangères à l'Ordre national du Québec. À ce titre, il assure la permanence de l'Ordre et soutient le Conseil de l'Ordre, lequel est chargé d'évaluer les candidatures et de faire ses recommandations au premier ministre. Responsable de l'organisation des cérémonies officielles de remise des insignes, il gère les archives de l'Ordre. En collaboration avec le président du Conseil de l'Ordre, il assure le développement et le rayonnement de l'Ordre, tant au Québec qu'à l'étranger.
- Le Secrétariat au développement nordique est l'organisme qui a la responsabilité d'assurer le lien entre les activités de développement économique et social des territoires nordiques et l'ensemble des acteurs qui les influencent. Ce secrétariat veille à optimiser l'ensemble des ressources mises à la disposition du territoire nordique, tant privées que publiques, afin de faciliter un développement harmonieux, éthique et respectueux des populations concernées.
- Le Secrétariat à la Capitale-Nationale conseille le gouvernement et la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale sur toute question ayant un impact significatif sur la région et son développement social, culturel, touristique ainsi qu'économique.
- Le Secrétariat à la région métropolitaine soutient le Comité ministériel de la région métropolitaine, assure la cohérence et la coordination des interventions gouvernementales dans la métropole et conseille le ministre responsable de la région de Montréal et le gouvernement sur toute question ayant un impact significatif sur la région métropolitaine de Montréal.

Les travaux de l'ensemble du ministère sont principalement soutenus par le Secrétariat général, où l'on retrouve le responsable de l'accès à l'information et de la sécurité de l'information, et par la Direction générale de l'administration, qui fournit l'expertise de gestion et le soutien technique et opérationnel.

Sommaire des principaux résultats

par rapport aux engagements pris dans le *Plan stratégique 2009-2013* du ministère

Orientation 1		
Soutenir efficacement l'élaboration et la mise en œuvre des décisions du gouvernement		
Engagement	Principaux résultats	Page
Axe d'intervention : Des conseils stratégiques		
Soutenir efficacement le processus décisionnel du gouvernement du Québec, la planification stratégique et l'élaboration de politiques publiques.	Soutien dans l'identification et dans la réalisation des priorités gouvernementales; appui aux travaux du Conseil des ministres, du Comité des priorités, du Comité des priorités économiques, du Comité de législation et des comités ministériels permanents.	p. 31
	Encadrement de la planification stratégique des ministères, des sociétés d'État et d'autres organismes.	p. 34
	Préparation du rapport sur les actions gouvernementales portant sur les changements démographiques.	p. 34
	Travaux de prospective portant sur les tendances mondiales d'avenir.	p. 35
	Gestion du Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques.	p. 35
	Participation à l'élaboration de politiques ou de documents gouvernementaux et aux réflexions engagées par d'autres ministères.	p. 35
Conseiller le gouvernement en matière autochtone, constitutionnelle, intergouvernementale, d'institutions démocratiques et de participation citoyenne et relativement à la jeunesse.	En matière autochtone, appui apporté aux ministères; activités effectuées en collaboration avec plusieurs d'entre eux.	p. 36
	En matière constitutionnelle et intergouvernementale, soutien aux activités de coopération intergouvernementales canadiennes, bilatérales ou multilatérales, et dans les échanges avec la francophonie canadienne.	p. 38
	En matière d'institutions démocratiques et de participation citoyenne, soutien à la préparation des projets de loi et appui aux entités de l'appareil gouvernemental.	p. 38

Orientation 1		
Soutenir efficacement l'élaboration et la mise en œuvre des décisions du gouvernement		
Engagement	Principaux résultats	Page
Axe d'intervention : Des conseils stratégiques		
	Relativement à la jeunesse, coordination des travaux des cinq comités et du Réseau assurant la mise en œuvre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014.	p. 40
Assurer la coordination efficace des communications des ministères et des organismes du gouvernement du Québec.	Renforcement de la gestion et de la coordination des communications gouvernementales; réalisation de projets de communication gouvernementale.	p. 41
Soutenir la haute fonction publique dans sa contribution à la réalisation des priorités gouvernementales et à la saine gestion des ressources, et appuyer les efforts visant à améliorer sa représentativité.	Organisation d'activités de formation et de rencontres ciblées pour les titulaires d'un emploi supérieur; sessions d'accueil et programme de mentorat; inscriptions au programme de relève de la haute fonction publique; accompagnement de la relève; actions en matière d'éthique et de déontologie; pourcentage de représentativité des groupes cibles.	p. 43
Assurer la pérennité du ministère en favorisant le transfert de savoir-faire et la formation continue.	Mesures prises pour assurer le transfert de savoir-faire.	p. 45

Axe d'intervention : Des institutions et un fonctionnement conformes aux valeurs démocratiques		
Renforcer la confiance de la population envers les institutions démocratiques québécoises.	Soutien aux travaux parlementaires concernant les projets de loi n° 2, 3, 13 et 33.	p. 46
Favoriser l'accès aux documents des organismes publics et assurer la protection des renseignements personnels.	Travaux pour l'étude d'évaluation de la mise en œuvre de la réglementation sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels; recherche dans le cadre de la cinquième révision quinquennale débutant en juin 2011; avis au Conseil des ministres concernant les impacts des projets de loi, de règlement ou de projets technologiques; coordination du Réseau des responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels; animation de deux tables de juristes en accès à l'information et en protection des renseignements personnels.	p. 48
Reconnaître le mérite des citoyens ayant contribué de manière exceptionnelle au dynamisme et au rayonnement du Québec.	Reconnaissance des citoyens par l'Ordre national du Québec; soutien au Conseil de l'Ordre national du Québec; résultats du taux de représentativité de diverses composantes de la société québécoise; activités réalisées pour les cycles des nominations 2012 et 2013; initiatives engagées ou réalisées d'ordre éducatif et culturel.	p. 49
Axe d'intervention : Un soutien à la réussite des jeunes		
Assurer la coordination efficace de l'action du gouvernement se rapportant à la jeunesse.	Composition, mandat et activités des trois comités mis en place afin d'assurer une coordination efficace de l'action du gouvernement et de mettre en œuvre la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014.	p. 51
Favoriser l'épanouissement des jeunes en agissant sur leur environnement.	Signature de 373 ententes depuis 2009 dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014.	p. 52

Orientation 2
Conduire une diplomatie proactive et cohérente au sein du Canada pour accroître l'influence du Québec

Engagement	Principaux résultats	Page
Axe d'intervention : Une coordination gouvernementale et des relations intergouvernementales renforcées		
Renforcer la cohérence de l'action du Québec au Canada en consolidant les fonctions de coordination du ministère.	Coordination des activités intergouvernementales des ministères sectoriels.	p. 55
Veiller au respect des compétences constitutionnelles du Québec et des principes propres au fédéralisme.	Veille, analyse et suivi des projets de loi, des politiques et des programmes proposés par le Parlement ou par le gouvernement fédéral et susceptibles d'affecter le fonctionnement du fédéralisme ou les compétences constitutionnelles du Québec; collaboration à la mise en œuvre de l'entente administrative avec le gouvernement fédéral sur la mise en valeur des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent.	p. 56
Intensifier la coopération bilatérale et multilatérale, notamment par l'intermédiaire du Conseil de la fédération.	Soutien au premier ministre lors des travaux du Conseil de la fédération; soutien aux activités de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne; association aux négociations ayant conduit à la signature de 47 ententes intergouvernementales canadiennes.	p. 57
Accroître les initiatives québécoises en matière de francophonie canadienne et promouvoir auprès des autres gouvernements l'importance des enjeux de la francophonie canadienne.	Administration de programmes de soutien financier; initiatives conjointes en coopération intergouvernementale se démarquant par leurs aspects novateur et structurant.	p. 59

Axe d'intervention : Une diplomatie publique proactive		
Faire connaître le Québec, son identité nationale et sa vision du fédéralisme canadien auprès du public.	Participation à des conférences, à des colloques et à des présentations; activités des Bureaux du Québec au Canada.	p. 62
Renforcer les liens de solidarité entre les Québécois et les communautés francophones et acadiennes.	Soutien dans le cadre du Programme d'appui à la francophonie canadienne et du Programme de coopération intergouvernementale.	p. 64

Orientation 3**Renforcer les liens entre les nations autochtones, le gouvernement du Québec et l'ensemble de la société**

Engagement	Principaux résultats	Page
Axe d'intervention : Une meilleure prise en compte des aspirations et des besoins des Autochtones		
Poursuivre la mise en œuvre des engagements gouvernementaux à l'égard des Autochtones.	Poursuite des travaux liés aux ententes avec la nation inuite; discussions et négociations avec les Cris dans la mise en œuvre de la <i>Convention de la Baie-James et du Nord québécois</i> et de la <i>Paix des Braves</i> ; poursuite de la mise en œuvre d'autres ententes.	p. 67
Maintenir et développer des relations constructives avec les nations et communautés autochtones.	Mise en œuvre de 117 actions, ententes ou partenariats significatifs visant à développer des relations constructives avec les nations et communautés autochtones.	p. 69
Soutenir des projets autochtones qui favorisent la création et le maintien d'emplois et d'entreprises ainsi que le développement social des communautés.	Depuis la création des Fonds d'initiatives autochtones, en 2006, acceptation de 447 projets, totalisant des engagements de 89,5 millions de dollars de la part du ministère.	p. 71
Informers les divers milieux concernés des enjeux et des processus de négociation avec les Autochtones.	Réponse aux demandes de renseignements; diffusion des informations et de la documentation concernant les enjeux autochtones, diffusion de communiqués de presse; soutien des interventions ministérielles.	p. 72

Axe d'intervention : Des négociations et des ententes en vue d'une relation harmonieuse et durable

Négocier et conclure des ententes portant sur les revendications territoriales, l'autonomie gouvernementale, la culture, la langue, les traditions, les ressources naturelles et le développement économique.	Poursuite de 13 négociations avec huit nations autochtones; discussions et conclusions de diverses ententes.	p. 73
---	--	-------

Section 1 – Présentation des résultats en lien avec les engagements pris dans le *Plan stratégique 2009-2013* et dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2012-2013* du ministère du Conseil exécutif

Le *Plan stratégique 2009-2013* du ministère du Conseil exécutif, déposé à l'Assemblée nationale le 5 juin 2009, a défini les bases sur lesquelles doit s'effectuer la reddition de comptes du ministère pour cette période². C'est aussi de ce plan que découlent les actions prévues dans le *Plan annuel de gestion des dépenses* du ministère pour l'année financière se terminant le 31 mars 2013³.

La présente section fait état des principaux résultats obtenus en 2012-2013 par le ministère en regard des objectifs présentés dans ces deux documents. Ces résultats sont présentés en fonction des trois orientations du plan stratégique, soit :

- Soutenir efficacement l'élaboration et la mise en œuvre des décisions du gouvernement;
- Conduire une diplomatie proactive et cohérente au sein du Canada pour accroître l'influence du Québec;
- Renforcer les liens entre les nations autochtones, le gouvernement du Québec et l'ensemble de la société.

² Voir <http://www.mce.gouv.qc.ca/publications/plan-strat-mce-09-13.pdf>

³ Consulter

http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/publications/rapport_gestion_2012/Budget_depenses_2012_2013_vol_IV.pdf

Orientation 1

Soutenir efficacement l'élaboration et la mise en œuvre des décisions du gouvernement

Dans le *Plan stratégique 2009-2013*, la première orientation a conduit à la formulation de trois axes d'intervention et de dix objectifs. Les résultats pour 2012-2013 sont présentés en fonction de chacun de ces axes d'intervention et des objectifs qui y sont reliés.

AXE D'INTERVENTION : Des conseils stratégiques

OBJECTIF : Soutenir efficacement le processus décisionnel du gouvernement du Québec, la planification stratégique et l'élaboration de politiques publiques

Indicateurs :

- Activités de concertation et de coordination interministérielles
- Soutien à la prise de décisions

RÉSULTATS :

Le ministère du Conseil exécutif a soutenu le premier ministre et le gouvernement dans l'identification et dans la réalisation des priorités gouvernementales au cours de la session parlementaire du printemps 2012. Il a apporté le même soutien à la première ministre et au gouvernement nouvellement élu au cours des sessions parlementaires, de l'automne 2012 et de l'hiver 2013.

Le ministère a apporté son soutien aux travaux du Conseil des ministres, du Comité des priorités et du Comité des priorités économiques. Le ministère a appuyé le premier ministre lors de ses rencontres avec les équipes de vigilance mises sur pied en 2008 afin de faire le point sur la situation de l'économie et de l'emploi.

Comité de législation

Le ministère a soutenu les travaux du Comité de législation.

- Le Comité a tenu 21 réunions et rendu 62 décisions.
- Au cours de ces réunions, le Comité a procédé, avec l'aide des légistes et des employés du ministère, à l'examen :
 - de 62 projets de loi avant leur présentation à l'Assemblée nationale;
 - des modifications devant être apportées à 10 projets de loi déjà présentés;
 - de questions relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme législatif du gouvernement.

Comités ministériels permanents

Les comités ministériels permanents ont comme mandat général s'assurer la coordination des politiques et des actions gouvernementales.

Sous le gouvernement précédent, et ce, jusqu'à l'assermentation du Conseil des ministres du nouveau gouvernement le 19 septembre 2012, il y avait trois comités ministériels permanents : le Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable, le Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel et le Comité ministériel du développement des régions et de l'occupation du territoire. À la suite de l'assermentation du Conseil des ministres du nouveau gouvernement, cinq comités ministériels ont été créés : le Comité ministériel de la prospérité et du développement régional, le Comité ministériel de la solidarité, le Comité ministériel de l'identité, le Comité ministériel de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et le Comité ministériel de la région métropolitaine.

En 2012-2013 :

Anciens comités avant septembre 2012 :

- le Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable a tenu 12 réunions et formulé 60 recommandations au Conseil des ministres;
- le Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel a tenu 11 réunions et formulé 47 recommandations au Conseil des ministres;
- le Comité ministériel du développement des régions et de l'occupation du territoire ne s'est pas réuni.

Nouveaux comités⁴:

- le Comité ministériel de la prospérité et du développement régional a tenu 21 réunions et formulé 68 recommandations au Conseil des ministres;
- le Comité ministériel de la solidarité a tenu 16 réunions et formulé 54 recommandations au Conseil des ministres;
- le Comité ministériel de l'identité a tenu 11 réunions et formulé 14 recommandations au Conseil des ministres;
- le Comité ministériel de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a tenu deux réunions;
- le Comité ministériel de la région métropolitaine a tenu cinq réunions.

⁴ Le mandat spécifique et la composition de chacun de ces comités ministériels sont précisés à l'Annexe 1.

Les travaux des comités ministériels permanents sont soutenus par le Secrétariat des comités ministériels⁵ sauf pour le Comité ministériel de la région métropolitaine, dont les travaux sont soutenus par le Secrétariat à la région métropolitaine. Les deux Secrétariat sont chargés de formuler, à l'intention des présidents et des ministres membres des comités ministériels, ainsi que du Conseil des ministres, des analyses et des propositions de recommandations sur les projets de loi, de règlement, de politique, de décret, de stratégie, de plan d'action ou de programme soumis à l'adoption du gouvernement.

Outre le soutien stratégique apporté concernant le contenu des dossiers, le ministère du Conseil exécutif (Secrétariat des comités ministériels) est chargé d'assurer le bon déroulement des travaux des comités. En ce sens, il fournit tout le soutien logistique (technique et administratif) requis pour la préparation des séances des comités. En 2012-2013, le ministère du Conseil exécutif (Secrétariat des comités ministériels) a produit 202 analyses et 426 avis. Un avis est un document d'analyse succinct produit lorsque le ministère du Conseil exécutif (Secrétariat des comités ministériels) n'a pas de commentaire particulier à formuler à la suite de l'examen d'un dossier. Par ailleurs, le ministère du Conseil exécutif (le Secrétariat à la région métropolitaine) produit des avis pour le Conseil de ministres sur des dossiers d'importance pour la région métropolitaine.

Priorités et projets stratégiques

Le ministère du Conseil exécutif a appuyé l'entrée en fonction du nouveau gouvernement, en particulier de la première ministre et de son cabinet, ainsi que du nouveau secrétaire général, à l'automne 2012.

- Le ministère a notamment apporté son soutien à la préparation du discours inaugural et à la planification et au suivi des priorités gouvernementales, en collaboration avec les différents ministères.

Au quotidien, le ministère a soutenu la réalisation des priorités gouvernementales par :

- l'analyse des dossiers stratégiques pour conseiller et assister le secrétaire général dans la gestion du processus décisionnel gouvernemental;
- l'élaboration, en soutien au cabinet de la première ministre, de notes d'information et d'argumentaires relatifs aux enjeux de l'actualité qui font l'objet des débats de l'Assemblée nationale, en collaboration avec les différents ministères concernés;
- le suivi de la conjoncture économique tant régionale, provinciale que nationale, à l'attention du bureau de la première ministre;
- le suivi des principales actions du gouvernement et la réalisation d'un bilan des activités gouvernementales.

⁵ Le Secrétariat des comités ministériels a été mis en place à la suite de l'élection du nouveau gouvernement et est issu de la fusion du Secrétariat à la prospérité économique, au développement durable et à l'allégement réglementaire et administratif et du Secrétariat au développement social, éducatif et culturel, au développement des régions et à l'occupation du territoire. Il exclut l'allégement réglementaire et administratif, qui a été rattaché au ministère des Finances et de l'Économie.

La planification stratégique des ministères, des sociétés d'État et des autres organismes publics

Le ministère assume des responsabilités particulières pour ce qui est de l'encadrement de la planification stratégique des ministères, des sociétés d'État et des autres organismes publics ayant à produire un plan stratégique.

- Afin de s'assurer de la cohérence entre les stratégies ministérielles énoncées dans les plans stratégiques et les priorités gouvernementales, le ministère a organisé 73 rencontres de concertation et de coordination avec les représentants de 35 ministères, sociétés d'État et autres organismes.
- Afin d'offrir un soutien supplémentaire aux différents intervenants gouvernementaux en matière de planification stratégique, et en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor et le ministère des Finances et de l'Économie, le ministère a mis à jour les Lignes directrices encadrant la démarche de planification stratégique des ministères, des sociétés d'État et des autres organismes du gouvernement du Québec en février 2013.
- En 2012-2013, dans le cadre de son mandat d'encadrement, le ministère a réuni une fois les membres de la Table des directrices et des directeurs responsables de la planification stratégique. À cette occasion, les lignes directrices de février 2013 ont été présentées.
- Toujours dans le but d'assurer la cohérence des stratégies ministérielles avec les priorités gouvernementales, le ministère a bonifié son site Internet et son extranet dédiés à la théorie et à la pratique en planification stratégique.
 - Ces sites constituent des outils de référence destinés aux personnes responsables de l'élaboration des plans stratégiques de leur organisation. Ils offrent un aperçu général de ce qu'est la planification stratégique dans le secteur public.
 - En 2012-2013, le site Internet a reçu en moyenne 5 580 visites par mois, pour un total annuel de 66 971. Toujours en 2012-2013, l'extranet a reçu en moyenne 30 visites avec utilisation de mot de passe par mois, pour un total annuel de 361. Par ailleurs, la section ouverte à tous de cet extranet a reçu 2 686 visites entre le 9 mai 2012, moment de la mise en place de la journalisation des pages et le 31 mars 2013.

Les changements démographiques

Le ministère a poursuivi la mise en œuvre de la démarche de veille et de coordination de la réflexion portant sur les enjeux associés aux changements démographiques définie en 2010-2011. Avec les ministères et organismes concernés, le ministère a procédé au relevé systématique des objectifs globaux liés aux changements démographiques ainsi qu'à la mise à jour des fiches rendant compte des initiatives engagées, en vue de l'élaboration du prochain rapport au secrétaire général du gouvernement.

Ce rapport, intitulé *Actions gouvernementales portant sur les changements démographiques (État de situation et Constats et suivis)*, est préparé conformément au mandat visant à mettre à la disposition du gouvernement une vue d'ensemble des réflexions et des initiatives prises par les divers ministères et organismes afin de répondre aux changements démographiques, et à formuler des recommandations quant aux travaux à poursuivre.

Dans le cadre de l'élaboration de ce rapport, le ministère a également pris en compte les travaux reliés aux changements démographiques effectués dans le cadre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

Le ministère a préparé des fiches d'information sur les politiques démographiques mises en œuvre au Canada et à l'étranger.

La prospective

Le ministère a poursuivi la collaboration avec le ministère des Finances, entamée en 2011-2012. Trois rencontres ont eu lieu en 2012.

Le ministère a conclu un contrat avec un spécialiste reconnu pour soutenir les travaux de réflexion prospective au gouvernement du Québec.

Le ministère a préparé des notes d'information sur les tendances mondiales d'avenir.

Le Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques

Afin d'appuyer la capacité d'anticipation des organisations gouvernementales, le ministère gère le Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques.

- Au 31 mars 2013, le Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques comptait environ 550 veilleurs, répartis dans 35 ministères, sociétés d'État et autres organismes du gouvernement du Québec. En 2012-2013, 75 documents de veille ont été retenus pour publication à l'échelle du gouvernement. L'ensemble de ces documents a fait l'objet de 951 consultations. Par ailleurs, pour cette année, le site du Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques a reçu 1 231 visites, provenant de 28 ministères et organismes.
- Un numéro du bulletin électronique *Prospectives* a été édité en 2012-2013. Un avis de publication a été transmis aux 349 abonnés en ligne : <http://w3.mce.gouv.qc.ca/SPPS-Bulletin>.
- Deux numéros du bulletin électronique *Info-Réseau* ont été publiés sur l'intranet du ministère, sous le thème de l'innovation dans l'administration publique.
- Enfin, le ministère a développé et mis en ligne le Système de repérage des politiques publiques, un outil électronique destiné principalement à soutenir les personnes qui, au sein de l'administration publique québécoise, exercent des responsabilités dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques du gouvernement du Québec. Le Système de repérage des politiques publiques remplace désormais l'ancien Répertoire des politiques publiques du Québec, édité par le Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques.

La participation à l'élaboration des politiques et des documents produits par d'autres ministères

Le ministère a participé à l'élaboration de politiques ou de documents produits par d'autres ministères, ainsi qu'à des réflexions engagées par les ministères ou appuyées par ces derniers.

Le ministère a également apporté son appui aux groupes et comités suivants :

- Comité d'experts sur l'avenir du système de retraite québécois en vue de la publication du rapport *Innovier pour pérenniser le système de retraite*;
- Groupe de travail sur la philanthropie culturelle en vue de la publication du rapport *Vivement, pour une culture de philanthropie au Québec !*
- Groupe d'experts sur le financement axé sur les patients;
- Comité sur les conditions d'emploi des titulaires d'emplois supérieurs en provenance de l'extérieur de la fonction publique du Québec.

Le ministère a également participé à l'élaboration de plusieurs documents rendus publics dans le cadre du Budget 2013-2014, en appui au ministère des Finances et de l'Économie.

OBJECTIF : Conseiller le gouvernement en matière autochtone, constitutionnelle, intergouvernementale, institutionnelle et relativement à la jeunesse

Indicateurs :

- Expertise et soutien offerts au gouvernement, aux ministères et aux organismes
- Activités de veille et d'analyse

RÉSULTATS :

En matière autochtone

Le ministère offre son savoir-faire et son soutien aux ministères et aux organismes gouvernementaux dans le cadre de divers travaux, de dossiers, d'enjeux, de projets de loi, de politiques, de stratégies, de plans d'action, d'ententes et de discussions en matière autochtone. De nombreux ministères et organismes entrent en contact avec le ministère, annuellement, à l'égard des affaires autochtones.

Plus particulièrement, le ministère a mis son savoir-faire à la disposition des ministères et des organismes gouvernementaux suivants : le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire; le Secrétariat aux Aînés; le Secrétariat à la Condition féminine; la Commission de la construction du Québec, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs; le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; le ministère de la Famille; le ministère des Finances et de l'Économie; le ministère de la Justice; le ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur; le ministère des Ressources naturelles; le ministère de la Santé et des Services sociaux; le ministère de la Sécurité publique; le ministère des Transports; le ministère du Travail; ainsi que la Société d'habitation du Québec.

Afin de faire profiter le Québec des pratiques exemplaires mises en œuvre ailleurs au Canada en matière de consultation, le ministère a notamment participé aux travaux du Groupe fédéral-provincial-territorial sur la consultation.

Le ministère a également coordonné les travaux du Groupe interministériel de soutien à la consultation, dont le mandat consiste à :

- conseiller les ministères dans leurs pratiques en matière de consultation autochtone;
- créer des outils pour appuyer les fonctionnaires devant analyser des revendications autochtones;
- contribuer à la formation du personnel ayant à travailler sur ces dossiers;
- appuyer les ministères visés dans l'élaboration de mesures d'accommodement;
- informer des promoteurs sur les processus de consultation gouvernementale et à les conseiller en matière de relation avec les Autochtones.

Aux fins des activités de veille relatives aux questions autochtones, le ministère a participé :

- à l'atelier « Le déclin du caribou : inquiétudes partagées, solutions communes »;
- au colloque « Atik : mémoires et connaissances au bénéfice de sa pérennité »;
- au lancement de la revue « Arctic Yearbook »;
- au « Grand Forum de la prévention du suicide »;
- au 45^e Forum science environnement dont le thème fut « Les Autochtones du Québec : Portrait et partenariat ».

En matière constitutionnelle et intergouvernementale

Afin de s'acquitter de son rôle-conseil auprès des autorités du gouvernement du Québec relativement aux grands dossiers ayant cours sur le territoire canadien, le ministère développe de façon continue une meilleure connaissance de l'environnement politique, économique et social, des dossiers de nature intergouvernementale des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que des enjeux liés à la francophonie canadienne.

- Le ministère collabore de façon étroite et continue avec les ministères sectoriels à l'établissement de positions concertées dans le cadre de nombreux dossiers de nature intergouvernementale.
- Le ministère a fourni soutien et savoir-faire dans le cadre de la participation aux réunions intergouvernementales canadiennes, bilatérales ou multilatérales. Le ministère a suivi plusieurs travaux et activités universitaires portant sur le fédéralisme, le fédéralisme comparé et l'identité québécoise.
- En collaboration avec les Bureaux du Québec au Canada, le ministère a soumis aux autorités gouvernementales et ministérielles un portrait de la situation géopolitique prévalant, aussi bien dans les provinces et territoires au Canada qu'au gouvernement fédéral. Cette collaboration a également permis de dresser un portrait faisant état de l'évolution des dossiers de la francophonie canadienne.
- Le ministère a apporté son savoir-faire et son soutien au gouvernement, notamment quant à la négociation et à la conclusion de nombreuses ententes intergouvernementales, dont l'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur une politique agricole, agroalimentaire et des produits agro-industriels intitulé *Cultivons l'avenir 2*.

En matière d'institutions démocratiques et de participation citoyenne

Le ministère a fourni son savoir-faire au cours de toutes les étapes qui ont mené à l'adoption du projet de loi n° 2, *Loi modifiant la Loi électorale afin de réduire la limite des contributions par électeur, de diminuer le plafond des dépenses électorales et de rehausser le financement public des partis politiques du Québec*. L'adoption du projet de loi n° 2, réduisant de 1000 \$ à 100 \$ le montant maximal de la contribution financière d'un électeur à un parti politique, a eu lieu au cours de la période des travaux parlementaires à l'automne 2012.

Le ministère a élaboré

- le projet de loi n° 3, *Loi modifiant la Loi électorale afin de prévoir des élections à date fixe*,
- le projet de loi n° 13, *Loi modifiant la Loi électorale concernant le vote hors circonscription dans les locaux des établissements d'enseignement postsecondaire*,
- le projet de loi n° 33, *Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale*

Le ministère a préparé tous les documents afférents.

Le ministère a conseillé le gouvernement en produisant de nombreuses notes, analyses et études portant sur des thèmes en lien avec la modernisation des institutions démocratiques.

Le ministère a formulé des avis au Conseil des ministres sur des projets de loi et de règlement ayant un impact sur les institutions démocratiques.

Le ministère a assuré les suivis des travaux réalisés par le Directeur général des élections du Québec et le comité consultatif.

Depuis septembre 2012, les travaux de réflexion et d'orientation en matière de laïcité ont été amorcés au cours de l'année et se poursuivent. Il en est de même des travaux de réflexion et d'analyse en matière de participation citoyenne.

Pour ce qui est de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, le ministère a offert son soutien aux différentes entités de l'appareil gouvernemental, notamment en produisant des avis au Conseil des ministres et à ses différents comités ministériels.

Dans le cadre de la cinquième révision quinquennale débutant en juin 2011, le ministère a poursuivi ses travaux de recherche sur différents sujets. Ces travaux ont porté notamment :

- sur les recommandations du rapport quinquennal de la Commission d'accès à l'information du Québec intitulé : « Technologie et vie privée à l'heure des choix de société »;
- sur certaines questions relatives au volet de la transparence gouvernementale et de la participation citoyenne, en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor dans le cadre de la mise en œuvre du « Gouvernement ouvert ».

Relativement à la jeunesse

Le ministère a fourni son savoir-faire et apporté son soutien au gouvernement en formulant 11 avis sur divers sujets pouvant avoir des impacts sur la jeunesse.

Depuis 2009-2010, ce sont 148 avis que le ministère a formulés sur divers sujets pouvant avoir des impacts sur la jeunesse.

Le ministère coordonne les travaux du Comité interministériel de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014, du Comité interministériel de l'Engagement jeunesse, du Comité de coordination nationale de l'Engagement jeunesse, du Comité interministériel *L'École, j'y tiens !* et du Comité d'évaluation de la Stratégie d'action jeunesse.

Afin de répondre à la demande d'organismes financés et d'organismes non financés dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014, un réseau des partenaires a été mis en place. Ce réseau est constitué essentiellement de groupes nationaux représentant les jeunes ou exerçant leurs activités auprès des jeunes, ainsi que des organismes majeurs financés dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014.

Par la mise en place de ce réseau, le ministère poursuit les objectifs suivants :

- être à l'écoute des préoccupations des jeunes Québécois tout au long de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014;
- développer le réseautage entre les partenaires de la Stratégie d'action jeunesse pour améliorer l'impact des interventions sur les jeunes;
- s'assurer de la mise en œuvre de tous les moyens d'action de la Stratégie d'action jeunesse.

Le 24 mai 2012, le ministère a tenu la 3^e Rencontre du réseau des partenaires. Cinquante et un organismes et quatorze ministères ont participé à cette journée pour un total de 117 représentants gouvernementaux et non gouvernementaux.

Le ministère assure une veille de presse quotidienne sur les questions relatives à la jeunesse québécoise. En matière d'enjeux jeunesse, le ministère effectue également une veille et une analyse des orientations, des publications et des réalisations de ses partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux.

OBJECTIF : Assurer la coordination efficace des communications des ministères et organismes du gouvernement du Québec

Indicateurs :

- Activités des équipes-projets interministérielles en communication liées aux dossiers gouvernementaux prioritaires
- Activités de coordination des communications lors de la participation gouvernementale à des projets et à des événements spéciaux

RÉSULTATS :

Le ministère a pour mandat de coordonner la communication gouvernementale ainsi que de favoriser une plus grande efficacité et une plus grande cohérence des messages destinés à la population.

Le ministère du Conseil exécutif s'assure que les ministères et les organismes maximisent la portée de leurs communications ainsi que les investissements publics dans ce domaine. De plus, il coordonne les activités qui nécessitent la participation de plusieurs ministères et organismes.

Par ailleurs, il conseille le cabinet de la première ministre et les diverses unités administratives du ministère relativement à la communication. Il participe à l'organisation de sommets et d'événements de grande envergure et de larges consultations publiques. Par son service de rétroinformation, il effectue la veille médiatique et l'analyse des médias.

Les efforts consentis en 2012-2013 ont permis au ministère de renforcer la gestion et la coordination des communications gouvernementales.

Un montant de 5,76 millions de dollars a été affecté, au cours de l'année financière, à la réalisation d'activités de communication gouvernementale, dont la tenue des campagnes d'information et de sensibilisation suivantes :

- la valorisation de l'enseignement supérieur;
- la valorisation de la formation professionnelle et technique;
- la promotion des services gouvernementaux d'emploi;
- la promotion de la langue française;
- la promotion de l'immigration;
- la prévention des infections transmises sexuellement;
- la sensibilisation à la sécurité routière;
- la promotion des produits alimentaires québécois;
- la promotion touristique.

En 2012-2013, le ministère a plus particulièrement :

- réalisé un exercice de planification des activités de communication en fonction des priorités gouvernementales;
- traité 132 demandes d'avis de pertinence en vue de leur approbation ou de leur financement;
- traité 538 projets de communication, afin d'y établir la participation et la visibilité gouvernementale;
- supervisé et coordonné les travaux d'équipes-projets en communication liés aux enjeux prioritaires suivants : les infrastructures, l'intégrité, les régimes de retraite et le gouvernement ouvert;
- créé, dirigé et alimenté des comités et des groupes de travail portant sur l'amélioration des façons de faire en matière de communication gouvernementale : les comités et groupes de travail sur l'accessibilité Web, la communication interne, la relève et la rétroinformation et la veille stratégique;
- coordonné la présence et la participation du gouvernement lors de la tenue de 11 activités publiques, comprenant des salons, des congrès et des festivals, et mis en œuvre un projet d'exploitation gouvernementale;
- géré les outils favorisant la cohérence et l'efficacité de la communication gouvernementale, dont un intranet à l'intention des communicateurs du gouvernement du Québec;
- poursuivi les efforts pour améliorer l'efficacité de la communication gouvernementale, notamment par l'instauration des objectifs mesurables dans les activités de communication gouvernementale, la reddition de comptes et le positionnement des campagnes dans l'espace public;
- participé à la réalisation de grandes campagnes gouvernementales;
- soutenu les travaux des rencontres des directeurs et des directrices des communications afin de favoriser le partage de l'information et la concertation;
- donné accès, aux ministères et aux organismes, à de la formation en lien avec les compétences nécessaires à la communication gouvernementale, notamment en lien avec les objectifs mesurables dans les activités de communication et la rédaction Web.

OBJECTIF : Soutenir la haute fonction publique dans sa contribution à la réalisation des priorités gouvernementales et à la saine gestion des ressources et appuyer les efforts visant à améliorer sa représentativité

Indicateurs :

- Activités organisées et initiatives mises en œuvre pour soutenir la performance des titulaires d'un emploi supérieur
- Taux de représentation des différentes composantes de la société québécoise parmi les titulaires d'un emploi supérieur

RÉSULTATS :

Des activités de formation et des rencontres ciblées ont été organisées à l'intention des titulaires d'un emploi supérieur. Centrées sur les priorités gouvernementales, ces activités et rencontres sont également offertes, depuis l'automne 2007, aux personnes identifiées comme relève de la haute fonction publique.

Cercles de la haute fonction publique

- Quatre rencontres ont eu lieu, portant sur les priorités gouvernementales. Un total de 382 personnes y ont participé.

Session d'accueil des nouveaux titulaires d'un emploi supérieur

- Une session d'accueil a été offerte aux nouveaux titulaires d'un emploi supérieur en situation de gestion afin de favoriser leur intégration en emploi. Au total, 23 personnes y ont assisté.
- Une rencontre d'introduction aux réalités de la fonction publique québécoise a également été offerte à neuf nouveaux titulaires provenant de l'extérieur de la fonction publique.

Séminaires et ateliers

- Douze activités visant le développement et la mise à niveau des compétences ont eu lieu dont trois nouveaux séminaires et un nouvel atelier. Un total de 210 personnes y ont participé.

Justice administrative

- Deux sessions d'accueil ont été organisées à l'intention de 26 nouveaux membres des tribunaux administratifs.

Au cours des quatre dernières années, le Secrétariat aux emplois supérieurs a su organiser et offrir différentes activités de formation et de développement aux titulaires d'un emploi supérieur et aux personnes candidates à la relève de la haute fonction publique. Au cours de cette période, de nouvelles activités ont été développées afin d'adapter l'offre aux besoins évolutifs de la clientèle.

Relève de la haute fonction publique

Un programme de relève de la haute fonction publique a été mis en place en 2006-2007. Celui-ci vise à assurer au gouvernement son accès à des personnes qualifiées et répondant au « profil de compétences des titulaires d'un emploi supérieur ».

En 2012-2013, onze personnes inscrites dans ce programme ont été nommées à des emplois supérieurs pour un total de 58 personnes depuis 2006. Considérant ces nominations et les besoins anticipés, de nouvelles candidatures proposées par les ministères et organismes ont été évaluées et inscrites à ce programme afin de maintenir un bassin de candidatures diversifiées.

En 2012-2013, le ministère a offert de l'accompagnement à la relève de la haute fonction publique.

- Une rencontre annuelle a été tenue regroupant 16 personnes;
- Huit rencontres interactives ont eu lieu et ont permis d'échanger sur des sujets d'intérêt contribuant à la réflexion et à la vision gouvernementale, dont une sur le cheminement de la relève des titulaires d'un emploi supérieur. Un total de 97 personnes y ont participé.

Mentorat

Le programme de mentorat est offert aux nouveaux titulaires d'un emploi supérieur et aux personnes identifiées comme relève de la haute fonction publique. Ce programme a permis, en 2012-2013, la création de 25 nouvelles dyades de « mentor-mentoré ». Au total, 209 dyades ont été formées depuis le lancement du programme en 2005.

Éthique et déontologie

En matière d'éthique et de déontologie, le ministère a :

- traité diverses questions touchant les titulaires d'un emploi supérieur;
- assuré un service-conseil auprès de ceux-ci;
- organisé des séances de sensibilisation et de formation s'adressant aux titulaires d'un emploi supérieur en situation de gestion ou exerçant leurs activités en matière de justice administrative;
- assuré la gestion des déclarations d'intérêts communiquées par les personnes candidates à un emploi supérieur à l'occasion de leur nomination;
- communiqué et rappelé systématiquement aux titulaires d'un emploi supérieur les règles qui leur sont applicables dans l'exercice de leurs fonctions ainsi qu'en matière d'après-mandat;
- assuré un service de soutien dans l'élaboration ou la révision de codes d'éthique et de déontologie.

Représentativité des diverses composantes de la société québécoise

Le ministère a poursuivi les efforts visant à accroître la représentativité des groupes cibles dans la nomination de titulaires d'un emploi supérieur, afin de contribuer à l'objectif énoncé dans le Plan de modernisation 2004-2007 pour « rendre l'État à l'image de la société québécoise ».

En matière de représentation féminine, on constate une progression en 2012-2013.

- La proportion de femmes parmi les titulaires d'un emploi supérieur à temps partiel est passée de 41,8 % en 2011-2012 à 42,5 % en 2012-2013. Du côté des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein, la proportion des femmes est passée de 42,0 % à 42,6 %.
- Il importe de mentionner que 43,3 % des emplois à la haute direction des ministères (sous-ministres et sous-ministres adjoints ou associés) sont maintenant occupés par des femmes, alors que ces dernières représentaient 40,8 % de ces emplois en 2011-2012 et 27,7 % au 31 mars 2004.

En ce qui concerne la représentation des groupes cibles parmi les titulaires d'un emploi supérieur (membres des communautés culturelles, autochtones, anglophones et personnes handicapées), on note les résultats suivants en 2012-2013 :

- Par rapport à 2011-2012, la proportion de personnes issues des groupes cibles parmi les titulaires d'un emploi supérieur à temps plein est demeurée stable, soit 5,5 % en 2012-2013.
- Du côté des titulaires d'un emploi supérieur à temps partiel, la proportion de personnes issues des groupes cibles est passée de 10,0 % en 2011-2012 à 10,6 % en 2012-2013.
- Depuis le dépôt du Plan de modernisation, la représentation des groupes cibles parmi les titulaires d'un emploi supérieur est passée de 8,1 % au 31 mars 2004 à 9,1 % au 31 mars 2013.

OBJECTIF : Assurer la pérennité du ministère en favorisant le transfert de savoir-faire et la formation continue

Indicateurs :

- Pourcentage des postes jugés essentiels au bon fonctionnement de l'organisation pour lesquels le transfert de savoir-faire est assuré
- Pourcentage de la masse salariale affectée aux activités de formation

RÉSULTATS :

Les travaux permettant d'assurer le transfert de savoir-faire au ministère se sont poursuivis au cours de l'année 2012-2013. Parmi les 132 postes, incluant ceux des gestionnaires, jugés comme étant essentiels au bon fonctionnement de l'organisation, 75 postes, soit 57 %, ont fait l'objet d'un transfert de savoir-faire de la part de leur titulaire.

Le pourcentage de la masse salariale consacré aux activités de formation est de 0,33 % pour l'année civile 2012.

Le tableau suivant présente les résultats pour chacun de ces indicateurs depuis 2010.

TABLEAU 1

Pourcentage des postes jugés essentiels

Indicateur	Résultats 2012-2013	Résultats 2011-2012	Résultats 2010-2011
Pourcentage des postes jugés essentiels au bon fonctionnement de l'organisation pour lesquels le transfert de savoir-faire est assuré	57 %	81 %	75 %
Pourcentage de la masse salariale affectée aux activités de formation.	0,33 %	0,63 %	0,73 %

AXE D'INTERVENTION : Des institutions et un fonctionnement conformes aux valeurs démocratiques

OBJECTIF : Renforcer la confiance de la population envers les institutions démocratiques québécoises

Indicateurs :

- Travaux effectués visant la modernisation des lois de nature électorale
- Travaux effectués dans le cadre du projet de réforme parlementaire

RÉSULTATS :

Au cours de l'année financière 2012-2013, le ministère a effectué les travaux visant la modernisation des lois de nature électorale et concernant les financements des partis politiques ainsi que le processus électoral.

En 2012-2013, le ministère a effectué les différents travaux touchant les projets de loi suivants :

- Le projet de loi n° 2, *Loi modifiant la Loi électorale afin de réduire la limite des contributions par électeur, de diminuer le plafond des dépenses électorales et de rehausser le financement public des partis politiques du Québec.*
- Le projet de loi n° 3, *Loi modifiant la Loi électorale afin de prévoir des élections à date fixe.*
- Le projet de loi n° 13, *Loi modifiant la Loi électorale concernant le vote hors circonscription dans les locaux des établissements d'enseignement postsecondaire* afin de favoriser le vote des étudiants dans les centres de formation professionnelle, les Cégeps et les universités.
- Le projet de loi n° 33, *Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale* afin d'abolir l'allocation de transition pour un député démissionnaire en cours de mandat, sauf exception liée à des problèmes de santé ou familiaux.

Le ministère a élaboré les projets de loi ainsi que les notes et les documents explicatifs s'y rapportant. Aux fins de l'étude par l'Assemblée nationale de ces projets de loi, le ministère a produit des cahiers explicatifs, des amendements ainsi que de nombreux projets de discours, de communiqués de presse, des mémoires et des analyses. L'adoption du projet de loi n° 2 a eu lieu au cours de la période des travaux parlementaires à l'automne 2012.

Les nombreuses activités de veille stratégique ont permis de conseiller le gouvernement en matière d'institutions démocratiques. Le ministère a produit plusieurs analyses, études et revues de presse visant la modernisation des institutions démocratiques.

Le ministère émet des avis au Conseil des ministres concernant les projets de loi et de règlement ayant des impacts sur les institutions démocratiques. Au cours de l'année 2012-2013, sept avis ont été produits par le ministère.

Pour assurer le suivi des travaux réalisés par le Directeur général des élections du Québec, le ministère se tient informé des travaux de ce dernier.

Cinq réunions du comité consultatif ont été tenues en 2012-2013 :

- La réunion du 21 novembre 2012 concernait le projet de loi n° 2.
- La réunion du 27 novembre 2012 concernait les projets de loi n° 2 et n° 3.
- Les réunions des 28 novembre 2012, 18 février 2013 et 26 mars 2013 concernaient principalement le projet de loi n° 3.

Depuis septembre 2012, une direction de la laïcité et de l'identité au sein du Secrétariat aux institutions démocratiques et à la participation citoyenne a été créée et un secrétaire adjoint responsable de cette direction a été nommé. Les travaux de réflexion et d'orientation en matière de laïcité ont été amorcés au cours de l'année et ils se poursuivent. Il en va de même en matière de participation citoyenne.

OBJECTIF : Favoriser l'accès aux documents des organismes publics et assurer la protection des renseignements personnels

Indicateurs :

- Travaux effectués visant l'élaboration de la réglementation sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels
- Études et analyses effectuées dans le cadre de la 5^e révision quinquennale des lois en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels
- Soutien offert au gouvernement, aux ministères et aux organismes

RÉSULTATS :

Au cours de l'année 2012-2013, le ministère a reporté ses travaux d'élaboration de la réglementation sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels dans les secteurs municipal, de l'éducation, de la santé et des services sociaux ainsi que des ordres professionnels. Les travaux ont plutôt porté sur l'analyse des résultats des études d'évaluation de la mise en œuvre du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, applicable aux ministères et aux organismes gouvernementaux. Ces travaux ont révélé l'existence de certaines difficultés dans l'application de ce règlement.

Une veille canadienne et internationale en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels a été assurée au cours de l'année.

Dans le cadre de la cinquième révision quinquennale débutant en juin 2011, le ministère a poursuivi ses travaux de recherche et d'analyse sur différents sujets en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Des travaux d'analyse ont porté notamment sur :

- les recommandations du rapport quinquennal de la Commission d'accès à l'information du Québec intitulé : « Technologies et vie privée à l'heure des choix de société »;
- certaines questions relatives au volet de la transparence gouvernementale et de la participation citoyenne, en collaboration avec le secrétariat du Conseil du trésor dans le cadre de la mise en œuvre du « Gouvernement ouvert ».

Au cours de l'année 2012-2013, le ministère a produit 24 avis au Conseil des ministres concernant les projets de loi, de règlement ou de projets technologiques ayant des impacts en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Le ministère conseille les ministères et les organismes sur toutes les questions concernant l'accès aux documents publics et la protection des renseignements personnels. En 2012-2013, le ministère a formulé quatre avis écrits et répondu à plus d'une centaine de consultations téléphoniques provenant des ministères et des organismes publics.

Le ministère coordonne le Réseau des responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels. Il assure le soutien nécessaire à la réalisation des activités de ce réseau et anime des rencontres regroupant en moyenne 80 participants. Au cours de l'année 2012-2013, aucune rencontre n'a été tenue.

Le ministère anime deux tables de juristes en accès à l'information et en protection des renseignements personnels, soit la Table des juristes du ministère de la Justice et la Table des juristes des organismes gouvernementaux. Au cours de l'année 2012-2013, ces tables ont tenu une réunion conjointe le 11 octobre 2012, regroupant 38 participants.

OBJECTIF : Reconnaître le mérite des citoyens ayant contribué de manière exceptionnelle au dynamisme et au rayonnement du Québec

Indicateurs :

- Taux de représentativité de diverses composantes de la société québécoise dans les nominations de l'Ordre national du Québec
- Nombre annuel de projets, d'activités et d'initiatives éducatifs ou culturels mis en œuvre ou réalisés

RÉSULTATS :

Grâce à l'Ordre national du Québec, le ministère a contribué à la reconnaissance des citoyens s'étant distingués par leurs actions et leurs initiatives.

À cet égard, ses attributions étaient, comme par les années passées :

- de planifier et de coordonner le processus de nomination de l'Ordre national du Québec;
- de soutenir le Conseil de l'Ordre national du Québec (ce conseil, composé de neuf titulaires élus de l'Ordre national du Québec, a pour mandat d'évaluer les candidatures et de donner avis au premier ministre en exercice);
- d'assurer l'organisation des cérémonies officielles de remise des insignes.

En 2012-2013, le ministère a mené les activités suivantes :

- Cycle des nominations québécoises 2012

En mai 2012, 31 nominations québécoises ont été entérinées par décret gouvernemental après évaluation des candidatures effectuée par le Conseil de l'Ordre national du Québec. En juin 2012, à l'hôtel du Parlement, les récipiendaires ont été décorés par le premier ministre Jean Charest lors de la cérémonie annuelle de remise des insignes. En décembre 2012, un nouveau titulaire de l'Ordre national du Québec qui n'était pas présent à la cérémonie annuelle de remise des insignes de juin 2012 (Fred Pellerin) a été décoré par la première ministre Pauline Marois lors d'une cérémonie spéciale.

- Cycle des nominations québécoises 2013

Un appel public de candidatures s'est déroulé du 17 septembre au 9 novembre 2012. À la suite de cet appel, pendant le premier quadrimestre de 2013, le Conseil de l'Ordre national du Québec a évalué les candidatures dans les délais requis.

- Nominations étrangères

Les nominations étrangères n’obéissent pas à un calendrier fixe et se font de manière ponctuelle ou irrégulière. Pour l’ensemble de l’année budgétaire 2012-2013, une seule nomination étrangère a été décrétée par le Conseil des ministres.

- Activités culturelles

- L’exposition de décorations *D’un océan à l’autre – Saluons nos grands Canadiens*, à laquelle a participé le ministère du Conseil exécutif, a permis de montrer au grand public les insignes des ordres provinciaux et de mettre en scène des titulaires de l’Ordre national du Québec au moyen du multimédia et d’autres artifices. Cette exposition, qui s’est tenue tout près de l’hôtel du Parlement d’Ottawa du 17 mai jusqu’en novembre 2012, a reçu la visite de plus de 36 000 personnes.
- Un livre intitulé *Ordre national du Québec – Historique* a été lancé le 7 juin 2012 lors de la cérémonie annuelle de remise des insignes (sous sa version papier) et simultanément dans le site Internet de l’Ordre national du Québec (sous sa version électronique).

TABLEAU 2

Représentativité de diverses composantes de la société dans les nominations québécoises de l’Ordre national du Québec

Comparaisons sur 1 an, 2 ans et 5 ans

Région administrative	Hommes			Femmes			Total		
	2012 (1 an)	2011 et 2012 (2 ans)	2008 à 2012 incl. (5 ans)	2012 (1 an)	2011 et 2012 (2 ans)	2008 à 2012 incl. (5 ans)	2012 (1 an)	2011 et 2012 (2 ans)	2008 à 2012 incl. (5 ans)
Montréal (06)	9	17	57	7	16	39	16	33	96
Capitale-Nationale (03)	4	10	25	0	0	5	4	10	30
Toutes les autres régions	9	17	52	2	4	10	11	21	62
Total	22	44	134	9	20	54	31	64	188

AXE D'INTERVENTION : Un soutien à la réussite des jeunes

OBJECTIF : Assurer la coordination efficace de l'action du gouvernement se rapportant à la jeunesse

Indicateur :

- Acteurs gouvernementaux impliqués dans le renouvellement et dans la mise en œuvre de la Stratégie d'action jeunesse

RÉSULTATS :

Trois comités ont été mis en place afin d'assurer une coordination efficace de l'action du gouvernement se rapportant à la jeunesse et de mettre en œuvre la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014. Il s'agit du comité interministériel de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014, du comité interministériel de l'Engagement jeunesse (présidé par le ministre), et du comité interministériel *L'École, j'y tiens !*, coprésidé par le ministre et celui de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

- Le comité interministériel de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 est composé des 14 représentants des ministères travaillant à la réalisation, au suivi, à l'harmonisation et à l'évaluation de la Stratégie.
 - Le comité identifie les réussites et les difficultés d'implantation et d'application des moyens d'action, afin de proposer les correctifs appropriés.
 - Le Comité s'est réuni une fois en 2012-2013. La rencontre a notamment porté sur le rapport d'étape de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014, le renouvellement de la Stratégie d'action jeunesse ainsi que la rencontre du Réseau des partenaires jeunesse.

Depuis 2009-2010 le comité interministériel a tenu cinq rencontres.

- Le comité interministériel de l'Engagement jeunesse est composé des représentants des cinq ministères concernés par la mise en œuvre de l'Engagement jeunesse, soit les ministères :
 - des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
 - de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
 - de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
 - de l'Immigration et des Communautés culturelles;
 - de la Santé et des Services sociaux.

Les travaux du comité visent à accroître la cohésion et la complémentarité des services offerts aux jeunes.

Ce comité n'a pas tenu de rencontre au cours de l'année 2012-2013. Depuis 2009-2010, ce comité a tenu deux rencontres.

- Le comité interministériel *L'école j'y tiens!* a été créé afin d'arrimer les mesures déployées par les différents ministères pouvant contribuer au déploiement des voies de réussite.
 - Le comité a pour principal mandat d'échanger de l'information entre les différents ministères et organismes qui en sont membres et de proposer des moyens d'accroître la coordination des actions gouvernementales en matière de persévérance scolaire.
 - En 2011-2012, ce comité s'est rencontré à une occasion, notamment pour faire état des travaux de mise en œuvre de la Stratégie et pour présenter des résultats récents sur la persévérance et la réussite scolaire.

Ce comité est sous la responsabilité du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

OBJECTIF : Favoriser l'épanouissement des jeunes en agissant sur leur environnement

Indicateurs :

- Nombre de mesures soutenues dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse
- Nombre d'ententes signées
- Suivi et évaluation de la Stratégie d'action jeunesse

RÉSULTATS :

La Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 a identifié 42 mesures et 114 moyens d'action à mettre en œuvre. Au cours de l'année 2012-2013, neuf nouvelles ententes ont été signées dans le cadre de la Stratégie. C'est donc 373 ententes qui auront été signées depuis 2009.

Le suivi et l'évaluation de la Stratégie d'action jeunesse sont effectués dans le cadre de deux comités, le comité d'évaluation de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 et le comité de coordination nationale de l'Engagement jeunesse, tous deux placés sous la responsabilité directe du ministère.

- Le comité d'évaluation de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 est issu du comité interministériel de la Stratégie d'action jeunesse. Il est formé de représentants des ministères responsables d'au moins un moyen d'action de la Stratégie, ou faisant partie du comité interministériel.

Le mandat du comité d'évaluation de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 est :

- de contribuer, grâce à son savoir-faire, au développement du cadre de suivi et d'évaluation de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 proposé par le ministère – cadre soumis au comité interministériel pour approbation –, ainsi que de celui de toute autre mesure soumise à une évaluation;
- de valider les différents outils de collecte d'information proposés par le ministère soumis au comité interministériel pour approbation;

- de rendre disponibles les résultats reliés aux indicateurs de suivi des mesures sous forme de document synthèse (pour les différents bilans et bilans évaluatifs de la Stratégie);
- d'assurer le suivi et la mise à jour de l'état de réalisation des mesures à l'aide de l'outil de suivi;
- d'assurer le suivi des évaluations réalisées, en cours et prévues au sein de leur ministère;
- de synthétiser les résultats d'évaluation obtenus à l'aide de l'outil de suivi;
- de contribuer à l'analyse de l'ensemble de l'information et de formuler des commentaires et des suggestions sur les différents bilans en découlant;
- d'apporter son savoir-faire et sa collaboration au processus d'évaluation de la Stratégie.

L'absence de ressource dédiée à l'évaluation de la Stratégie n'a pas permis de tenir les rencontres de ce comité.

- Le comité de coordination nationale de l'Engagement jeunesse regroupe des professionnels de haut niveau ou des hauts fonctionnaires des quatre ministères signataires de l'entente interministérielle (Éducation, Loisir et Sport; Emploi et Solidarité sociale; Immigration et Communautés culturelles; Santé et Services sociaux), ainsi que du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Le comité a pour mandat :

- de soutenir le comité interministériel de l'Engagement jeunesse et de lui proposer des modifications et des ajustements concernant les programmes ministériels;
- de soutenir les comités régionaux;
- d'appuyer les agents de liaison dans l'accomplissement de leurs tâches;
- d'assurer la circulation de l'ensemble de l'information et le partage des initiatives entre les régions et entre les directions régionales des ministères concernés;
- de déposer au comité interministériel de l'Engagement jeunesse un rapport sur la complémentarité des services destinés aux jeunes, et, le cas échéant, de formuler des recommandations concernant les cadres normatifs et administratifs.

Venue à échéance, la mesure de l'Engagement jeunesse a été renouvelée pour la période 2011-2014 dans 17 territoires de Conférence régionale des élus.

Le Comité ne s'est pas réuni au cours de l'année 2012-2013. Depuis 2009-2010, ce Comité a tenu deux rencontres.

Orientation 2

Conduire une diplomatie proactive et cohérente au sein du Canada pour accroître l'influence du Québec

Dans le *Plan stratégique 2009-2013*, la deuxième orientation comprend deux axes d'intervention et six objectifs. Les résultats pour 2012-2013 sont présentés en fonction de chacun de ces axes d'intervention et des objectifs qui y sont liés.

AXE D'INTERVENTION : Une coordination gouvernementale et des relations intergouvernementales renforcées

OBJECTIF : Renforcer la cohérence de l'action du Québec au Canada en consolidant les fonctions de coordination du ministère

Indicateurs :

- Travaux de concertation interministérielle
- Activités ou projets auxquels le ministère a été associé

RÉSULTATS :

Le ministère appuie et coordonne les activités intergouvernementales des ministères sectoriels.

- Au cours de l'année 2012-2013, le ministère a participé à de nombreuses rencontres avec les ministères sectoriels, en vue de l'élaboration des positions présentées par le Québec lors des conférences intergouvernementales ou mises de l'avant dans le cadre de négociations d'ententes avec d'autres gouvernements, leurs ministères ou organismes. En 2012-2013, le ministère a également contribué à la préparation de nombreuses réunions intergouvernementales et participé activement à 75 d'entre elles de niveau ministériel et sous-ministériel⁶.
- L'action du ministère a notamment permis au Québec de convenir avec le gouvernement fédéral de plusieurs ententes importantes ayant des retombées financières significatives pour le Québec.

Le ministère assure un *leadership* au sein du gouvernement du Québec en matière de francophonie canadienne, notamment en coordonnant les actions des ministères sectoriels.

- Tenu à Québec les 28 et 29 mai 2012, le Forum de la francophonie canadienne, organisé par le ministère, fut le fruit d'une étroite collaboration notamment avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, le ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur et le Centre de la francophonie des Amériques.

⁶ Des communiqués ont fait état des décisions prises lors de ces rencontres et sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.saic.gouv.qc.ca/conferences_intergouvernementales/conferences_intergouvernementales.htm

- Dans le secteur de la santé, le ministère de la Santé et des Services sociaux a effectué un prêt de services de deux experts du réseau de la santé du Québec à la société Santé en français. Ces deux experts contribuent à la planification et à la mise en œuvre de l'offre de services de santé en français au sein des communautés francophones et acadiennes. Le ministère de la Santé et des Services sociaux a poursuivi son engagement en regard de ce prêt de services en renouvelant cette collaboration pour deux années supplémentaires, soit jusqu'au mois de mars 2015.
- En matière d'éducation, le ministère et celui de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie ont poursuivi leur collaboration visant à appuyer le projet *Partage des connaissances et des meilleures pratiques entre les collèges du Québec et les établissements francophones du Canada*. Ce projet permet à l'ensemble des institutions de niveau collégial au Canada, incluant le Québec, de partager leur savoir-faire et de réaliser de nombreux partenariats.

OBJECTIF : Veiller au respect des compétences constitutionnelles du Québec et des principes propres au fédéralisme

Indicateur :

- Interventions et actions prises à cet égard

RÉSULTATS :

Le ministère a assuré une veille, une analyse et un suivi des projets de loi et des projets de règlement susceptibles d'affecter les compétences constitutionnelles du Québec ou le fonctionnement du fédéralisme. Ces projets de loi et de règlement ont été déposés devant le Parlement ou proposés par le gouvernement fédéral.

Lorsque c'était nécessaire, le ministère a participé à l'élaboration de la position du gouvernement à leur égard. C'est le cas, par exemple :

- du projet de loi C-7 sur la réforme du Sénat;
- du projet de loi omnibus C-38, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures;
- du projet de loi d'initiative parlementaire C-377 sur la divulgation des renseignements financiers des organisations ouvrières;
- du projet de règlement du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes portant sur la protection des consommateurs en matière de services sans fil mobiles.

Le ministère a également assuré une analyse, une veille et un suivi concernant la jurisprudence constitutionnelle portant sur le partage des compétences ou sur d'autres enjeux du fédéralisme.

En concertation avec les organismes et ministères sectoriels concernés, le ministère a collaboré à l'élaboration de la position défendue par le Procureur général du Québec dans le cadre du renvoi sur le Sénat. Le ministère a notamment coordonné la production de la preuve d'experts dans ce dossier.

Le ministère a également poursuivi son implication auprès du ministère des Ressources naturelles chargé d'élaborer la « loi miroir » québécoise visant la mise en œuvre de la phase transitoire prévue à l'accord conclu avec le gouvernement fédéral concernant la mise en valeur des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent.

OBJECTIF : Intensifier la coopération bilatérale et multilatérale, notamment par l'intermédiaire du Conseil de la fédération

Indicateurs :

- Participations aux conférences intergouvernementales au niveau des premiers ministres, des ministres et des sous-ministres
- Ententes négociées et signées

RÉSULTATS :

Conseil de la fédération

Le ministère a appuyé et conseillé le premier ministre lors de la rencontre annuelle du Conseil de la fédération tenue du 25 au 27 juillet 2012 à Halifax, en Nouvelle-Écosse.

- Les premiers ministres ont alors discuté de commerce international, faisant état de leur intérêt à poursuivre leur implication dans les négociations de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne, ainsi que dans toutes négociations commerciales de même nature, particulièrement dans celles du Partenariat transpacifique. Ils ont de plus annoncé la tenue, en septembre 2012, d'une deuxième mission du Conseil en Chine.
- Les premiers ministres ont été saisis des rapports des deux groupes de travail créés par le Conseil en janvier 2012, le premier portant sur l'innovation en matière de santé et le second sur les transferts fédéraux. À la lumière du travail effectué, il a alors été convenu de poursuivre les travaux des groupes existants et d'en créer un nouveau, chargé quant à lui de renouveler la stratégie sur l'énergie du Conseil, rendue publique en 2007, afin de veiller à ce qu'elle demeure toujours pertinente.

Le ministère a apporté son soutien à la première ministre lors de sa participation au Forum économique international du Conseil de la fédération, qui s'est tenu également à Halifax, en Nouvelle-Écosse, les 22 et 23 novembre 2012.

- En plus d'être l'occasion d'échanger sur les perspectives économiques internationales, notamment avec le gouverneur de la Banque du Canada, la rencontre a permis aux premiers ministres de réaffirmer leur engagement à poursuivre les efforts consentis par leur gouvernement respectif pour assurer la croissance de leurs économies.

Groupe de travail sur les autochtones

En ce qui concerne les dossiers autochtones, le ministère a continué, dans le cadre de ses activités intergouvernementales, à participer au Groupe de travail sur les affaires autochtones mis sur pied au mois d'août 2009 par les premiers ministres des provinces et des territoires et les dirigeants autochtones nationaux.

- Ce groupe de travail est chargé d'élaborer des recommandations et de proposer des mesures pour améliorer la qualité de vie des Autochtones dans cinq secteurs ou dossiers, soit l'éducation, le développement économique, l'élimination de la violence dont sont victimes les femmes autochtones, le logement et les mesures d'urgence sur réserve.
- Le ministère a appuyé et conseillé le Secrétariat aux affaires autochtones lors de la rencontre annuelle des premiers ministres des provinces et des territoires avec les dirigeants autochtones nationaux, tenue le 25 juillet 2012 à Lunenburg, en Nouvelle-Écosse.

Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne

Le Québec a participé à la XVII^e Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne, tenue à Edmonton en Alberta, les 26 et 27 juin 2012. Cette Conférence avait pour thème *Francophones et francophiles : plus qu'une langue en commun!* Les ministres en ont profité pour souligner l'importance de la contribution des francophiles à l'essor de la francophonie canadienne et discuter du dossier de l'immigration francophone.

Les ministres ont fait le point concernant le Forum pancanadien sur le développement économique en francophonie canadienne, tenu les 31 octobre, 1^{er} et 2 novembre 2012 à Gatineau, à l'initiative de la Conférence. Pour la toute première fois, ce forum permettait de réunir des représentants des milieux gouvernementaux, associatifs et privés afin d'échanger sur les défis et les enjeux de l'espace économique francophone. L'ensemble des gouvernements ont appuyé ce forum. Pour sa part, le gouvernement du Québec a apporté une contribution financière de 25 000 \$ en 2012-2013. Le Forum a réuni plus de 200 participants de partout au Canada, dont plus d'une cinquantaine du Québec.

Les ministres ont de plus échangé sur le renouvellement de la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : agir pour l'avenir*, laquelle a pris fin le 31 mars 2013.

Ententes intergouvernementales signées

Le ministère a été associé aux négociations intergouvernementales ayant conduit en 2012-2013 à la signature de 47 ententes intergouvernementales canadiennes, dont plusieurs concernant les communautés autochtones et les infrastructures.

TABLEAU 3

Diverses interventions du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes 2012-2013

Réunions du Conseil de la fédération	2
Autres rencontres intergouvernementales	73
Ententes intergouvernementales signées	47
Avis donnés aux différents comités ministériels	33
Projets d'ententes avec un autre gouvernement du Canada, l'un de ses ministères ou de ses organismes, ou avec un organisme public fédéral (projets présentés par des organismes publics et approuvés par le ministre)	165

OBJECTIF : Accroître les initiatives québécoises en matière de francophonie canadienne et promouvoir auprès des autres gouvernements l'importance des enjeux de la francophonie canadienne

Indicateurs :

- Ministères et organismes québécois impliqués en matière de francophonie canadienne
- Projets conjoints avec les autres gouvernements

RÉSULTATS :

Programmes de soutien financier

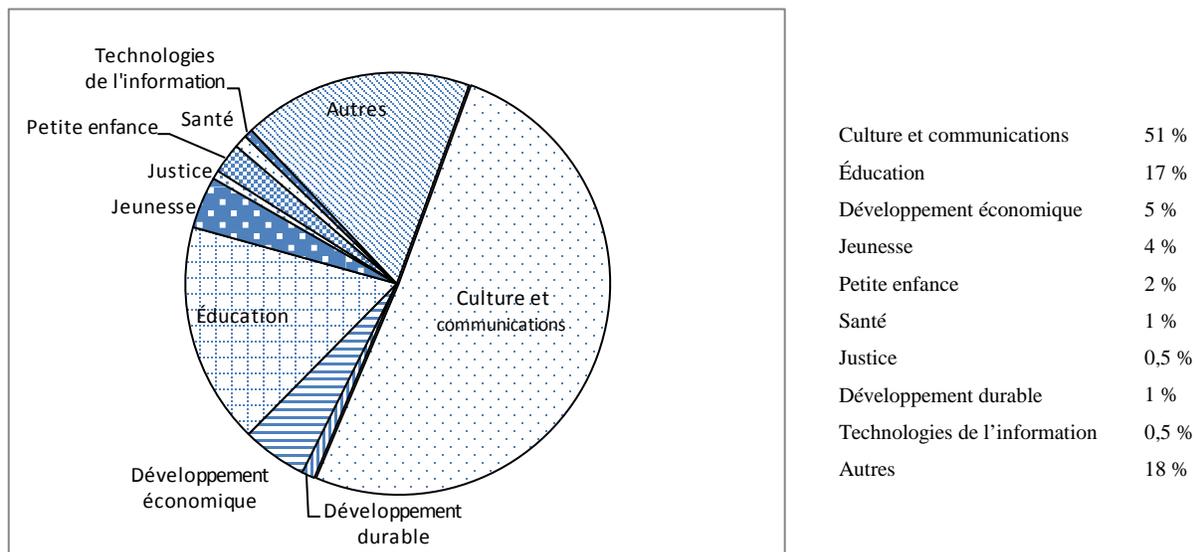
La mise en œuvre de la *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne* s'est poursuivie en 2012-2013 par le biais de diverses initiatives de partenariat, de réseautage et de collaboration visant à accroître les liens entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes.

- Les programmes de soutien financier en matière de francophonie canadienne – soit le Programme d’appui à la francophonie canadienne⁷ et le Programme de coopération intergouvernementale⁸ – constituent des leviers d’action importants de la Politique. Grâce à ces programmes, 301 projets⁹ ont été soutenus en 2012-2013.
- Ces projets ont reçu un appui financier de près de 2,1 millions de dollars dans des secteurs prioritaires pour la francophonie canadienne, soit la culture et les communications, l’éducation, le développement économique, la jeunesse, la petite enfance, la santé, la justice, le développement durable et les technologies de l’information. À lui seul, le domaine de la culture et des communications représente près de 51 % des initiatives et celui de l’éducation, 17 %.

GRAPHIQUE 1

Programmes de soutien financier en matière de francophonie canadienne

Répartition des projets par secteur d'activités 2012-2013



Au cours de 2012-2013, dans le cadre du Programme de coopération intergouvernementale et conformément aux accords de coopération en matière de francophonie canadienne conclus avec l’ensemble des gouvernements des provinces et territoires au Canada, le ministère a financé la réalisation de 152 projets, ce qui représente un investissement de près de 825 000 \$.

⁷ Le Programme d’appui à la francophonie canadienne vise à renforcer les liens entre les Québécois et les communautés francophones et acadiennes au Canada, à soutenir des projets structurants permettant de consolider le statut du français au Canada et à accroître la visibilité et le rayonnement de la francophonie canadienne.

⁸ Le Programme de coopération intergouvernementale joue un rôle majeur afin d’accroître les initiatives québécoises en matière de francophonie canadienne et de promouvoir auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux au Canada l’importance de la francophonie, de façon à les inciter à travailler à son développement, en collaboration avec le Québec.

⁹ Les informations relatives aux types de projets financés dans le cadre du Programme d’appui à la francophonie canadienne et du Programme de coopération intergouvernementale apparaissent sous l’objectif « Renforcer les liens de solidarité entre les Québécois et les communautés francophones et acadiennes ».

Le budget total de ces projets, toutes sources de financement confondues, est évalué à 5,1 millions de dollars, ce qui signifie que pour chaque dollar attribué par le ministère, 6,17 \$ ont été investis dans ces projets par les promoteurs et partenaires impliqués, incluant les autres gouvernements.

Dans le cadre du Programme d'appui à la francophonie canadienne, le ministère a contribué pour près de 1,3 million de dollars à la réalisation de 149 projets, lesquels totalisent un investissement de près de 8 millions de dollars. L'effet de levier est de l'ordre de 1 pour 6,35.

Initiatives conjointes en coopération intergouvernementale

Plusieurs initiatives de coopération intergouvernementale se démarquent en 2012-2013 par leur aspect novateur et structurant.

- Le gouvernement du Québec collabore activement avec les gouvernements fédéral et du Nouveau-Brunswick, ainsi qu'avec l'État du Maine, à l'organisation du 5^e Congrès mondial acadien qui se tiendra du 8 au 24 août 2014 dans « l'Acadie des terres et des forêts ». Ce territoire regroupe le Témiscouata, le nord-ouest du Nouveau-Brunswick et le nord de l'État du Maine. Le gouvernement du Québec apportera un soutien financier total de 2 millions de dollars à ce congrès, dont un premier versement de 530 000 \$ défrayé en 2012-2013.
- Le ministère a versé des subventions totalisant 83 000 \$ pour appuyer la 5^e *Tournée canadienne des Rendez-vous du cinéma québécois*. Celle-ci permet au public francophone et francophile de Winnipeg, d'Orléans, de Sudbury, de Moncton, de Summerside, de Charlottetown, d'Halifax, de Saint-Jean (Terre-Neuve), de Victoria, de Nanaimo et de Vancouver de découvrir les artisans, créateurs et producteurs québécois et francophones canadiens du septième art et de faire connaître ces derniers au Québec. Suite à des discussions, s'ajouteront à cette 5^e tournée les villes d'Iqaluit et de Kuujuaq en 2013-2014. Les gouvernements des provinces et des territoires couverts par la Tournée apportent une contribution financière équivalente à celle du Québec.
- Les gouvernements du Québec et du Nouveau-Brunswick poursuivent leur collaboration afin d'appuyer la tenue du 5^e *Rendez-vous Acadie-Québec*, lequel aura lieu à Dieppe au Nouveau-Brunswick les 11 et 12 septembre 2013. Le Rendez-vous est organisé par le Conseil économique du Nouveau-Brunswick, en partenariat avec l'Association des centres locaux de développement du Québec, et vise à rapprocher les gens d'affaires francophones du Québec et de l'Acadie et à accroître le réseautage et les partenariats.

AXE D'INTERVENTION : Une diplomatie publique proactive

OBJECTIF : Faire connaître le Québec, son identité nationale et sa vision du fédéralisme canadien auprès du public

Indicateurs :

- Activités publiques impliquant le ministère
- Projets de recherche en matière d'affaires intergouvernementales et d'identité québécoise

RÉSULTATS :

Des représentants du ministère ont participé à plusieurs conférences, colloques, présentations et autres événements de nature scientifique, dont les thèmes de discussion portaient sur le fédéralisme canadien, le fédéralisme comparé ou l'identité québécoise. On peut notamment citer :

- la participation à l'édition 2012 du colloque annuel *État de la fédération* qui s'est déroulée à Kingston, sous le thème *Régions, ressources et résilience*;
- la participation au Congrès annuel de l'Association canadienne de science politique à l'Université d'Alberta, Edmonton;
- la participation au *Colloque international sur les parlements des nations autonomes*, Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires, Québec;
- la participation au *Colloque 30 ans après le rapatriement : l'état des lieux*, Association internationale d'études québécoises, Montréal.

Au total, treize projets provenant du Québec et du Canada ont reçu un soutien financier du ministère dans le cadre du *Programme de soutien à la recherche en matière d'affaires intergouvernementales et d'identité québécoise* en 2012-2013. À titre d'exemple, un soutien financier a été accordé pour l'organisation du colloque *Le fédéralisme selon Harper : la place du Québec dans le Canada conservateur*, à l'Université de l'Alberta ainsi que pour la réalisation d'un projet de recherche intitulé *L'opinion publique sur l'immigration et la diversité ethnique dans les provinces canadiennes*.

Les Bureaux du Québec au Canada représentent le gouvernement du Québec auprès des autres gouvernements au Canada et contribuent à une meilleure connaissance du Québec et de la nation québécoise. Ils défendent les intérêts du Québec et en font la promotion en faisant valoir ses positions. Ils collaborent à la mise en œuvre de la *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne* en suscitant l'émergence d'initiatives.

Les Bureaux participent activement, en collaboration avec les ministères sectoriels, à la promotion des entreprises et des créateurs québécois au Canada. Les informations de nature commerciale et économique recueillies par les Bureaux sont diffusées auprès de l'industrie québécoise, des organismes de développement des marchés et au sein de l'administration publique. Elles revêtent une importance stratégique pour le développement de marchés en permettant de mieux définir les actions de promotion commerciale qui devraient être entreprises.

Parmi les activités du Bureau du Québec à Toronto et de son Antenne à Vancouver, on peut citer les initiatives suivantes :

- Un vaste programme de représentation a été réalisé, parmi lequel, la tenue de Soirée Québec, le 21 juin 2012, a réuni plus de 1 700 personnes.
 - La région des Cantons-de-l'Est, ainsi que ses entreprises, était à l'honneur lors de cette édition.
 - Plus de 800 personnalités des milieux politique, économique, associatif et culturel ont pris part à la réception privée précédant le spectacle.
- Un total de 263 entreprises québécoises ont été accueillies dans le cadre de 18 missions commerciales. Parmi les missions plus importantes, on peut citer :
 - la Foire de l'Institut canadien de gestion, tenue en mai 2012 à Edmonton en Alberta, a réuni 23 entreprises québécoises et a permis la tenue de 32 rencontres d'affaires avec des entreprises de la Saskatchewan;
 - une première mission agroalimentaire dans l'Ouest canadien, en mai 2012, avec la participation de 13 entreprises québécoises qui a donné lieu à 97 rendez-vous d'affaires représentant des ventes estimées à 4 millions de dollars;
 - la tenue d'une réception en marge de Centrallia à Winnipeg, en octobre 2012, réunissant des PME de plus de 30 pays, dont 25 entreprises québécoises; le ministère a profité de cette occasion pour inviter près de 120 partenaires afin de souligner l'appui du gouvernement du Québec à Centrallia et à la francophonie canadienne.
- Dans le domaine culturel, le Bureau a soutenu quelque 20 activités ciblées afin de mettre en valeur la culture québécoise et d'aider quelque 290 artistes et entreprises culturelles à se faire connaître auprès du vaste public ontarien dans les secteurs du théâtre, du cinéma, de la musique et des arts visuels.

Parmi les activités du Bureau du Québec à Ottawa, on peut citer :

- la tenue, le 19 juin 2012, d'une réception pour souligner la Fête nationale du Québec, sous la présidence du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne, à laquelle ont participé quelque 150 personnes, dont des élus fédéraux, des hauts fonctionnaires et des membres de la presse parlementaire;
- la réception du 12 décembre 2012, à Ottawa, pour souligner la fin de la session parlementaire, événement qui a rassemblé environ 100 personnes, dont des ministres, des sénateurs, des députés et des membres du personnel politique;
- la participation du Bureau, le 18 mars 2013, à l'ouverture du Bureau de l'Alberta à Ottawa, sous la présidence d'honneur de la première ministre Allison Redford.

Parmi les activités du Bureau du Québec dans les Provinces atlantiques, on doit mentionner :

- la tenue, le 22 juin 2012, d'une réception offerte au Centre des arts et de la culture de Dieppe à l'occasion de la Fête nationale du Québec. À cette occasion, les Prix Acadie-Québec ont été remis au Festival de la chanson de Granby et au Théâtre l'Escaouette, afin de reconnaître leur apport remarquable au développement et à la consolidation des relations entre l'Acadie et le Québec.
- l'organisation de la mission du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, à la Francophonie canadienne et à la Gouvernance souverainiste à Moncton, les 17 et 18 janvier 2013. Lors de cette mission, le ministre a rencontré le vice-premier ministre, ministre du Développement économique et ministre responsable de la Francophonie du gouvernement du Nouveau-Brunswick ainsi que plusieurs dirigeants d'organismes représentant la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick.

OBJECTIF : Renforcer les liens de solidarité entre les Québécois et les communautés francophones et acadiennes

Indicateurs :

- Activités mises en œuvre à la suite de la *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne*
- Niveau de participation aux activités

RÉSULTATS :

Le Forum de la francophonie canadienne, tenu les 28 et 29 mai 2012 à Québec sous le thème *La francophonie@coeur*, a réuni près de 400 chefs de file de la francophonie canadienne de tous les territoires et de toutes les provinces du Canada. Il a constitué un moment privilégié de fierté, d'échanges et de partage des différentes réalités qui font la richesse de la francophonie canadienne et offert l'occasion d'échanger sur les défis, enjeux et perspectives d'avenir des francophones.

- Les délégués ont participé de façon dynamique aux conférences, aux tables rondes sur l'évolution des relations entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes, aux six ateliers thématiques portant sur la langue française, la culture et le développement économique, ainsi qu'à l'activité de réseautage.
- Afin de mieux informer les Québécois des diverses réalités de la francophonie canadienne, un cahier spécial sur la francophonie canadienne et des Amériques, produit en collaboration avec le Centre de la francophonie des Amériques, a été publié, le 26 mai, à plus de 550 000 exemplaires dans les principaux quotidiens au Québec.
- À l'issue du Forum, un nouveau Plan d'action en matière de francophonie canadienne a été annoncé. Ce plan fait appel à la collaboration de plusieurs ministères et organismes gouvernementaux et propose 14 initiatives à mettre en œuvre au cours des cinq prochaines années entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes.

Programmes de soutien financier en matière de francophonie canadienne

Les initiatives menées en matière de francophonie canadienne par des organismes du Québec et ceux des communautés francophones et acadiennes sont soutenues dans le cadre du Programme d'appui à la francophonie canadienne et du Programme de coopération intergouvernementale, principaux leviers d'action de la *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne*.

Au cours de l'année 2012-2013, ces programmes ont notamment permis les initiatives suivantes :

- Le ministère a appuyé divers projets visant à accroître la collaboration entre les réseaux de création, de production et de diffusion des arts de la scène afin de faciliter l'émergence et le rayonnement d'artistes francophones à travers le Canada. Ainsi, 13 initiatives, pour un montant total de 183 250 \$, ont été financées dont *Formation nationale-Réseau national des Galas de la chanson* (20 000 \$) et le projet *Sur la route du Coup de cœur francophone* (10 000 \$).
- Le ministère a consacré 106 000 \$ pour appuyer diverses initiatives visant à promouvoir le théâtre francophone au sein des communautés francophones et acadiennes et à accroître la diversité et le nombre de pièces de théâtre qui y sont présentées, notamment en encourageant les coproductions entre des troupes du Québec et celles des autres provinces et territoires. C'est ainsi que le projet *Promouvoir le théâtre francophone avec les jeunes* a obtenu une aide financière de 30 000 \$.
- En matière d'éducation et de développement de la petite enfance, secteurs structurants pour l'avenir de la langue française, le ministère a consenti 371 768 \$ pour financer diverses initiatives touchant l'enseignement de la langue française, la petite enfance et la construction identitaire.
 - Un appui a été apporté au Congrès pancanadien 2012 de l'Association canadienne d'éducation de langue française, qui avait pour thème « Le français, trait d'union des cultures » (20 000 \$) et qui a réuni des intervenants de l'éducation en langue française du Canada.
 - Divers stages en enseignement et en perfectionnement en petite enfance ont été financés (plus de 30 000 \$ de soutien).

En lien avec le nouveau Plan d'action du Québec en matière de francophonie canadienne, les projets suivants ont notamment été soutenus financièrement.

- Le ministère a octroyé une aide financière de 25 000 \$ pour le projet *Mobilité interprovinciale des étudiants universitaires du Québec et des établissements membres de l'Association des universités de la francophonie canadienne*. Ce projet vise à permettre à des étudiants francophones de l'extérieur du Québec de poursuivre leurs études pendant une session dans une université francophone québécoise et aux étudiants québécois de faire de même dans une université francophone à l'extérieur du Québec.
- Le ministère a apporté un soutien de 25 000 \$ au volet canadien du projet *Radio jeunesse des Amériques* qui vise la réalisation et l'animation de programmes multimédias diffusés sur le Web par des jeunes francophones des milieux scolaires et communautaires, leur permettant d'avoir accès à de la formation et à de l'équipement.

- Afin d'encourager l'implantation de la Dictée P.G.L. dans les écoles francophones et les classes d'immersion française en Alberta, le ministère a accordé une aide financière de 20 000 \$ à la Fondation Paul Gérin-Lajoie.

Le ministère a appuyé diverses initiatives visant à consolider l'espace économique francophone.

- Une contribution de 10 000 \$ a permis à des représentants du secteur coopératif du Manitoba et de l'Alberta de rencontrer leurs vis-à-vis du Québec afin de mieux connaître le modèle québécois des coopératives de développement régional.
- Une somme de 10 000 \$ a été accordée pour créer des liens entre le Réseau des femmes d'affaires du Québec et l'Alberta Women Entrepreneurs au moyen notamment des nouvelles technologies de l'information.
- Un montant de 15 000 \$ a été octroyé au Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec afin de permettre le lancement d'un nouveau portail Web, *Jentreprends.ca*, visant à stimuler le goût de l'entrepreneuriat chez les jeunes âgés de 16 à 24 ans au Québec et au sein des communautés francophones et acadiennes;
- Une contribution de 15 000 \$ a été accordée pour poursuivre l'implantation du Réseau Économusée en Colombie-Britannique; deux nouveaux Économusées ayant été créés en 2012-2013.

Orientation 3

Renforcer les liens entre les nations autochtones, le gouvernement du Québec et l'ensemble de la société

La troisième orientation du *Plan stratégique 2009-2013* comprend deux axes d'intervention et cinq objectifs. Les résultats pour 2012-2013 sont présentés en fonction de chacun de ces axes d'intervention et des objectifs qui y sont reliés.

AXE D'INTERVENTION : Une meilleure prise en compte des aspirations et des besoins des Autochtones

OBJECTIF : Poursuivre la mise en œuvre des engagements gouvernementaux à l'égard des Autochtones

Indicateurs :

- État d'avancement des engagements pris lors du Forum socioéconomique des Premières Nations (Mashteuiatsh, 2006 – Kuujjuaq, 2007)
- État d'avancement des engagements découlant des ententes-cadres et des ententes de développement économique

RÉSULTATS :

Le Forum socioéconomique des Premières Nations s'est tenu à Mashteuiatsh du 25 au 27 octobre 2006, autour de quatre thèmes, soit : l'économie et l'emploi; la santé, les services sociaux et les services à l'enfance; la culture et l'éducation; les infrastructures et le développement communautaire durable.

- À ce jour, plus de la moitié des engagements ayant accompagné la tenue du forum ont été réalisés ou sont en cours de réalisation. Le ministère assure un suivi auprès des ministères et des organismes concernant les engagements non complétés et s'assure que tous les efforts ont été déployés en vue de leur réalisation, lorsque possible.

La rencontre nommée Katimajit s'est tenue à Kuujjuaq, les 23 et 24 août 2007, à la suite d'un engagement du gouvernement du Québec pris à l'occasion du Forum socioéconomique des Premières Nations. Cette rencontre visait à aborder les problématiques et les défis propres à la nation inuite du Québec. Cet événement a regroupé des représentants des gouvernements du Québec et du Canada, ainsi que des représentants inuits.

- La mise en place de mesures destinées à atténuer le coût de la vie particulièrement élevé au Nunavik est l'un des résultats de Katimajit. Cette initiative, initialement ponctuelle, a été reconduite jusqu'en 2016. La contribution du ministère, destinée à cette mesure en 2012-2013, est de 600 000 \$, à laquelle s'ajoutent 2,6 millions de dollars en provenance du ministère des Transports, ainsi que 1,8 million de dollars issu du Fonds du Plan Nord.

- La mise à jour des engagements des ministères et des organismes gouvernementaux participants a été complétée le 17 octobre 2012 afin d'établir l'état de situation quant au degré de réalisation des engagements. Il est ressorti de cet exercice que 32 des 38 engagements de Katimajit ont été réalisés à ce jour.

En ce qui concerne la nation inuite, le ministère a également poursuivi en 2012-2013 la mise en œuvre d'ententes, et principalement de celles qui suivent.

- Dans le cadre de l'*Entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik (Entente Sivunirmut)*, le ministère a versé une aide financière de 49,8 millions de dollars destinée à soutenir l'Administration régionale Kativik dans l'accomplissement de ses mandats.
- Dans le cadre de l'*Entente concernant le financement global avec l'ensemble des villages nordiques du Nunavik*, une somme de 13,8 millions de dollars a été versée par le ministère aux 14 villages nordiques pour les aider à dispenser les services municipaux.
- Dans le cadre de l'*Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik (Entente Sanarrutik)*, le ministère a versé 19,5 millions de dollars à la Société Makivik et à l'Administration régionale Kativik pour le financement de projets communautaires et économiques.
- Dans le cadre de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois*, le ministère a poursuivi les démarches visant au transfert des terres de catégories I et II sélectionnées par la communauté d'Ivujivik, en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et la Société Makivik. Les parties ont convenu d'une convention complémentaire qui a reçu l'approbation du Conseil des ministres; le processus de signature est en cours. De plus, les travaux d'arpentage des limites des terres de la Couronne ont été exécutés et intégrés au Registre du domaine de l'État.

Le ministère a fourni l'appui nécessaire au gouvernement du Québec dans le déroulement des différentes discussions et négociations avec les Cris dans la mise en œuvre de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois*, de l'*Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Itschee Baie-James* ainsi que de l'*Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec*, communément appelée la *Paix des braves*.

- Le ministère coordonne l'action gouvernementale dans les négociations avec les Cris pour la mise en œuvre de l'*Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Itschee Baie-James* conclue le 24 juillet 2012. Pour sa mise en œuvre, dès l'automne 2012, le gouvernement du Québec a procédé à la nomination d'une négociatrice en chef et les travaux ont commencé avec des représentants de la nation crie, des Jamésiens et des partenaires gouvernementaux.

- Le ministère a terminé les négociations avec la communauté crie de Mistissini pour la mise en œuvre des dispositions restantes de l'annexe G de la *Paix des braves* relativement aux terres de Mistissini. La communauté doit transférer ces terres au gouvernement du Québec, et ce, pour compenser l'allocation des terres d'Oujé-Bougoumou établie d'après la Convention complémentaire n° 22 à la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois*.
 - Les parties ont tenu une dernière rencontre de mise au point afin de conclure une entente.
 - Le projet d'*Entente finale de règlement concernant le transfert de certaines terres de Mistissini au gouvernement du Québec* est soumis à l'approbation gouvernementale sur la base des avis relatifs au projet, recueillis par le ministère auprès des ministères et des organismes gouvernementaux concernés.
- Le ministère a veillé au versement des paiements annuels prévus en vertu des ententes-cadres telles que la *Paix des braves* et l'*Entente concernant l'administration de la justice pour les Cris* entre le gouvernement du Québec, le Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) et l'Administration régionale crie. Le respect des engagements gouvernementaux à cet égard s'est traduit par des versements s'élevant respectivement à 88,5 millions de dollars et à 16 millions de dollars.

Le ministère a également poursuivi en 2012-2013 la mise en œuvre des ententes suivantes, avec la nation naskapie.

- L'*Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire entre les Naskapis et le Québec* (Entente), signée en octobre 2009, prévoit des versements annuels permettant à la Nation naskapie de Kawawachikamach et à la Société de développement des Naskapis de financer des projets de développement économique et communautaire. Le montant versé pour l'année financière 2012-2013 est de 1,8 million de dollars.
- Le 1^{er} février 2013, le ministère a sollicité le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs afin de débiter des négociations pour la formation et l'embauche d'agents de la faune naskapis, et ce, dans le cadre de l'article 4.1 c de l'Entente.

OBJECTIF : Maintenir et développer des relations constructives avec les nations et communautés autochtones

Indicateurs :

- Nombre d'actions et de partenariats complétés ou en cours
- Fréquence des visites dans les communautés
- Nombre d'interventions du ministère auprès des ministères et des organismes concernés

RÉSULTATS :

Un total de 117 actions, ententes ou partenariats gouvernementaux significatifs visant à maintenir et à développer des relations constructives avec les nations et communautés autochtones ont été complétés en 2012-2013. Le ministère a également visité en moyenne 5,3 communautés autochtones par mois, afin d'assurer des relations tangibles et dynamiques avec le milieu autochtone. Le nombre moyen de communautés visitées a diminué par rapport à l'an dernier en raison, notamment, de mesures budgétaires appliquées de janvier à mars 2013.

Pour ce qui est des interventions auprès des ministères et des organismes concernés, elles sont de natures multiples, et leur nombre exact ne peut être déterminé avec précision. Ces interventions visent à conseiller le gouvernement en matière autochtone, et les ministères et organismes soutenus dans le cadre de cet objectif ont été mentionnés précédemment¹⁰.

Le maintien et le développement de relations constructives avec les nations et les communautés autochtones se sont particulièrement distingués par les actions significatives suivantes :

- Le ministère a tenu des rencontres avec des représentants de nations et de communautés autochtones concernées par le dossier du développement nordique.
- Le 3 décembre 2012, le ministère a participé au Sommet sur le territoire et les ressources organisé par l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador.
- Dans le cadre du suivi du Sommet sur le territoire et les ressources, le ministère a tenu des rencontres politiques avec des représentants des Premières Nations.
- Dans le cadre du volet *soutien à la consultation du Fonds d'initiatives autochtones II (FIA II)*, le ministère a conclu sept ententes de financement avec diverses communautés ou divers organismes autochtones, soit : Winneway, Essipit, Wemotaci, Wendake, Obedjiwan, le Secrétariat Mig'Mawei (Micmacs) et l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador. Le soutien apporté aux efforts consentis par les communautés autochtones facilite la tenue des consultations gouvernementales, ce qui contribue au développement et au maintien de rapports constructifs et positifs entre les communautés autochtones et le gouvernement du Québec.
- Le ministère a conclu 15 ententes particulières dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II visant le développement économique et communautaire de communautés autochtones, soit : Wôlinak, Kitcisakik, Manawan, Wemotaci, Pessamit, Essipit, Wendake, Cacouna, Gesgapegiag, Gespeg, Lituguj, Mingan, Obedjiwan, Akwesasne et Lac-Simon. L'objectif général du FIA II est de soutenir les Autochtones dans leur développement économique, social et communautaire. À cette fin, il permet de soutenir des projets prometteurs qui offrent des possibilités de retombées importantes et structurantes.
- Le ministère a participé aux activités du Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone du Grand Montréal visant l'amélioration de la qualité de vie des Autochtones de la région montréalaise. Cette initiative regroupe des organisations autochtones et non autochtones, des groupes communautaires, des organismes du secteur privé, ainsi que des représentants des gouvernements du Canada et du Québec, de la Ville de Montréal, de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et des Inuits.

¹⁰ Voir sous l'orientation 1, page 36.

OBJECTIF : Soutenir des projets autochtones qui favorisent la création et le maintien d'emplois et d'entreprises ainsi que le développement social des communautés

Indicateurs :

- Nombre de projets soutenus
- Soutien accordé aux projets

RÉSULTATS :

Le tableau 4 présente le nombre de projets et les montants engagés en 2012-2013, dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones et du Fonds d'initiatives autochtones II.

TABLEAU 4

Nombre de projets et montants engagés dans le cadre des Fonds d'initiatives autochtones

Programmes	2012-2013		Cumulatif (2006-2013)	
	Nbre de projets	Montants engagés (000 \$)	Nbre de projets	Montants engagés (000 \$)
Fonds d'initiatives autochtones	50	4 299,4	415	80 185,8
Fonds d'initiatives autochtones II	32	9 350,0	32	9 350,0
Total	82	13 649,4	447	89 535,8

Les projets soutenus ont été soumis au ministère dans le cadre de l'un ou l'autre des cinq volets visés par les programmes précités, soit : le développement économique, la garantie de prêt, l'infrastructure communautaire, l'action communautaire et le soutien à la consultation.

OBJECTIF : Informer les divers milieux concernés des enjeux et des processus de négociation avec les Autochtones

Indicateur :

- Nombre et nature des activités de sensibilisation sur les enjeux autochtones

RÉSULTATS :

Le ministère répond aux demandes de renseignements qui lui sont acheminées. Le cas échéant et selon leur objet, les demandes sont transmises aux interlocuteurs du ministère ou aux coordonnateurs du dossier autochtone des autres ministères et organismes gouvernementaux concernés :

- Le site Web www.autochtones.gouv.qc.ca présente un contenu s'adressant à la population et à la clientèle autochtone. Grâce à une mise à jour régulière de l'information, au dépôt des communiqués et allocutions de la ministre déléguée aux Affaires autochtones ainsi que des ententes conclues avec les diverses nations autochtones, les citoyens sont en mesure de considérer les avancées du Québec en matière de relations avec le milieu autochtone.
- Le ministère offre un service de formation permettant d'offrir des sessions de sensibilisation sur les réalités autochtones afin d'informer et de sensibiliser le personnel des secteurs publics et parapublics sur les enjeux autochtones au Québec.

L'information et la documentation concernant les enjeux autochtones ont été diffusées dans le cadre des activités suivantes :

- La distribution du document d'information *Amérindiens et Inuits – Portrait des nations autochtones du Québec* a rendu accessible à diverses clientèles l'information générale portant sur les nations autochtones du Québec.
- La distribution de la carte intitulée *Les Autochtones du Québec* a également permis de renseigner les citoyens sur la réalité autochtone au cours de la dernière année.

Des messages ministériels ont été diffusés dans les médias :

- Trois messages publicitaires ont été diffusés par l'intermédiaire des médias écrits autochtones.
- Un message a été diffusé le 21 juin 2012 dans les hebdomadaires régionaux du Québec, ainsi que dans les stations de radio communautaire autochtones, dans le but notamment de souligner la Journée nationale des Autochtones.

Au cours de l'année 2012-2013, 21 communiqués de presse ont été diffusés afin de rendre compte de divers enjeux liés aux relations et aux négociations avec les communautés autochtones. Le ministère a été actif dans le cadre d'interventions publiques, dans divers secteurs d'activités.

- Un total de 22 allocutions ont été prononcées lors de la tenue d'activités diverses. Ces allocutions faisaient état notamment de divers investissements effectués par le ministère afin d'améliorer la qualité de vie de la population autochtone du Québec, et de favoriser son développement socioéconomique.

AXE D'INTERVENTION : Des négociations et des ententes en vue d'une relation harmonieuse et durable

OBJECTIF : Négocier et conclure des ententes portant sur les revendications territoriales, l'autonomie gouvernementale, la culture, la langue, les traditions, les ressources naturelles et le développement économique

Indicateurs :

- Nombre et nature des négociations en cours
- Nombre et nature des ententes conclues

RÉSULTATS :

Nombre et nature des ententes conclues

Le ministère a activement contribué aux négociations ayant mené à la conclusion des ententes suivantes :

- Le 6 juin 2012, le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et les Mi'gmaq ont conclu l'*Entente tripartite provisoire sur la consultation et l'accommodement des Mi'gmaq*. Cette entente sur la consultation met en place un processus clair et efficace permettant au Canada et au Québec de consulter les Micmacs au sujet de projets envisagés.
- Le 6 juin 2012, le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et les Mi'gmaq ont conclu l'*Entente-cadre Niganiljoga'tagan*. Cette entente met sur pied un processus efficace et ordonné pour aider la conduite des négociations concernant des domaines clés tels que l'autonomie gouvernementale, les ressources naturelles ainsi que la culture et le patrimoine afin d'aboutir aux objectifs communs des parties, soit la paix et l'amitié par la voie de la réconciliation.
- Le 24 juillet 2012, le gouvernement du Québec et les Cris d'Eeyou Itschee ont signé l'*Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Itschee Baie-James* et l'*Entente sur certaines questions liées à l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Itschee Baie-James*. Ces deux ententes mettent un terme à un différend soulevé par les Cris afin de leur assurer une participation réelle au sein des structures de gestion locale et régionale sur le territoire de la Baie-James et conviennent des modalités, entre autres, sur le maintien des services municipaux et sur le transfert des employés de la municipalité de Baie-James au gouvernement régional.
- Le 1^{er} août 2012, le gouvernement du Québec et la Nation Atikamekw Nehirowisiw ont signé l'*Entente-cadre de négociation d'une nouvelle relation de nation à nation concernant la gestion des ressources naturelles dans Nitaskinan*. Cette entente-cadre établit le processus de négociation visant à trouver des solutions mutuellement acceptables aux enjeux qui y sont identifiés.

- Le 18 mars 2013, le gouvernement du Québec et l'Administration régionale Kativik ont convenu de la Modification # 9 de l'*Entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik* (Entente Sivunirmut). Cette modification à l'entente vise l'amélioration des infrastructures des transports.

Nombre et nature des négociations en cours

Le ministère a mené, en 2012-2013, 13 négociations avec huit nations autochtones. Ces négociations concernent une vaste gamme de sujets, dont les revendications territoriales, l'autonomie gouvernementale et le développement économique.

TABLEAU 5

Nature et état des négociations menées avec des nations autochtones

Nation(s)	Communauté(s)	Nature de la négociation	État de la négociation
Algonquins	Pikogan/Lac-Simon	Entente sur la consultation et l'accommodement pour les projets miniers	En cours
	Lac-Barrière	Amélioration des conditions de vie et développement économique	En cours
Attikameks	Manawan, Wemotaci et Opitciwan	Entente de développement économique visant à assurer la participation des trois communautés atikamekw dans la mise en valeur des ressources naturelles	En cours
Cris	Toutes les communautés	Négociation de deux conventions complémentaires visant la modification de l'article 2.15 et 3.2.7 de la <i>Convention de la Baie-James et du Nord québécois</i>	En cours
		Convention complémentaire en vue d'inclure certaines dispositions de l' <i>Entente sur la gouvernance de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois</i>	En cours
Hurons-Wendats	Wendake	Table de discussions exploratoires concernant la signification du <i>Traité Murray de 1760</i>	Travaux terminés en décembre 2012

(suite)

Nature et état des négociations menées avec des nations autochtones

Nation(s)	Communauté(s)	Nature de la négociation	État de la négociation
Innus	Regroupement Petapan inc. (Mashteuiatsh, Essipit, Nutashkuan)	Négociation sur les revendications territoriales globales entre le Regroupement Petapan inc., le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada	En cours
	Pessamit	Négociation entre le gouvernement du Québec et Pessamit concernant le développement socio-économique et le développement passé sur le territoire revendiqué par Pessamit	Terminée à la fin de l'été 2012. Discussions en cours pour une reprise des négociations.
	Uashat-Maliotenam	Négociation entre le gouvernement du Québec et Uashat – Maliotenam concernant le développement socio-économique et le complexe hydro-électrique La Romaine	En cours
Inuits	Toutes les communautés	Convention complémentaire 23 de la CBJNQ visant l'ajout des terres Ivujivik	En cours
Micmacs	Micmacs de Gespeg, de Listuguj et de Gesgapegiag	Négociations visant à conclure des ententes sectorielles sur différents sujets	En cours
	Micmacs de Gespeg	Négociation d'une entente de principe visant l'autonomie gouvernementale de la nation micmaque de Gespeg	En cours
Mohawks	Mohawks de Kahnawake	Négociation d'un règlement de la revendication particulière des Mohawks de Kahnawake sur les terres de l'ancienne Seigneurie du Sault-Saint-Louis	En cours

**Section 2 – Présentation des résultats par rapport
aux engagements pris dans la Déclaration de services
aux citoyens du ministère du Conseil exécutif**

La Déclaration de services aux citoyens

Dans l'exercice de sa mission, le ministère du Conseil exécutif ne fournit pas de services directs aux citoyens – à l'exception des volets de cette mission ayant trait à la jeunesse et aux affaires autochtones. Ces services, offerts par le Secrétariat à la jeunesse et par le Secrétariat aux affaires autochtones, ont fait l'objet en 2001 d'une Déclaration de services aux citoyens¹¹, conformément à la *Loi sur l'administration publique* (L.R.Q., c. A-6.01). La Déclaration a été révisée en 2012-2013.

Après avoir rappelé la mission du ministère du Conseil exécutif, la Déclaration de services aux citoyens présente le Secrétariat à la jeunesse et le Secrétariat aux affaires autochtones, en précisant le service d'accueil et d'information assuré par chacun de ces deux secrétariats.

Les engagements à l'égard de ces services sont les suivants.

« Lorsque vous vous présentez à nos bureaux ou que vous communiquez avec nous, vous pouvez, dès cet instant, compter sur nous pour obtenir :

Des services accessibles

- Nous vous accueillons et répondons à vos demandes d'information du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.
- En dehors de ces heures, nous mettons à votre disposition un numéro de boîte vocale, un numéro de télécopieur et une adresse courriel pour accueillir vos demandes d'information et vos messages auxquels nous répondons avec diligence.
- Nous maintenons à jour notre site Web.
- Nous nous engageons à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans nos locaux.

Des services courtois et personnalisés

- Dès le premier contact avec vous, nous nous faisons un devoir de nous présenter, de vous écouter avec attention et de vous traiter avec ouverture d'esprit, compréhension et respect.
- Nous vous guidons dans la façon de présenter votre demande ou votre dossier.

Des services fiables et de qualité

- Les renseignements que nous vous fournissons sont exacts, complets et présentés dans un langage clair.
- Nous traitons votre demande ou votre dossier avec impartialité, avec équité et en toute confidentialité.
- Nous vous dirigeons vers les bonnes sources d'information et vers les bons interlocuteurs tant au ministère que dans les autres ministères et organismes du gouvernement. »

¹¹ La *Déclaration de services aux citoyens* est disponible à l'adresse suivante : www.mce.gouv.qc.ca/ministere/declaration.htm

Section 3 – Utilisation des ressources du ministère du Conseil exécutif

On trouvera ci-après un portrait de l'utilisation, par le ministère du Conseil exécutif, des ressources mises à sa disposition.

Ce portrait est dressé en abordant successivement :

- les ressources humaines,
- les ressources financières,
- les ressources informationnelles,
- les bonis au rendement.

Ressources humaines

TABLEAU 6

Effectif en poste¹² au 31 mars

Secteur d'activité ou orientation stratégique	2012-2013	2011-2012	Écart
Programme 2 : Service de soutien auprès de la première ministre et du Conseil exécutif	418	410	2,0 %
Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes	57	55	3,6 %
Programme 4 : Affaires autochtones	43	35	22,9 %
Programme 5 : Jeunesse	33	32	3,1 %
Programme 6¹³ : Institutions démocratiques et participation citoyenne	16	15	6,7 %
Total	567	547	3,7 %

TABLEAU 7

Effectif utilisé¹⁴ au 31 mars

Secteur d'activité ou orientation stratégique	2012-2013	2011-2012	Écart
Programme 2 : Service de soutien auprès de la première ministre et du Conseil exécutif	382	385	-0,8 %
Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes	53	52	1,9 %
Programme 4 : Affaires autochtones	40	36	11,1 %
Programme 5 : Jeunesse	28	29	-3,4 %
Programme 6¹² : Institutions démocratiques et participation citoyenne	19	14	35,7 %
Total	522	516	1,2 %

L'effectif utilisé a augmenté de six équivalents temps complet (ETC) soit 1,2 %. Il faut souligner que le ministère avait une cible d'effectif utilisé pour 2012-2013 établie par le Secrétariat du Conseil du trésor de 576 ETC. Cette cible est donc largement respectée.

¹² L'effectif en poste au 31 mars 2013, correspond au nombre de personnes employées par le ministère à cette date et exclut les sept postes de la Direction de l'allégement réglementaire et administratif, transférés en cours d'année au ministère des Finances et de l'Économie.

¹³ Au Budget de dépenses 2012-2013, ce programme apparaît sous le nom de « Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information ».

¹⁴ L'effectif utilisé représente la consommation totale de l'effectif rémunéré entre le 1^{er} avril et le 31 mars (cumulatif) des heures travaillées et payées, n'incluant pas les primes ni les heures supplémentaires. Il est inférieur à l'effectif en poste en raison des horaires réduits dans le cadre du programme d'aménagement et de réduction du temps de travail ainsi que la vacance des postes durant l'année de référence.

La mobilisation du personnel et le climat de travail

Le Programme d'aide aux employés

Le Programme d'aide aux employés accompagne les personnes confrontées à des problèmes ayant un impact sur leur santé psychologique et donc susceptibles d'influer sur leur comportement et leur rendement au travail. Au cours de l'année 2012-2013, 89 personnes ont utilisé ce service, qui est un outil de prévention favorisant le maintien en emploi du personnel.

TABLEAU 8

Nombre d'employés ayant eu recours au Programme d'aide aux employés – 2010-2013

Années visées	Employés ayant eu recours
2010-2011	65
2011-2012	74
2012-2013	89

La formation et le perfectionnement du personnel

Conformément au plan de réduction et de contrôle des dépenses, des mesures ont été mises en œuvre depuis l'exercice 2010-2011 afin de réduire les dépenses de formation et de perfectionnement.

De janvier à décembre 2012, le ministère a investi 149 501 \$ dans le développement des compétences de son personnel, ce qui représente 0,33 % de sa masse salariale. Le nombre moyen de jours de formation par employé est évalué à 0,37 jour.

Cette réduction s'est répercutée sur la proportion de la masse salariale et le nombre de jours consacrés à la formation, comme l'illustrent les tableaux 9, 10 et 11.

TABLEAU 9

Répartition de dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champ d'activité

Champ d'activité ou orientation stratégique	Année civile ¹⁵ 2012	Année civile 2011
Favoriser le développement des compétences et la carrière	65 978 \$	247 124 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	44 020 \$	15 467 \$
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	18 424 \$	10 673 \$
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	21 079 \$	2 576 \$
TOTAL	149 501 \$	275 840 \$

TABLEAU 10

Évolution des dépenses en formation¹⁶

Année civile	Proportion de la masse salariale	Nombre moyen de jours de formation par personne	Montant alloué par personne
2011	0,63 %	0,92	508,00 \$
2012	0,33 %	0,37	216,67 \$

TABLEAU 11

Jours de formation selon les catégories d'emploi¹⁷

Année civile	Cadre	Professionnel	Fonctionnaire
2011	151 j	270 j	78 j
2012	61 j	160 j	31 j

¹⁵ Les données doivent être présentées selon l'année civile, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre.

¹⁶ Le dénominateur pour le calcul du nombre de jours de formation et les montants alloués par personne est le nombre total d'employés. Il se calcule en personne et non en ETC. Le total des employés représente tous les employés de l'organisation, incluant les cadres et les administrateurs de l'État, à l'exception des stagiaires et des étudiants.

¹⁷ Le dénominateur pour le calcul du nombre de jours de formation et les montants alloués par personne est le nombre total d'employés. Il se calcule en personne et non en ETC. Le total des employés représente tous les employés de l'organisation, incluant les cadres et les administrateurs de l'État, à l'exception des stagiaires et des étudiants.

La planification de la main-d'œuvre

Au cours de l'année 2012-2013, 21 employés réguliers ont pris leur retraite par rapport à 24 en 2011-2012.

TABLEAU 12

Nombre d'employés par catégories d'emploi ayant pris leur retraite

Année financière	Cadre	Professionnel	Fonctionnaire	TOTAL
2011-2012	7	12	5	24
2012-2013	3	8	10	21

Indicateur du taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

TABLEAU 13

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier ¹⁸

Année	Taux de départ volontaire
2011-2012	20,2 % ¹⁹
2012-2013	18,2 %

¹⁸ La méthode de calcul du taux de départs volontaires a été modifiée. Il s'agit du nombre d'employés ayant quitté le ministère (prise de retraite, démissions et mutations) durant la période de référence, divisé par le nombre moyen d'employés au ministère. Ce calcul est effectué centralement pour l'ensemble des ministères et organismes par le Secrétariat du Conseil du trésor.

¹⁹ Le taux de départs volontaires au Rapport annuel de gestion 2011-2012 était de 21,2 %. En tenant compte de la nouvelle méthode de calcul de cet indicateur expliqué à la note précédente, il est maintenant de 20,2 %.

Ressources budgétaires et financières

Crédits

Sur le plan budgétaire, le portefeuille des activités du ministère s'applique aux six programmes suivants :

- Programme 1 : Cabinet du lieutenant-gouverneur
- Programme 2 : Services de soutien auprès de la première ministre et du Conseil exécutif
- Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes
- Programme 4 : Affaires autochtones
- Programme 5 : Jeunesse
- Programme 6 : Institutions démocratiques et participation citoyenne²⁰

Le programme 1 (Cabinet du lieutenant-gouverneur) comprend les crédits attribués au lieutenant-gouverneur pour lui permettre d'assumer les fonctions qui lui sont dévolues par la loi.

Le programme 2 (Services de soutien auprès de la première ministre et du Conseil exécutif) regroupe les crédits visant à fournir à la première ministre, au Conseil exécutif et à ses comités les ressources humaines et techniques nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions.

Le programme 3 (Affaires intergouvernementales canadiennes) comprend les crédits nécessaires à la coordination des relations du gouvernement du Québec avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces du Canada.

Le programme 4 (Affaires autochtones) regroupe les crédits visant à assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière d'affaires autochtones.

Le programme 5 (Jeunesse) regroupe les crédits visant à assurer la coordination, la cohérence et la complémentarité de l'ensemble des actions gouvernementales en matière de jeunesse ainsi qu'à consulter et à soutenir les principaux acteurs jeunesse dans le but de favoriser la participation active des jeunes à la société québécoise.

Le programme 6 (Institutions démocratiques et participation citoyenne) comprend les crédits permettant l'adoption ou la modification de diverses lois de nature électorale, assurant le volet recherche et conseil au bénéfice du ministre responsable et permettant de donner suite aux décisions gouvernementales visant à réformer et à améliorer les institutions démocratiques. Les crédits du programme 6 visent également à promouvoir l'accès à l'information et à assurer la protection des renseignements personnels. Ils ont pour objet de permettre l'adoption et la modification des lois afférentes, ainsi que de soutenir un volet-conseil auprès du ministre responsable et de tous les intervenants du milieu. Il comprend également les crédits en matière de laïcité et d'identité.

²⁰ Au Budget de dépenses 2012-2013, ce programme apparaît sous le nom de « Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information ».

Dépenses

Le tableau ci-dessous présente le budget et les dépenses probables de 2012-2013 ainsi que les dépenses réelles de 2011-2012 et de 2010-2011 pour les activités relevant du ministère.

TABLEAU 14

Dépenses du ministère du Conseil exécutif

Programme	Budget de dépenses (1)	Dépenses probables (2)	Dépenses réelles	Dépenses réelles
	2012-2013 (000 \$)	2012-2013 (000 \$)	2011-2012 (000 \$)	2010-2011 (000 \$)
Programme 1 : Cabinet du lieutenant-gouverneur	748,9	738,3	748,9	748,9
Programme 2 : Services de soutien auprès de la première ministre et du Conseil exécutif	58 152,2	52 972,4	47 902,0	49 683,8
Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes	15 109,0	13 648,8	12 217,4	12 335,7
Programme 4 : Affaires autochtones	245 996,0	235 628,3	222 995,7	206 626,5
Programme 5 : Jeunesse	47 456,6	46 238,0	46 506,9	45 802,1
Programme 6 : Institutions démocratiques et participation citoyenne²¹	8 639,7	8 215,2	6 882,9	6 462,2
TOTAL	376 102,4	357 441,0	337 253,8	321 659,2

(1) Le budget inscrit tient compte des redressements budgétaires survenus en cours d'exercice.

(2) Données au 31 mars 2013, basées sur une estimation effectuée le 28 mai 2013.

²¹ Au Budget de dépenses 2012-2013, ce programme apparaît sous le nom de « Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information ».

Le tableau 15 présente l'évolution des dépenses par rapport à 2011-2012 pour les activités relevant du ministère.

TABLEAU 15

Évolution des dépenses du ministère du Conseil exécutif

Programme	Dépenses probables 2012-2013 (000 \$)	Dépenses réelles 2011-2012 (000 \$)	Écart (3) (000 \$)	Variation (4)
Programme 1 : Cabinet du lieutenant-gouverneur	738,3	748,9	(10,6)	-1,42 %
Programme 2 : Services de soutien auprès de la première ministre et du Conseil exécutif	52 972,4	47 902,0	5 070,4	10,58 %
Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes	13 648,8	12 217,4	1 431,4	11,72 %
Programme 4 : Affaires autochtones	235 628,3	222 995,7	12 632,6	5,66 %
Programme 5 : Jeunesse	46 238,0	46 506,9	(268,9)	- 0,58 %
Programme 6 : Institutions démocratiques et participation citoyenne²²	8 215,2	6 882,9	1 332,3	19,36 %
TOTAL	357 441,0	337 253,8	20 187,2	5,99 %

(3) Écart entre les dépenses 2011-2012 et celles de 2012-2013.

(4) Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles 2011-2012.

Le budget initialement alloué au ministère pour l'exercice 2012-2013 se chiffrait à 379,3 millions de dollars, alors que le budget modifié s'élève à 376,1 millions de dollars. Cette variation est principalement attribuable à la gestion de la provision pour la réalisation de projets de communication gouvernementale qui a impliqué des virements de crédits à d'autres programmes du gouvernement.

L'augmentation des dépenses de 20,2 millions de dollars en 2012-2013 par rapport à 2011-2012 est principalement attribuable aux éléments suivants :

- Une augmentation des dépenses de 12,6 millions de dollars au programme 4 découlant principalement de variations concernant l'indexation d'ententes existantes et la conclusion de nouvelles ententes avec des communautés autochtones, dont les suivantes :
 - l'indexation de l'*Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec (La Paix des Braves)* (8,0 millions de dollars);

²² Au Budget de dépenses 2012-2013, ce programme apparaît sous le nom de « Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information ».

- le versement de l'Entente finale de règlement concernant certaines questions visées par l'Annexe G de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec (pour le règlement des enjeux relatifs à la communauté crie d'Oujé-Bougoumou) (10,0 millions de dollars);
- la poursuite de la mise en œuvre du Fonds d'initiatives autochtones II (-6,1 millions de dollars).
- Une augmentation de 5,0 millions de dollars au programme 2, principalement attribuable au changement de gouvernement dont :
 - le paiement des indemnités de départ aux membres des cabinets ministériels;
 - l'arrivée de nouveaux administrateurs d'État;
 - l'accueil de trois nouveaux secrétariats : Secrétariat à la Capitale-Nationale, Secrétariat à la région Métropolitaine et Secrétariat au Développement Nordique.
- Une augmentation de 1,4 million de dollars au programme 3 principalement attribuable à la subvention supplémentaire accordée au Centre de la Francophonie des Amériques (750 000 dollars) ainsi qu'à une hausse des dépenses en rémunération.
- Une augmentation de 1,3 million de dollars au programme 6, principalement attribuable à l'arrivée du nouveau cabinet ministériel du ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne et des nouvelles responsabilités du secrétariat en matière de laïcité et d'identité.

Mesures de réduction de dépenses pour l'exercice financier 2012-2013

TABLEAU 16

Dépenses de publicité, de formation et de déplacement

	Dépenses maximales autorisées (000 \$)	Dépenses probables (000 \$)
Dépense de publicité, de formation et de déplacement	13 721,7	7 415,6
Masse salariale	58 791,8	59 105,0

TABLEAU 17

Dépenses de fonctionnement de nature administrative

	Cible de réduction (000 \$)	Réduction réalisée (000 \$)
Dépenses de fonctionnement de nature administrative	261,1	261,1

Ressources informationnelles

TABLEAU 18

Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour 2012-2013

	Dépenses et investissements prévus (000 \$)	Dépenses et investissements réels (000 \$)	Explication sommaire des écarts
Activités d'encadrement	183,8	155,1	
Activités de continuité	3 380,7	3 582,6	Prise en charge de nouveaux secrétariats.
Projets	444,8	530,0	Repositionnement de certains projets pour tenir compte des besoins du ministère, notamment en ce qui a trait à la prise en charge de nouveaux secrétariats.
Dépenses et investissements en ressources informationnelles	4 009,3	4 267,7	

TABLEAU 19

Liste et état d'avancement des principaux projets en ressources informationnelles

Liste des projets	Avancement (%)	Explication sommaire des écarts
Refonte des emplois supérieurs	100	Aucun écart par rapport à la planification
Remplacement de la suite bureautique	100	Aucun écart par rapport à la planification

TABLEAU 20**Liste et ressources affectées aux principaux projets en ressources informationnelles**

Liste des projets	Ressources humaines prévues (ETC)	Ressources humaines utilisées (ETC)	Ressources financières prévues (000 \$)	Ressources financières utilisées (000 \$)	Explication sommaire des écarts
Refonte des emplois supérieurs	0	0	23,4	20,6	L'implantation a eu lieu comme prévu et à coût moindre.
Remplacement de la suite bureautique	5	0	421,4	509,4	Prise en charge de nouveaux secrétariats

Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web**Conformité**

Une partie des sites du ministère sont conformes aux standards sur l'accessibilité du Web. Toutefois, le site intranet du ministère, le site intranet de la communication gouvernementale, la section privée du site du Forum des communicateurs gouvernementaux et le site privé du Secrétariat aux emplois supérieurs ne sont pas encore totalement conformes aux standards concernant les sites Web et le multimédia. Une refonte de l'intranet de la communication gouvernementale est en cours. Une fois cette refonte terminée, le site sera totalement conforme aux standards existants. La plupart des nouveaux documents téléchargeables sont offerts avec une version accessible.

TABLEAU 21**Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards**

Site Web	Conforme aux standards sur l'accessibilité d'un site Web	Conforme aux standards sur l'accessibilité d'un document téléchargeable	Conforme aux standards sur l'accessibilité du multimédia
Première ministre	Oui	En cours	En cours
Ordre national du Québec	Oui	En cours	En cours
Accès à l'information	Oui	En cours	Ne s'applique pas
Forum des communications gouvernementales (section publique)	Oui	En cours	En cours
Ministère	Oui	En cours	Ne s'applique pas
Emplois supérieurs	Oui	En cours	Ne s'applique pas

Depuis mai 2012, le site du Secrétariat à la jeunesse, entièrement refait, respecte les standards d'accessibilité du Web et du multimédia. Des travaux ont également été effectués pour rendre conformes les sites Web publics de la première ministre, de l'Ordre national du Québec, du Forum des communicateurs gouvernementaux et de l'accès à l'information.

Certains sites Web publics (soit ceux du ministère, du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, du Secrétariat aux institutions démocratiques et à la Participation citoyenne, du Secrétariat aux affaires autochtones et du Secrétariat aux emplois supérieurs) exigeraient une refonte complète pour répondre aux exigences. Selon les directives du Conseil du trésor, pour ces sites, le ministère a ajouté un lien en page d'accueil qui pointe vers une page « Accessibilité » expliquant la situation. Toutefois, chaque fois qu'une page est mise à jour, tout ce qui peut être rendu conforme aux standards est corrigé.

Des travaux sont en cours afin de rendre les sites intranet et extranet conformes aux standards. De même, les nouveaux documents téléchargeables sont maintenant offerts avec une version accessible.

Obstacles et situations particulières

Le défi le plus grand consiste à rendre les documents téléchargeables conformes aux standards. Cela demande plus de temps et de la formation autant pour l'équipe Web que pour tous les fournisseurs de contenus au sein du ministère.

Pour rendre les documents téléchargeables accessibles, la version Microsoft Office 2010 a été installée sur l'ensemble des postes du ministère. Au cours de la prochaine année, la version CS6 de la suite d'Adobe sera utilisée par les graphistes, facilitant ainsi la création de documents accessibles.

Une partie importante des exigences visant à assurer l'accessibilité, en ce qui a trait au standard sur le multimédia (animation, vidéo, audio), est satisfaite grâce à un lecteur vidéo accessible développé antérieurement par l'équipe Web.

Plan d'action

Aucun plan d'action n'a été élaboré.

Sensibilisation et formation

Chaque fois que l'équipe Web entreprend une refonte ou une mise à jour de contenu dans un site, elle sensibilise les collaborateurs à l'importance de créer des documents et des sites accessibles et elle explique les bonnes façons de faire pour répondre aux exigences.

Ressources mises à contribution

Au cours des dernières années, le ministère a mis beaucoup d'efforts pour créer des sites Web les plus accessibles possible. La mise à jour des outils (Office 2010) vient faciliter le travail. Plusieurs logiciels sont également utilisés pour tester l'accessibilité, soit Color Contrast Analyser 2.0, Jaws, NVDA ainsi que la Web accessibility toolbar et le valideur du W3C. Afin de rendre les documents PDF accessibles, le ministère utilise le logiciel Adobe Acrobat Pro 9.

Cadre de gouvernance

À l'heure actuelle, il n'existe pas de cadre ministériel de gouvernance orientant la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web.

Règles pour les bonis au rendement

TABLEAU 22

Bonis au rendement accordés en 2012-2013 pour la période d'évaluation du rendement du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012

Statut	Nombre de bonis au rendement	Montant total (000 \$)
Cadres	-	-
Cadres juridiques	-	-
Titulaires d'un emploi supérieur à temps plein	-	-
Total	-	-

La Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette prévoit qu'aucun boni fondé sur le rendement ne pourra être accordé aux cadres, aux cadres juridiques ni aux membres du personnel d'un cabinet au cours des exercices financiers débutant en 2010-2011 et 2011-2012. Donc, aucun boni au rendement n'a été versé durant la période 2012-2013.

Section 4 – Autres exigences

La quatrième section fait référence au suivi apporté par le ministère à certaines exigences découlant du cadre législatif gouvernemental.

Ces exigences concernent :

- l'accès à l'égalité en emploi;
- l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels;
- l'allègement réglementaire et administratif;
- le développement durable et les changements climatiques;
- l'égalité entre les femmes et les hommes;
- l'emploi et la qualité de la langue française;
- les mesures prises pour répondre aux recommandations du Vérificateur général du Québec;
- les mesures en faveur de l'occupation et de la vitalité des territoires;
- le Plan d'action gouvernemental 2008-2013 *La diversité : une valeur ajoutée*;
- la politique de financement des services publics.

On trouvera ci-après un état des initiatives prises en 2012-2013 afin de respecter ces exigences.

Accès à l'égalité en emploi

Données globales

Conformément à l'article 53.1 de la *Loi sur la fonction publique*, on trouvera ci-après un compte rendu des résultats obtenus en 2012-2013 en matière d'accès à l'égalité en emploi.

TABLEAU 23

Embauche totale au cours de la période 2012-2013

Nombre	Régulier ²³	Occasionnel ²⁴	Étudiant	Stagiaire	TOTAL
Total de personnes embauchées	15	69	62	19	165
Employés en place au 31 mars 2013	490	77	12	9	588

Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées

TABLEAU 24

Taux d'embauche des membres des groupes cibles en 2012-2013

Statut d'emploi	Embauche totale 2012-2013	Communauté culturelle	Anglophone	Autochtone	Personne handicapée	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi ²⁵
Régulier	15	4	–	–	–	4	26,7 %
Occasionnel	69	2	1	–	2	5	7,2 %
Étudiant	62	5	–	–	–	5	8,1 %
Stagiaire	19	1	–	–	–	1	5,3 %
TOTAL	165	12	1	–	2	15	9,1 %

Au cours de l'année 2012-2013, le ministère a procédé à l'embauche de 165 personnes. De ce nombre, 15 personnes (9,1 %) appartiennent à l'un ou l'autre des groupes cibles.

²³ Les données sur l'embauche du personnel régulier ne doivent inclure que les données sur le recrutement.

²⁴ Les données sur l'embauche du personnel occasionnel ne doivent inclure que les nouvelles entrées en fonction durant la période visée, ce qui exclut les employés occasionnels des listes de rappel ainsi que ceux dont le contrat est prolongé ou renouvelé à l'intérieur d'une même année.

²⁵ Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule selon le nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné par rapport à l'embauche totale en 2012-2013 dans le statut d'emploi.

TABLEAU 25

Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi, résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Année	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
2010-2011	20 %	–	12,9 %	–
2011-2012	11,8 %	4,4 %	5,3 %	14,3 %
2012-2013	26,7 %	7,2 %	8,1 %	5,3 %

TABLEAU 26

Taux de représentativité des membres des groupes cibles²⁶ au sein de l'effectif régulier, résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible en 2013	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total en 2013	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible en 2012	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total en 2012	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible en 2011	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total en 2011
Communauté culturelle	25	5,1 %	27	5,7 %	27	5,5 %
Autochtone	2	0,4 %	2	0,4 %	2	0,4 %
Anglophone	5	1,0 %	8	1,7 %	9	1,8 %
Personne handicapée	6	1,2 %	7	1,5 %	6	1,2 %

Globalement, le taux de représentation des membres des communautés culturelles, des autochtones et des anglophones se situe à 6,5 % et 32 personnes appartiennent à ces groupes. Le taux de représentation des personnes handicapées est de 1,2 % et six personnes sont membres de ce groupe.

²⁶ Rappel des objectifs : pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 % de l'effectif régulier. Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

TABLEAU 27

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier, résultats par catégorie d'emplois au 31 mars 2013

Groupe cible	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel ²⁷		Personnel technicien		Personnel de bureau		Personnel des agents de la paix		Personnel ouvrier		Total	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Communauté culturelle	2	2,0 %	18	6,3 %	4	6,0 %	1	2,7 %	–	–	–	–	25	5,1 %
Autochtones	–	–	2	0,7 %	–	–	–	–	–	–	–	–	2	0,4 %
Anglophones	–	–	3	1,0 %	1	1,5 %	1	2,7 %	–	–	–	–	5	1,0 %
Personnes handicapées	–	–	2	0,7 %	3	4,5 %	1	2,7 %	–	–	–	–	6	1,2 %

TABLEAU 28

Taux d'embauche des femmes en 2012-2013 par statut d'emploi

Embauche	Personnel régulier	Personnel occasionnel	Personnel étudiant	Personnel stagiaire	Total
Nombre de femmes embauchées	10	46	23	8	87
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2012-2013	66,7 %	66,7 %	37,1 %	42,1 %	52,7 %

²⁷ Y compris les ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

TABLEAU 29**Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2013**

Représentativité	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel ²⁸	Personnel technicien	Personnel de bureau	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Nombre total d'employés réguliers	100	286	67	37	–	–	490
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	43	171	54	31	–	–	299
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	43,0 %	59,8 %	80,6 %	83,8 %	–	–	61,0 %

Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi**TABLEAU 30****Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées - Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du programme**

Automne 2012 (cohorte 2013)	Automne 2011 (cohorte 2012)	Automne 2010 (cohorte 2011)
Aucun	Aucun	Aucun

TABLEAU 31**Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées – Nombre de nouveaux participants au programme accueillis.**

2012-2013	2011-2012	2010-2011
Aucun	Aucun	Aucun

Autres mesures

Dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées tenue en juin 2012 sous la responsabilité de l'Office des personnes handicapées du Québec, le ministère a mis en ligne des capsules d'information à l'intention du personnel afin de mieux faire connaître le potentiel des personnes handicapées, favorisant ainsi le plein exercice de leur participation à la société.

²⁸ Y compris les ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes

Accès aux documents des organismes publics et protection des renseignements personnels

Protection des renseignements personnels

Le responsable de la protection des renseignements personnels du ministère du Conseil exécutif a assuré, sur une base régulière, un rôle de conseil auprès des unités du ministère en leur prodiguant des avis, notamment sur la circulation interne des renseignements personnels.

Accès à l'information

Au cours de l'exercice 2012-2013 et en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, le ministère a reçu 100 demandes d'accès à l'information. Cinq de ces demandes portaient sur de l'information personnelle concernant le demandeur.

Les statistiques suivantes tiennent compte de deux demandes de la période 2011-2012 auxquelles on a répondu après le 1^{er} avril 2012 et ne tiennent pas compte de quatre demandes qui étaient en instance de décision au 31 mars 2013. De plus, une demande a été transférée en cours de traitement au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes. Un total de 97 dossiers est donc officiellement recensé aux fins de traitement dans le présent rapport.

- Un total de 70 demandes ont été traitées dans un délai de vingt jours et 27 l'ont été dans un délai de trente jours.
- Au total, 34 demandeurs ont reçu une réponse favorable, 12 ont fait l'objet d'un refus total, 12 ont fait l'objet d'une acceptation partielle, 25 ont été dirigés vers un autre ministère ou organisme, leurs demandes relevant totalement ou en partie de la compétence de ces derniers, et 14 demandes visaient des documents non détenus par le ministère.
- Trois de ces demandes ont fait l'objet d'une demande de révision devant la Commission d'accès à l'information.
- Aucune demande n'a nécessité la mise en place de mesures d'accommodement.
- Les articles suivants de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ont été cités dans le cas de refus total ou d'une acceptation partielle :
 - l'article 9 concernant l'état d'avancement d'un document;
 - les articles 14 et 15 concernant le droit d'accès;
 - l'article 19 concernant des renseignements ayant des incidences sur les relations intergouvernementales;
 - l'article 20 concernant des renseignements ayant des incidences sur les négociations entre organismes publics;
 - l'article 22 concernant des renseignements ayant des incidences sur l'économie;
 - l'article 29 concernant des renseignements ayant des incidences sur l'administration de la justice et la sécurité publique;

- les articles 30, 33, 34, 37, 38 et 39 concernant des renseignements ayant des incidences sur les décisions administratives ou politiques;
- certains renseignements ont également été retenus en fonction des articles 53 et 54 concernant le caractère confidentiel des renseignements personnels;
- enfin, l'article 94 concernant la procédure d'accès à de l'information personnelle.

De plus, quatorze demandes d'accès à l'information ont été traitées, dans un délai de 20 jours, par le responsable de l'accès à l'information du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes. À noter que ce chiffre ne tient pas compte de deux demandes qui étaient en instance de décision au 31 mars 2013.

- Parmi les 14 demandes, cinq demandes ont reçu une réponse complète, trois ont reçu une réponse partielle et deux autres ont été refusées. Dans deux autres cas, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes a indiqué qu'il ne détenait aucun document lié à l'objet des requêtes et dans un cas, il a dû transmettre la demande à un autre ministère. Enfin, le Secrétariat a également reçu une demande comportant deux volets différents qui ont amené une réponse modulée : un volet de la demande a fait l'objet d'un refus et pour l'autre volet, aucun document n'a été trouvé.
- Pour ce qui est des demandes d'accès refusées ou partiellement acceptées, les dispositions justifiant que des renseignements ou des documents n'aient pas été communiqués découlent des articles 9, 19, 31, 34, 37, 39 et 48 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.
- Une demande a fait l'objet d'une demande de révision devant la Commission d'accès à l'information.

Aucune mesure d'accommodement n'a été demandée afin de faciliter le droit d'accès à une personne handicapée.

Activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

Tout au long de l'année 2012-2013, le ministère a maintenu à jour un site Web permettant la diffusion des documents et des renseignements visés par le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. Le site peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.acces.mce.gouv.qc.ca>

Le ministère offre également un volet concernant l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels dans ses séances d'accueil aux nouveaux employés.

Allégement réglementaire et administratif

Le ministère du Conseil exécutif, par l'entremise du Secrétariat des comités ministériels, est responsable du suivi du respect des obligations de la *Politique gouvernementale sur l'allégement réglementaire et administratif* par les ministères et organismes gouvernementaux qui y sont assujettis. Puisque le ministère du Conseil exécutif n'applique pas lui-même de réglementation, il n'est pas assujetti à la Politique, contrairement aux ministères et aux organismes gouvernementaux concernés qui sont directement responsables de la mise en œuvre de celle-ci.

En 2012-2013, 68 projets ont été soumis au Conseil des ministres et assujettis à la Politique. Parmi ceux-ci, cinq projets avaient des répercussions sur les entreprises estimées à au moins un million de dollars, mais inférieures à dix millions de dollars. Pour chacun de ces projets, la déclaration d'impact réglementaire requise a été produite. Il y a eu également neuf projets dont les répercussions sur les entreprises étaient estimées à 10 millions de dollars ou plus. L'analyse d'impact réglementaire requise a été produite pour sept des neuf projets, alors qu'un mécanisme quinquennal d'évaluation ou de révision a été prévu pour trois des neuf projets.

Développement durable et changements climatiques

Le Plan d'action de développement durable 2008-2013

- Objectif gouvernemental 1 : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière, et l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.
- Objectif ministériel 1 : Promouvoir la démarche de développement durable au sein du ministère ainsi qu'auprès de la clientèle de ses différents secrétariats.

Action : Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du *Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel*.

Indicateur : Taux d'employés rejoints par les activités de sensibilisation et de formation au développement durable.

Cibles : 80 % d'employés sensibilisés d'ici 2011 et 50 % d'employés formés d'ici 2013.

Résultats de l'année

Sensibilisation

La cible de sensibilisation avait été dépassée au cours de l'année 2010-2011, lorsque la totalité du personnel du ministère avait été rejointe par au moins une activité de sensibilisation.

En 2012-2013, les activités de sensibilisation se sont poursuivies :

- Un total de dix capsules d'information ont été diffusées dans l'intranet du ministère portant sur divers sujets relatifs au développement durable. L'onglet « développement durable » de l'intranet ministériel a reçu 595 visites en 2012-2013.
- En juin 2012 et en février 2013, des lettres ont été envoyées à de nouveaux employés par le représentant ministériel au Comité interministériel de développement durable. Dans ces lettres, il était question de la démarche gouvernementale et des outils mis à la disposition des employés dans la promotion du développement durable.
- Des activités ont eu cours durant l'année, visant à sensibiliser les employés au recyclage, à la réutilisation et aux transports collectifs. Ces activités ont été annoncées sur l'intranet ministériel.

Formation

- La cible de formation au développement durable, établie à 73 personnes, a été atteinte :
 - au 31 mars 2013, 91 personnes avaient été formées au ministère
 - de ces 91 personnes, 75 appartenaient à la catégorie de « personnel ciblé »
- Le ministère a mis en ligne la formation « Prise en compte des principes de développement durable », développée par le Centre d'expertise des grands organismes. Au 31 mars 2013, cette formation avait reçu 356 visites.

Autres activités

- Au cours de la dernière année, le ministère a participé à plusieurs activités du Bureau de coordination du développement durable, notamment aux rencontres suivantes :
 - comité interministériel de développement durable;
 - groupe de travail « Sensibilisation et formation »;
 - groupe de partage et de veille en développement durable;
 - groupe de travail interministériel sur la révision de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

- Objectif gouvernemental 1 : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière, et l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.
- Objectif ministériel 1 : Promouvoir la démarche de développement durable au sein du ministère ainsi qu'auprès de la clientèle de ses différents secrétariats.

Action : Faire connaître les principes et la démarche de développement durable à la haute direction des ministères et organismes pour en faciliter la mise en œuvre.

Indicateurs : Nombre de moyens de communication mis en place pour sensibiliser la haute direction des ministères et organismes.

Cibles : Intégration du développement durable aux attentes gouvernementales des hauts dirigeants et cinq autres moyens de communication d'ici 2013.

Résultats de l'année

Les préoccupations liées au développement durable ont été intégrées aux attentes gouvernementales 2012-2013 des hauts dirigeants.

Depuis la mise en œuvre du plan d'action en 2008, six activités ont eu lieu afin de sensibiliser les hauts dirigeants au développement durable.

- Objectif gouvernemental 1 : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière, et l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.
- Objectif ministériel 1 : Promouvoir la démarche de développement durable au sein du ministère ainsi qu'auprès de la clientèle de ses différents secrétariats.

Action : Favoriser le développement, par les partenaires, d'activités ciblant la clientèle jeunesse en matière de développement durable.

Indicateurs : Nombre et nature des activités développées.

Cibles : Selon les projets conclus avec les partenaires.

Résultats de l'année

Durant l'année 2012-2013, six subventions ont été octroyées à six organismes différents :

- Une subvention d'un montant de 127 500 \$, à la Fédération étudiante universitaire du Québec, afin de créer des postes d'agents étudiants de développement durable et de mettre en œuvre des initiatives et des projets sensibilisant et impliquant la population étudiante aux enjeux de développement durable.
- Une subvention d'un montant de 350 000 \$, à la Fondation Stephen R. Bronfman, afin de mobiliser les jeunes de 14 à 17 ans autour d'un projet de développement durable et de les sensibiliser à l'importance de leur contribution en vue d'améliorer leur milieu de vie.
- Une subvention d'un montant de 396 604 \$, à la Corporation Katimavik Opcan, afin d'offrir des stages portant sur le développement durable à de jeunes Québécois dans différentes régions du Québec.
- Une subvention d'un montant de 25 000 \$, à la Fondation de la Tolérance, afin de mettre en œuvre le projet « Les caravanes de la tolérance du 2^e cycle » visant à informer les jeunes de 14 à 18 ans des conséquences, des préjugés et de la discrimination sous toutes ses formes et ainsi à convaincre les jeunes du secondaire à s'ouvrir aux différences.
- Une subvention d'un montant de 10 000 \$, au Secrétariat international de l'eau, afin de mettre en œuvre le projet « L'Effet papillon » visant à permettre la réalisation, par des jeunes, de projets environnementaux dans quatre régions québécoises.
- Une subvention d'un montant de 167 777 \$, au Réseau québécois des écoles entrepreneuriales et environnementales, afin de soutenir et d'accompagner des écoles primaires dans le développement des valeurs entrepreneuriales et environnementales, ainsi que d'expérimenter une approche intégrée de type entrepreneuriat-étude dans des écoles de dix régions du Québec.

- Objectif gouvernemental 6 : Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.
- Objectif ministériel 2 : Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités du ministère.

Action : Mettre en œuvre des pratiques et des activités écoresponsables.
Indicateur et cible : Diffusion des lignes directrices d'ici 2010 puis mise en œuvre d'actions liées aux lignes directrices dans l'ensemble du ministère.
Résultats de l'année
Le ministère a poursuivi les mesures mises en application au cours des années précédentes, concernant notamment la gestion de matières résiduelles, la gestion de biens excédentaires, la gestion de l'utilisation du papier et l'économie d'énergie dans les bureaux.

- Objectif gouvernemental 20 : Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficacité.
- Objectif ministériel 4 : Favoriser un rapprochement entre les pouvoirs décisionnels et l'ensemble de la population.

Action : Faciliter l'accès des citoyens à l'information, notamment dans un souci d'équité et de transparence.
Indicateurs et cible : Mise en œuvre de la réglementation d'ici 2013 et suivi de son application. Accompagnement des ministères et organismes dans la mise en place de la réglementation sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.
Résultats de l'année
Au cours de l'année 2012-2013, le ministère a reporté ses travaux de la réglementation sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels dans les secteurs municipal, de l'éducation, de la santé et des services sociaux ainsi que des ordres professionnels. Les travaux ont plutôt été consacrés à l'analyse des résultats des études d'évaluation de la mise en œuvre du <i>Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels</i> , applicable aux ministères et aux organismes gouvernementaux. Ces travaux ont révélé l'existence de certaines difficultés dans l'application de ce règlement.

- Objectif gouvernemental 23 : Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.
- Objectif ministériel 5 : Faciliter la promotion des principes de développement durable dans les relations intergouvernementales canadiennes.

Action : Saisir les occasions qui se présentent pour assurer la promotion des principes de développement durable dans le cadre des travaux du Conseil de la fédération et des divers échanges avec les autres gouvernements du Canada.

Indicateur et cible : Occasions où les principes ont été promus (lorsque les occasions se présentent).

Résultats de l'année

Partage de savoir-faire en santé et mieux-être en français

Soutien financier à un projet visant à élaborer des politiques et des approches locales de mieux-être et de santé ainsi que des outils de développement local durable. Ce partenariat consiste à développer l'approche des villes et des villages en santé du Québec au Nouveau-Brunswick.

Citoyenneté responsable

Soutien financier pour une conférence visant à sensibiliser la population francophone de la Colombie-Britannique à la notion de développement durable, tant d'un point de vue écologique que social et économique, et visant à aider le public à se familiariser avec des gestes simples et quotidiens qui peuvent être posés de manière individuelle et collective pour favoriser le développement d'une économie plus respectueuse des écosystèmes et des personnes.

Partenariats ruraux au service des communautés acadiennes et francophones de la Nouvelle-Écosse

Soutien financier à un projet visant à mettre en place une stratégie régionale de développement rural durable dans des communautés connaissant un déclin économique en vue d'assurer un avenir aux générations futures.

Laboratoires artistiques de développement local

Soutien financier visant à intégrer la mise en valeur culturelle dans les démarches municipales de planification, de développement et d'aménagement des espaces publics par des rencontres entre un élu, un artiste et les citoyens sur une problématique de développement local.

Analyse biosociale des facteurs influençant la consommation de poissons et exposition aux métaux dans les populations côtières de la Baie-des-Chaleurs

Soutien financier pour une initiative de recherche Québec-Nouveau-Brunswick visant à mieux comprendre les facteurs environnementaux et sociaux qui influencent la consommation de poissons et de fruits de mer dans la population de la Baie-des-Chaleurs et à évaluer l'exposition aux métaux qui en résulte.

L'engagement autochtone sur le territoire et les forêts du Québec et du Nouveau-Brunswick

Soutien financier pour une initiative de recherche Québec–Nouveau-Brunswick visant à mieux connaître les liens que les peuples autochtones du Québec et du Nouveau-Brunswick entretiennent avec leur territoire traditionnel, ainsi que leur implication dans la gestion contemporaine de ces territoires et de leurs ressources.

Processus géomorphologiques et dynamiques des escarpements côtiers de la Péninsule acadienne (NB) en réponse aux changements climatiques récents

Soutien financier pour une initiative de recherche Québec–Nouveau-Brunswick qui consiste à déterminer quels sont les principaux agents et processus d'érosion qui caractérisent la dynamique côtière de la Péninsule acadienne dans un contexte climatique changeant.

Défis des communautés côtières à l'heure des changements climatiques dans le golfe du Saint-Laurent

Soutien financier pour un projet de recherche Québec–Nouveau-Brunswick visant à mettre les diverses disciplines de l'environnement et du développement territorial au service des communautés côtières qui doivent affronter plusieurs risques, telles l'érosion et les inondations ainsi que la fréquence des marées de tempête provoquées par les changements climatiques.

Modélisation des crues et des étiages des rivières du Nouveau-Brunswick et du Québec

Soutien financier pour une initiative de recherche Québec–Nouveau-Brunswick visant à fournir des outils d'analyse des extrêmes hydrologiques provoqués par les changements climatiques et à outiller les communautés afin de mieux y faire face.

Dans le cadre des travaux du Conseil de la fédération

Au cours de l'année 2012, le Conseil de la fédération (CDF) a continué à promouvoir activement les principes de développement durable sur le plan environnemental et social et, par son action, à démontrer son engagement envers ceux-ci. On soulignera :

- La poursuite des travaux du Conseil de gestion de l'eau du CDF, réalisés en collaboration avec le Comité consultatif des partenaires de l'eau, dans cinq domaines prioritaires : Eau potable pour les communautés rurales et de petite taille, la valeur de l'eau, l'Inforoute canadienne de l'eau, le Prix d'excellence en gestion de l'eau et les eaux usées.
- Le dévoilement, le 22 mars 2013, des noms des lauréats de la première édition des Prix excellence en gestion de l'eau. Décernés dans chaque province et territoire, ces prix du CDF soulignent des réalisations exceptionnelles, des pratiques novatrices et un leadership particulier en matière d'amélioration de la gestion et de la conservation de l'eau.
- La mise en ligne du site « Inforoute canadienne de l'eau », un répertoire de données et d'informations concernant les ressources hydriques, accessible à tous au <http://www.conseildelafederation.ca/templates/thecouncilofthefederation/wis/inforoute.html>
- La remise, le 24 juillet 2012, des huitièmes Prix d'alphabétisation du CDF à des récipiendaires provenant de chaque province et territoire ayant apporté une contribution exceptionnelle au secteur de l'alphabétisation.

- Objectif gouvernemental 24 : Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.
- Objectif ministériel 6 : Souligner le mérite des citoyens dans un souci d'évolution de la société québécoise.

Action : Faire des membres de l'Ordre national du Québec des ambassadeurs de l'excellence en leur donnant l'occasion de partager leur expérience et leurs connaissances.

Indicateur : Nombre d'activités permettant, dans le cadre de la mission éducative et culturelle de l'Ordre national du Québec, de faire rayonner les membres de l'Ordre dans leur communauté ou dans leur secteur d'activité.

Cible : Dix activités d'ici 2013.

Résultats de l'année

- Participation à l'exposition de décorations canadiennes D'un océan à l'autre – Saluons nos grands Canadiens. Tenue à Ottawa du 17 mai jusqu'en novembre 2012, cette exposition a attiré 36 000 visiteurs.
- Lancement du livre intitulé *Ordre national du Québec – Historique* le 7 juin 2012.
- Appel de candidature pour le cycle de nomination québécoise 2013, du 17 septembre au 9 novembre 2012.
- Cérémonie de remise des insignes de l'Ordre national du Québec à 30 nouveaux membres, le 7 juin 2012.
- Cérémonie de remise de l'insigne d'officier à Bertrand Delanoë, le 3 juillet 2012.
- Cérémonie de remise de l'insigne de chevalier à Fred Pellerin, le 19 décembre 2012.
- Diffusion du communiqué annonçant l'élection du nouveau président de l'Ordre, le 9 janvier 2013.
- Diffusion d'un entretien avec l'écrivaine Arlette Cousture dans le site Internet de l'Ordre, le 8 mars 2013.

- Objectif gouvernemental 26 : Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Objectif ministériel 7 : Soutenir des projets autochtones favorisant la création d'emplois et d'entreprises ainsi que le développement social des communautés.

Action : Participer à l'amélioration des conditions de vie des communautés autochtones en participant au financement d'infrastructures communautaires et sociales.

Indicateurs : Montants alloués pour la mise en place d'infrastructures dans les communautés autochtones du Québec

Résultats de l'année

En 2012-2013, 3 035 128 \$ ont été alloués pour la mise en place d'infrastructures dans les communautés autochtones du Québec

Retrait d'actions

Action retirée	Raison
Sensibiliser les ministères et organismes et les soutenir dans l'application de la <i>Politique gouvernementale sur l'allégement réglementaire et administratif</i> .	L'unité responsable de cette action a été transférée au ministère des Finances et de l'Économie.
Mettre à jour la <i>Politique gouvernementale sur l'allégement réglementaire et administratif</i> pour la rendre plus efficace et plus facile d'application par les ministères et les organismes.	L'unité responsable de cette action a été transférée au ministère des Finances et de l'Économie.

Recommandations ou commentaires du commissaire au développement durable

Les recommandations du commissaire au développement durable sont présentées à la section « mesures prises pour répondre aux recommandations du Vérificateur général du Québec ».

Les changements climatiques

La mesure 17 du *Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques* prévoit que les ministères doivent définir un programme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre occasionnées par les déplacements des employés pour se rendre au travail. Un plan de navettage durable a été élaboré au ministère du Conseil exécutif afin de tenir compte des priorités et des orientations gouvernementales, notamment au regard des changements climatiques et du développement durable. Ce plan sera mis en œuvre au cours de l'exercice 2013-2014.

Comme d'autres organisations, le ministère a continué à mettre à la disposition du personnel le programme *L'Abonne Bus*, en collaboration avec le Réseau de transport de la Capitale et la Société de transport de Lévis. Ce programme favorise l'utilisation du transport collectif. L'abonnement, d'une durée minimale d'un an, offre aux employés qui y adhèrent un rabais de 10 % du coût du laissez-passer mensuel ainsi qu'un mode de paiement simplifié par retenue sur le salaire. Au 31 mars 2013, 141 employés étaient inscrits au programme, comparativement à 122 en date du 31 mars 2012.

Égalité entre les femmes et les hommes

Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Cette politique, intitulée *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, a été lancée en décembre 2006 et trace la marche à suivre pour les dix prochaines années. Un premier plan d'action a été mis en œuvre pendant la période 2007-2011. Un deuxième plan d'action couvre la période 2011-2015.

La politique et son plan d'action associent tous les ministères et organismes du gouvernement à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le ministère est engagé dans deux mesures :

- soutenir financièrement les projets lancés par les femmes autochtones (mesure 54);
- atteindre la parité entre les femmes et les hommes dans les conseils d'administration des sociétés d'État et en assurer le maintien (mesure 89).

Les principaux programmes de financement de projets autochtones, gérés par le ministère, soutiennent notamment le développement de l'entrepreneuriat des femmes autochtones en augmentant à 60 % la limite maximale de l'aide globale considérée par le gouvernement du Québec – et ses sociétés d'État – en ce qui a trait aux dépenses admissibles. De même, le cumul de l'aide consentie par les deux ordres de gouvernement passe à 95 % du coût du projet dans le cadre de ces programmes. Au total, le Fonds d'initiatives autochtones (2006-2013) a permis d'investir 1,5 million de dollars en entrepreneuriat féminin autochtone.

Par l'entremise du Fonds d'initiatives autochtones II (FIA II), le ministère a notamment alloué, cette année, une somme de 230 000 \$ à l'organisme Femmes autochtones du Québec (FAQ) pour le soutien à la mission globale d'un organisme communautaire. Cette somme s'inscrit à l'intérieur d'une entente quinquennale (2012-2017), et a été versée dans le cadre du volet Action communautaire du FIA II.

En 2012-2013, le ministère a également soutenu la FAQ dans le cadre d'une tournée de formation portant sur un guide d'intervention en matière d'agression sexuelle pour les intervenants qui œuvrent auprès de la clientèle autochtone.

Pour ce qui est de la parité entre les femmes et les hommes dans les conseils d'administration des sociétés d'État, la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* prévoit que ces conseils soient constitués à parts égales de femmes et d'hommes, et ce, depuis le 14 décembre 2011.

Au 31 mars 2013, la proportion de femmes siégeant aux conseils d'administration des 22 sociétés d'État et organismes visés par l'énoncé de politique *Moderniser la gouvernance des sociétés d'État* était de 50,5 %.

Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015

L'analyse différenciée selon les sexes est un processus d'analyse favorisant l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes par l'entremise des orientations et des actions d'instances décisionnelles de la société sur les plans local, régional et national. Un premier plan d'action a été mis en œuvre pendant la période 2007-2010. Un deuxième plan d'action s'applique à la période 2011-2015.

Le ministère est engagé dans trois actions :

- Insérer l'analyse différenciée selon les sexes dans l'évaluation du Fonds d'initiatives autochtones et en appliquer les recommandations dans sa reconduction (action 33);
- Mettre en place des comités de concertation Québec-Premières Nations et Québec-Inuits (action 34);
- Considérer les réalités différenciées des jeunes filles et des garçons dans la mise en œuvre du Programme IDÉO 16-17 (action 35).

L'évaluation du Fonds d'initiatives autochtones comporte des éléments d'information et d'analyse relatifs à l'analyse différenciée selon les sexes. Elle a fait l'objet de recommandations afférentes à l'analyse différenciée selon les sexes, qui seront prises en compte dans le cadre de la mise en œuvre 2012-2017 du programme renouvelé sous la dénomination Fonds d'initiatives autochtones II.

Les travaux du comité de concertation Québec-Premières Nations n'ont pas encore débuté; néanmoins, un cadre de référence a été proposé et fait toujours l'objet de discussions. La formule du comité de concertation Québec-Inuits demeure à définir par la partie inuite.

Le Programme IDÉO 16-17 est une mesure d'accompagnement personnalisée ayant pour objectif d'aider les jeunes de 16 et de 17 ans en difficulté à réaliser leur projet de vie et à atteindre leur autonomie sociale, professionnelle ou personnelle. Les agents IDÉO 16-17 travaillent au sein des 110 carrefours jeunesse-emploi de la province. Le ministère estime que l'intégration de l'analyse différenciée selon les sexes dans ce programme favorisera l'adaptation nécessaire des services pour assurer l'égalité entre les filles et les garçons.

Pour l'année 2012-2013, les carrefours jeunesse-emploi ont effectué leur reddition de comptes au ministère sur la base de la répartition femmes-hommes. De plus, des démarches de consultation ont également été menées par le ministère et par le Secrétariat à la condition féminine auprès des agents IDÉO 16-17 afin de voir à la faisabilité d'offrir une formation aux intervenants sur l'analyse différenciée selon les sexes. À cet effet, dans le cadre du salon des partenaires (en marge de la formation annuelle des agents IDÉO 16-17), un kiosque de promotion de l'analyse différenciée selon les sexes a été tenu par le ministère. Les différents participants ont été invités à consulter le site Web du Secrétariat à la condition féminine et à y faire la formation en analyse différenciée selon les sexes lors de sa mise en ligne. De plus, une liste d'une trentaine de personnes intéressées à suivre une formation d'analyse différenciée selon les sexes spécifique aux agents IDÉO 16-17 a été constituée. Cette formation sera offerte au cours de l'année 2013-2014, et un accompagnement individuel pourra aussi être effectué.

Emploi et qualité de la langue française

Le ministère veille au respect des dispositions de sa politique linguistique. À cette fin, et en collaboration avec l'Office québécois de la langue française, il répond aux questions du personnel relativement aux clauses de la Politique.

En 2012-2013, le ministère a fourni aux diverses unités qui le composent les conseils linguistiques utiles et veillé à la révision linguistique des textes ministériels de grande diffusion.

Mesures prises pour répondre aux recommandations du Vérificateur général du Québec

Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2009-2010, Rapport du commissaire au développement durable, Changements démographiques, volet « cadre de gestion et cohérence gouvernementale »

Soutien à la prise de décision gouvernementale (paragraphe 2.72)

Afin d'actualiser la démarche de veille et de coordination de la réflexion en matière de changements démographiques, le ministère du Conseil exécutif a procédé aux activités suivantes :

- Le ministère a continué la mise à jour du réseau des répondants des ministères et des organismes concernés par la problématique des changements démographiques.
- Le ministère a poursuivi avec les autres ministères et organismes le relevé systématique des objectifs globaux liés aux changements démographiques retenus par le gouvernement ainsi qu'un inventaire préliminaire des initiatives en matière de changements démographiques engagées durant la période 2009-2012.
- Le ministère a poursuivi son activité d'étalonnage sur les politiques en matière de changements démographiques. Onze notes d'information ont été produites à cet effet.

Autres mécanismes de cohérence (paragraphe 2.85)

Le ministère a entrepris l'intégration plus systématique des enjeux associés au développement durable et à la démographie dans certaines méthodes et certains outils d'analyse.

En ce qui concerne les outils d'analyse utilisés pour soutenir les comités ministériels, les autorités du ministère ont mandaté le Secrétariat des comités ministériels pour revoir l'ensemble des clauses d'impact afin d'en simplifier l'application et d'améliorer l'analyse des incidences dans les mémoires au Conseil des ministres. Une analyse plus intégrée serait privilégiée, tout en s'assurant de toujours prendre en compte les dimensions économiques, sociales, environnementales et de gouvernance de chacun des dossiers.

Occupation et vitalité des territoires

La *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* est entrée en vigueur le 3 mai 2012. Les exigences concernant la reddition de comptes 2012-2013 interpellent tous les ministères, organismes et entreprises ayant présenté des mesures dans le document d'accompagnement *Un gouvernement en action pour mieux habiter et vivre de nos territoires*.

En collaboration avec d'autres ministères, le ministère est engagé dans plusieurs mesures, à l'égard de la jeunesse, des communautés autochtones, de la région métropolitaine et de la Capitale-Nationale.

À l'égard de la jeunesse

Le ministère est engagé dans dix mesures pour répondre en matière d'occupation et de vitalité des territoires.

- Consolider le soutien à Place aux jeunes en région (mesure 2.4)

TABLEAU 32

Soutien à Place aux jeunes en région 2012-2013

Nombre de jeunes en soutien individuel à distance	6 183
Nombre d'adolescents visés	19 286
Nombre de jeunes participants aux séjours exploratoires	1 247
Nombre de jeunes établis en région	961

- Accroître la cohésion et la complémentarité des services offerts aux jeunes pour la poursuite du programme Engagement jeunesse (mesure 2.5)

Cette mesure inclut plusieurs ententes de partenariat dont les résultats globaux ne seront pas connus avant septembre 2013.

- Consolider les forums jeunesse régionaux (mesure 2.6)

TABLEAU 33

Consolidation des forums jeunesse régionaux 2012-2013

Nombre de jeunes touchés ou mobilisés	264
Nombre de partenaires participants	ND
Nombre de jeunes différents siégeant au sein du forum	264
Nombre d'emplois au sein du forum	74

- Reconduire le Fonds régional d'investissement jeunesse (mesure 2.7)

TABLEAU 34

Reconduction du Fonds régional d'investissement jeunesse 2012-2013

Nombre de projets locaux et régionaux soutenus et montants accordés	133 projets 1 486 071 \$
Nombre d'emplois créés en région grâce au Fonds (stages, temps partiel, temps plein)	Stages : 33 Emplois à temps partiel : 175 Emplois à temps plein : 1 335
Nombre de jeunes rejoints (impliqués directement, participants, ayant reçu un service)	Impliqués directement : 8 426 Participants : 112 925 Ayant reçu un service : 26 060

- Soutenir les initiatives d'entrepreneuriat collectif jeunesse et d'économie sociale (mesure 9.4)

TABLEAU 35

Soutien aux initiatives d'entrepreneuriat collectif jeunesse et d'économie sociale 2012-2013

Nombre de rencontres effectuées	1 930
Nombre de personnes ciblées	866 167

- Consolider le programme des agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse (mesure 9.16)

TABLEAU 36

Consolidation du programme des agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse 2012-2013

Nombre de rencontres effectuées	19 131
Nombre de personnes ciblées	2 040 036

- Favoriser la persévérance et la réussite scolaire (mesure 10.5)

TABLEAU 37

Résultats couvrant la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2013

Montant accordé par le fonds	20 439 015 \$
Nombre de projets soutenus	ND
Nombre de jeunes touchés	ND

TABLEAU 38

Résultats du volet IDÉO 16-17 pour la période 2012-2013

Nombre de carrefours jeunesse-emploi offrant IDÉO 16-17	110
Nombre de régions desservies	17
Nombre de jeunes ayant signé une entente	3 349
Nombre de jeunes ayant intégré un emploi	877
Nombre de jeunes ayant intégré une formation	373
Nombre de jeunes inscrits en persévérance scolaire	3 614
Nombre de participants en rétablissement personnel	433

- Déployer le projet de cybermentorat visant à mieux accompagner les jeunes dans leur choix de carrière et leur orientation professionnelle (mesure 10.7)

TABLEAU 39

Résultats au 31 mars 2013, pour l'exercice 2012-2013*

Nombre de régions desservies	17
Nombre de jeunes inscrits	16 775
Nombre cumulatif de cybermentors	2 615
Nombre de messages échangés	37 809

*L'exercice financier d'Academos cybermentorat ne correspond pas à la période de l'exercice financier gouvernemental. La période de l'exercice financier de l'organisme est du 1^{er} juillet au 30 juin, correspondant plutôt à la période des organismes en milieu scolaire.

- Accroître le nombre des jeunes des centres jeunesse bénéficiant du Programme Qualification des jeunes (mesure 10.8)

Les données pour l'année 2012-2013 ne seront pas disponibles avant le 31 octobre 2013, soit la date prévue de la reddition de comptes pour l'entente ministérielle conclue avec le ministère de la Santé et des Services sociaux.

- Profiter des travaux du Comité interministériel pour une action concertée en milieu défavorisé (mesure 11.8)

Le ministère a participé à une rencontre du comité interministériel pour une action concertée en milieu défavorisé.

À l'égard des communautés autochtones

Le ministère est engagé dans trois mesures en matière d'occupation et de vitalité des territoires.

- Proposer et diffuser des exemples de pratiques porteuses en matière de collaboration entre communautés autochtones et municipalités (mesure 3.1)

Dans l'optique de promouvoir des relations harmonieuses avec les communautés autochtones et les municipalités, le ministère et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire décrivent et diffusent des expériences probantes de collaboration qui se déroulent un peu partout dans les localités du Québec et qui peuvent servir d'inspiration à d'autres collectivités.

En 2012-2013, cette action était en cours de définition :

- Dans le cadre des travaux relatifs à la mise en œuvre de l'*Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James* entre les Cris d'Eeyou Istchee Baie-James et le gouvernement du Québec, le ministère a notamment coordonné, avec la participation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et du ministère des Ressources naturelles, la négociation d'une Convention complémentaire à la *Convention de la Baie-James et du Nord Québécois* et il a participé à la préparation d'un projet de loi instituant le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et apportant certaines modifications législatives concernant le Gouvernement de la nation crie.
 - En 2012-2013, le ministère a collaboré, avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à un projet visant à soutenir et à accompagner la municipalité de Notre-Dame-du-Nord dans sa démarche avec la communauté de Timiskaming pour régler la problématique foncière. Le ministère a organisé une rencontre et a permis de convenir d'une démarche conjointe sur la suite des travaux avec les différents ministères du gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral.
- Promouvoir la cohabitation harmonieuse avec les nations autochtones (mesure 3.2)

Le ministère supervise la diffusion d'une formation auprès du personnel du secteur public qui inclut un volet de sensibilisation aux réalités autochtones et un volet sur les aspects juridiques, notamment par la présentation de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* ainsi que de *La Paix des braves*.

En 2012-2013, le ministère a mis en œuvre cette action, qui est présentée sous l'orientation 3 de ce rapport annuel.

- Élaborer et rendre publique la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat (mesure 9.13)

Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation a mis en œuvre une stratégie entrepreneuriale, laquelle a été annoncée dans le cadre du Discours du budget 2010-2011 et publiée en novembre 2011. Cette stratégie vise à valoriser l'entrepreneuriat, à élargir et à diversifier la base entrepreneuriale, à accroître le taux de réussite des nouveaux entrepreneurs et à assurer la relève en entreprise. Elle a fait l'objet d'une vaste consultation, tant régionale que nationale, auprès des différents partenaires du milieu. La Stratégie a été rendue publique en 2011-2012 et couvre une période de trois ans. Dans l'élaboration de cette stratégie, le gouvernement a pris en considération les réalités nordiques afin qu'elle soit aussi applicable sur le territoire visé par la démarche de développement nordique.

Plan d'action gouvernemental 2008-2013

La diversité : une valeur ajoutée

La Politique gouvernementale *La diversité : une valeur ajoutée* a été adoptée en 2008. Elle s'inscrit dans l'éventail des politiques et des stratégies visant à atteindre les mêmes objectifs d'égalité des chances et de participation d'autres groupes de la population – les femmes, les personnes handicapées, les jeunes ou les personnes en situation de pauvreté – et les complète. Elle agit aussi en complémentarité avec la Politique d'intégration des personnes immigrantes.

Le plan d'action associe tous les ministères et organismes gouvernementaux aux efforts en vue de favoriser la participation de tous à l'essor du Québec.

Le ministère est engagé dans deux mesures :

- stimuler la participation à la vie publique et la représentation dans les instances décisionnelles (mesure 6.2);
- viser l'équité de représentation des différentes composantes de la société dans les conseils d'administration des sociétés d'État et des organismes publics (mesure 6.3).

Le ministère a mis sur pied un comité de représentation et de concertation des jeunes des communautés culturelles et des minorités visibles. Le but de ce comité est de permettre aux groupes de jeunes visés de mieux faire connaître leurs préoccupations et leurs besoins et de les associer aux débats publics et aux discussions qui concernent la jeunesse québécoise. En 2011-2012, quinze jeunes ont été sélectionnés en fonction de divers critères, tels le profil professionnel et académique, le genre, l'origine, la participation citoyenne et l'implication dans la communauté. En collaboration avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et le Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé, le comité s'est réuni le 6 décembre 2012 à Montréal. Sept membres jeunes étaient présents, ainsi que des représentants du MICC, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, du CJE Bourassa-Sauvé et de la Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec. La journée a permis aux jeunes de faire valoir leur réalité et suggestions auprès de différents représentants gouvernementaux.

Par ailleurs, les conventions de subvention 2009-2014 entre le ministère et les forums jeunesse mentionnent que « Le conseil d'administration (des forums) doit être formé de membres votants de 35 ans et moins. Ces derniers doivent représenter le territoire rural et urbain, ainsi que le profil de la population régionale, notamment autochtone, minorité linguistique et minorité culturelle ». Le Québec compte 19 forums jeunesse, excluant ceux des communautés crie et inuite, soit un par territoire de conférences régionales des élus (CRÉ). Le ministère estime à 40 le nombre de jeunes issus des minorités culturelles siégeant au sein des différents conseils de forums. Les jeunes impliqués dans les conseils d'administration des forums jeunesse participent annuellement à environ dix rencontres. Ils sont sollicités, avec l'ensemble des membres du conseil d'administration, pour débattre des enjeux jeunesse de leur région ainsi que pour fournir les orientations quant au Fonds régional d'investissement jeunesse qui permet de financer des projets régionaux pour les jeunes.

En ce qui concerne les conseils d'administration des sociétés d'État, la *Politique favorisant la constitution des conseils d'administration des sociétés d'État dont l'identité culturelle des membres reflète les différentes composantes de la société québécoise* a été adoptée le 30 novembre 2011.

Au 31 mars 2013, les conseils d'administration des sociétés d'État visées par cette politique sont formés à 9,5 % de membres dont l'identité culturelle reflète les différentes composantes de la société québécoise (communautés culturelles, autochtones et anglophones). Parmi ceux-ci, 7,0 % représentent les communautés culturelles (minorités visibles ou allophones).

Politique de financement des services publics

La *Politique de financement des services publics* a été rendue publique lors du dépôt du budget 2009-2010. Elle vise à améliorer le financement des services publics pour en maintenir la qualité. Elle a également pour objet d'assurer la transparence et la reddition de comptes du processus tarifaire.

Cette politique prévoit qu'à compter de 2010-2011, les ministères et les organismes du gouvernement sont tenus de présenter, dans leur rapport annuel de gestion, certains renseignements relatifs au financement de leurs services.

Le ministère n'offre aucun service tarifé. Les subventions administrées par le ministère ne se prêtent pas à une tarification des services rendus, car elles visent des objectifs communautaires ou de développement social.

Section 5 – Les résultats au regard des mandats du Secrétariat à la Capitale-Nationale

Le 19 septembre 2012, le Bureau de la Capitale-Nationale a été intégré au ministère du Conseil exécutif et est devenu le Secrétariat à la Capitale-Nationale. Dans cet esprit, le Secrétariat conseille le gouvernement et la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale sur toute question ayant un impact significatif sur la région et son développement social, culturel, touristique ainsi qu'économique. Le Secrétariat agit en concertation avec les partenaires gouvernementaux et régionaux qui contribuent à l'essor de la région.

En 2012-2013, afin de rendre compte de son mandat, le Secrétariat disposait d'un budget de dépenses révisé totalisant 46 millions de dollars provenant du programme *Promotion et développement de la Capitale-Nationale* et d'un effectif total autorisé de 27 équivalents temps complet (ETC).

Effectifs régulier et occasionnel

L'effectif total du Secrétariat à la Capitale-Nationale est demeuré stable depuis les deux dernières années. Voir le tableau ci-dessous.

TABLEAU 40

Effectif total du Secrétariat à la Capitale-Nationale

Catégorie d'emploi	Au 31 mars 2013			Au 31 mars 2012		
	Régulier	Occasionnel	Total	Régulier	Occasionnel	Total
Personnel d'encadrement	4	0	4	3	0	3
Professionnels	12	0	12	11	0	11
Personnel de soutien et technique	7	0	7	4	4	8

Départs à la retraite

Aucun départ à la retraite en 2012-2013 pour les employés réguliers du Secrétariat.

Budget de dépenses du programme *Promotion et développement de la Capitale-Nationale*

Le tableau suivant fournit l'information détaillée sur le budget de dépenses révisé 2012-2013, les dépenses probables 2012-2013 ainsi que les dépenses réelles 2011-2012.

TABLEAU 41**Budget de dépenses du programme – Promotion et développement de la Capitale-Nationale**

Éléments du programme	Budget de dépenses révisé 2012-2013 (000\$)	Dépenses probables 2012-2013 (000\$)	Dépenses réelles 2011-2012 (000\$)
Élément 1. Secrétariat à la Capitale-Nationale (SCN)	45 958,9	45 153,2	43 085,4
Élément 2. Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ)	19 561,6	19 561,6	18 342,3
Total	65 520,5	64 714,8	61 427,7

Aide financière versée

La ventilation des montants versés au cours des deux derniers exercices dans le cadre des programmes d'aide financière administrés par le Secrétariat est présentée dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU 42**Tableau des montants versés en 2012-2013 et 2011-2012 selon les programmes d'aide financière**

Programme Promotion et développement de la Capitale-Nationale	Dépenses probables 2012-2013 (000\$)	Dépenses réelles 2011-2012 (000\$)
Aide à la Ville de Québec	26 800,0	24 700,0
Centres locaux de développement de la région de la Capitale-Nationale	5 897,2	5 897,2
Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ)	19 561,6	18 342,3
Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale	5 523,1	5 793,6
Politique nationale de la ruralité	1 955,1	1 950,7
Total	59 737,0	56 683,8

Les données financières ont été produites selon les informations disponibles et elles risquent de différer tant que les travaux de vérification effectués dans le cadre des Comptes publics pour 2012-2013 du gouvernement du Québec ne seront pas terminés.

Les activités du Secrétariat à la Capitale-Nationale

Gestion des programmes d'aide financière – Soutien aux projets de développement économique

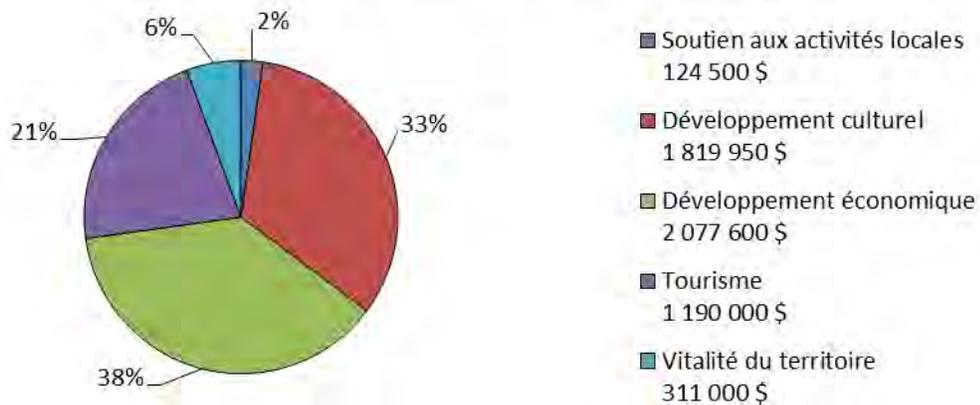
En 2012-2013, 217 projets ont été financés dans le cadre du Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale. Dans cette optique, l'ensemble des octrois totalisait la somme de 5,5 millions de dollars.

GRAPHIQUE 2

Répartition par secteur d'activité de l'aide financière du Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale en 2012-2013

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

Répartition de l'aide financière 2012-2013



Gestion déléguée – Aide financière à la Ville de Québec

Le Secrétariat à la Capitale-Nationale a soutenu financièrement la Ville de Québec dans le cadre des ententes suivantes :

- Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités (2007-2013) : versement d'une subvention de 7,8 millions de dollars dont 2,8 millions de dollars par le Secrétariat à la Capitale-Nationale et 5 millions de dollars par la Commission de la capitale nationale du Québec;
- Entente pour appuyer le rôle joué par la Ville de Québec à titre de capitale nationale (2008-2013) : versement d'une subvention de 12 millions de dollars en 2012-2013;
- Entente administrative sur le financement de la Stratégie de développement économique de la Ville de Québec (2012-2017) : versement d'une subvention de 7 millions de dollars en 2012-2013.

Gestion déléguée – Appui aux organismes de développement local et régional

Centres locaux de développement (CLD)

- Une somme de 5,9 millions de dollars a été allouée aux CLD des six municipalités régionales de comté (MRC) de la région de la Capitale-Nationale et à celui de la Ville de Québec;
- Les ententes de gestion avec les MRC et la Ville de Québec ont fait l'objet d'un renouvellement. La nouvelle entente couvre la période 2012-2014.

Politique nationale de ruralité (Pacte rural)

- Une somme de 2 millions de dollars a été allouée aux six municipalités régionales de comté (MRC) de la région de la Capitale-Nationale pour la mise en application de la Politique nationale de la ruralité.
- Une table régionale regroupant les huit agents des développements ruraux de la région de la Capitale-Nationale a été mise en place par le Secrétariat à la Capitale-Nationale en juin 2008. Conformément aux obligations inscrites dans les pactes ruraux, deux rencontres ont eu lieu au cours de l'année 2012-2013 sous la coordination du Secrétariat.

Fonds de développement régional

Une somme de 3 millions de dollars a été allouée à la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Capitale-Nationale par le Fonds de développement régional pour l'année 2012-2013.

Signature et mise en œuvre d'ententes de partenariat en réponse à des enjeux particuliers

Ententes signées et poursuivies en 2012-2013 et participation financière du Secrétariat à la Capitale-Nationale :

- Entente spécifique pour la persévérance et la réussite scolaire et les cheminements en science et en technologie dans la région de la Capitale-Nationale 2011-2016 avec une contribution de 20 000 \$ en 2012-2013;

- Entente de partenariat sur le mentorat d'affaires dans la région de la Capitale-Nationale 2011-2013 avec une contribution de 10 000 \$ en 2012-2013;
- Entente administrative sur le développement de l'industrie de la transformation des produits du bois de la Capitale-Nationale 2011-2014;
- Entente spécifique sur la condition féminine dans la région de la Capitale-Nationale 2010-2013 avec une contribution de 40 000 \$ en 2012-2013;
- Entente spécifique sur le développement de la filière agroalimentaire de la région de la Capitale-Nationale 2010-2013 avec une contribution de 50 000 \$ en 2012-2013;
- Entente spécifique en économie sociale dans la région de la Capitale-Nationale 2009-2014 avec une contribution de 25 000 \$ en 2012-2013;
- Entente de partenariat visant à stimuler la participation citoyenne des jeunes de la Capitale-Nationale 2012-2015 avec une contribution de 10 000 \$ en 2012-2013.

Coordination des dossiers régionaux

Coordination interministérielle

- Dans le cadre de la démarche d'action concertée de coopération régionale de développement (ACCORD) pour la région de la Capitale-Nationale, le Secrétariat à la Capitale-Nationale a assuré la présidence du comité directeur du Fonds de l'innovation de la région de la Capitale-Nationale. À même ce fonds, une aide totale de 1,7 millions de dollars pour la réalisation de cinq projets a été attribuée.
- Coordination du Comité interministériel du projet de développement du Massif de Charlevoix.

Comités régionaux et participation du Secrétariat à la Capitale-Nationale

- Signature de l'*Entente de partenariat régional en tourisme de Québec 2012-2015*, avec une contribution de 200 000 \$ en 2012-2013.
- Signature de l'*Entente de partenariat régional en tourisme de Charlevoix 2012-2015*, avec une contribution de 150 000 \$ en 2012-2013.
- Entente administrative avec la Ville de Québec sur la contribution du Secrétariat à la Capitale-Nationale au Fonds des grands événements visant le financement d'événements sportifs de calibre international.

Adaptation de l'action gouvernementale au contexte particulier de la région par des mécanismes de concertation et de consultation régionaux

- Coordination des travaux de la Conférence administrative régionale (CAR) de la Capitale-Nationale.
- Coordination du Comité régional : produit hivernal.

Mandat gouvernemental en matière d'infrastructures et d'activités sportives de haut niveau de la Capitale-Nationale

Ce mandat a pris fin en novembre 2012. Depuis, une réflexion est en cours sur la suite pour Équipe Québec concernant notamment, le développement et le déploiement des grands évènements sportifs internationaux dans la région.

Projet de vision du développement de la région

Le 31 octobre 2012, dans le discours d'ouverture du gouvernement, la première ministre, madame Pauline Marois déclarait que : « Pour notre Capitale-Nationale, le gouvernement proposera une vision ambitieuse et imaginative en ayant pour souci de renforcer son identité, de valoriser ses capacités d'innovation, de bonifier son caractère international et, surtout, de soutenir les efforts de concertation pour l'ensemble de ses acteurs ».

À cet égard, le Secrétariat à la Capitale-Nationale a entrepris une démarche de consultation et de mobilisation afin de déterminer une vision partagée du développement de la région.

Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires

La mise en œuvre de la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* a donné naissance à la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. Le Secrétariat à la Capitale-Nationale a participé, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire via la Table gouvernementale aux affaires territoriales (TGAT) et le Réseau des répondants professionnels de la TGAT, aux travaux de réflexion entourant les actions à entreprendre ainsi qu'à la reddition de comptes.

Par ailleurs, une autre contribution a été assurée par la Secrétaire générale associée du Secrétariat à la Capitale-Nationale en présidant la CAR. Le rôle de cette entité ayant été renforcé par la Loi afin de favoriser la concertation entre les ministères et les organismes et la cohérence de leurs actions à l'échelle de la région, particulièrement en matière d'occupation et de vitalité des territoires.

Enfin, la contribution du Secrétariat à la Capitale-Nationale à la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires comportait en 2012-2013 quatre actions :

- La poursuite du développement des relations avec la communauté autochtone de la région de la Capitale-Nationale. Le support à l'Office du tourisme de Wendake consenti par le Secrétariat a été prolongé en 2012-2013 pour les années 2012, 2013, 2014 pour une somme annuelle de 75 000 \$.
- Le renouvellement des ententes avec les MRC pour le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat. Une somme de 5,9 millions de dollars a été allouée aux CLD des six MRC de la région de la Capitale-Nationale et à celui de la Ville de Québec. La nouvelle entente couvre la période 2012-2014.
- La poursuite de la mise en œuvre de la *Politique nationale de la ruralité* et la mise en place de nouvelles actions pour l'occupation et la vitalité des territoires. Conformément aux obligations inscrites dans les pactes ruraux, deux rencontres ont eu lieu au cours de l'année 2012-2013 sous la coordination du Secrétariat.
- La mise en valeur du fleuve Saint-Laurent dans la région de la Capitale-Nationale. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action « Développer Québec comme port d'embarquement et de débarquement et comme port d'attache de nouvelles croisières sur le Saint-Laurent », un nouveau projet a vu le jour en 2012 permettant d'étaler la saison des croisières.

Développement durable

En 2012-2013, le Secrétariat à la Capitale-Nationale a poursuivi l'application de son plan d'action en développement durable 2009-2013 en adoptant quelques mesures ciblant principalement son personnel. Les actions menées sont les suivantes :

- Une activité de sensibilisation en vue de favoriser l'appropriation des principes de développement durable fut menée à la fin de l'été 2012, prenant la forme de la distribution, auprès des employés du Secrétariat, d'un feuillet d'information publié par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs intitulé « Loi sur le développement durable : Les principes ».

- Un message courriel fut envoyé le 18 avril 2012 à l'ensemble des employés du Secrétariat afin de les sensibiliser aux activités de promotion du Jour de la terre dans l'administration publique québécoise.
- Le Secrétariat a procédé à la location d'une imprimante multifonctions en remplacement d'une imprimante de table plus gourmande en termes de cartouches d'encre non recyclables. L'imprimante multifonctions retenue a également comme caractéristique l'impression recto/verso programmée par défaut afin de limiter la consommation de papier.
- Le comité de développement durable du Secrétariat s'est réuni le 22 janvier 2013 afin d'effectuer un suivi sur l'application des engagements du Plan d'action en développement durable 2009-2013 du Secrétariat et de préparer la reddition de comptes annuelle de celui-ci. Il fut également question de l'inclusion de certains éléments de l'Agenda 21 au sein du prochain plan de développement durable du Secrétariat. Enfin, nous avons discuté des impacts de la nouvelle intégration du Secrétariat au sein du ministère du Conseil exécutif sur le plan de développement durable.

Section 6 – Les résultats au regard des mandats du Secrétariat à la Région métropolitaine

Le Secrétariat à la région métropolitaine a comme mandat de soutenir le Comité ministériel de la région métropolitaine, d'assurer la cohérence et la coordination des interventions gouvernementales dans la métropole, ainsi que de conseiller le ministre responsable de la région de Montréal et le gouvernement sur toute question ayant un impact significatif sur la région métropolitaine de Montréal. Le Secrétariat développe la concertation avec les partenaires impliqués dans le développement de la région afin de favoriser la cohérence et la convergence de l'ensemble des interventions, ainsi que l'essor et le dynamisme de la région métropolitaine.

Dans un décret adopté le 31 octobre 2012, le gouvernement a confié au ministre responsable de la région de Montréal certaines responsabilités auparavant sous l'autorité du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). Ainsi, le Secrétariat a été intégré à la structure administrative du ministère du Conseil exécutif.²⁹

Le Secrétariat est responsable du programme *Promotion et développement de la métropole*. Outre les budgets de rémunération et de fonctionnement, les crédits de transfert comprennent sept programmes d'aide financière. À ceux-ci, se sont ajoutés en janvier 2013 les crédits du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Effectif régulier et occasionnel

L'effectif du Secrétariat a accusé une légère diminution au cours de la dernière année, notamment en raison du transfert d'effectifs du ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire au ministère du Conseil exécutif. L'ancien sous-ministériat à la métropole est passé de 36 à 33 ETC autorisés avec la création du Secrétariat. Dans les faits, ce sont trois professionnels qui n'ont pas été transférés au ministère du Conseil exécutif et qui sont demeurés au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, en plus des départs volontaires en cours d'année. Les circonstances particulières de la réorganisation administrative expliquent ce taux de départ volontaire (17,9 %) relativement élevé.

TABLEAU 43

Effectif du secrétariat à la Région métropolitaine

	Au 31 mars 2012			Au 31 mars 2013		
	Réguliers	Occasionnels	Total	Réguliers	Occasionnels	Total
Cadres	3	-	3	2 + 2	-	2 + 2 ³⁰
Professionnels	20	4	24	12	1	13
Fonctionnaires	9	1	10	7	1	8
TOTAL	32	5	37	23	2	25

²⁹ En conséquence, les activités réalisées antérieurement au 31 octobre 2012 par le sous-ministériat à la métropole, mais dont la responsabilité continue de relever du MAMROT, seront traitées par le MAMROT dans son rapport annuel de gestion.

³⁰ Les effectifs du Secrétariat ont été compilés par le MAMROT. À ceux-ci s'ajoutent, en date du 31 mars 2013, un cadre du ministère du Conseil exécutif et un cadre en prêt de service du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

- Le Secrétariat a procédé à l'embauche d'un employé régulier, un employé occasionnel et de 3 étudiants; aucun employé n'a pris sa retraite en 2012-2013.
- Le taux de représentativité des communautés culturelles par rapport à l'effectif régulier est de 14,3 %.
- Le taux d'embauche des femmes est de 60 % en 2012-2013. Les femmes représentent 81 % de l'effectif total régulier.
- Aucun projet n'a été présenté dans le cadre du plan d'action à l'égard des personnes handicapées et aucun nouveau participant au programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées.

Budget de dépenses

Au cours de l'exercice financier 2012-2013, les budgets du Secrétariat ont été alloués en tenant compte des priorités ministérielles. Le Secrétariat a réalisé ses activités dans le cadre des programmes budgétaires 1 et 4 du portefeuille Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire inscrits au livre des crédits ainsi qu'au Plan annuel de gestion des dépenses 2012-2013. Le tableau présente le budget des dépenses et les dépenses réelles du Secrétariat pour ces programmes.

TABLEAU 44

Ressources budgétaires et financières utilisées

Programmes	Exercice financier 2010-2011	Exercice financier 2011-2012	Exercice financier 2012-2013	
	Dépenses réelles (000 \$) ³¹	Dépenses réelles (000 \$) ³²	Budget de dépenses (000 \$) ³³	Dépenses réelles (000 \$) ³⁴
Promotion et développement de la métropole	131 905,8	136 444,7	128 487,4	130 583,6
Administration générale	2 236,5	2 143,9	2 418,1	2 127,5
Total	134 142,3	138 588,6	130 905,5	132 711,1

Le budget de dépenses mis à la disposition du Secrétariat pour l'année 2012-2013 se chiffrait à 130,9 millions de dollars. En cours d'exercice, il a été haussé à la suite de réaménagement budgétaire à l'intérieur du portefeuille et à la suite du recours au Fonds de suppléance.

³¹ Données présentées aux Comptes publics.

³² Données présentées aux Comptes publics.

³³ Données présentées au Plan annuel de gestion des dépenses 2012-2013.

³⁴ Données réelles à la fin de l'exercice 2012-2013, données d'avril 2013.

Les dépenses réelles du Secrétariat pour l'exercice 2012-2013 s'élèvent à 132,7 millions de dollars comparativement à 138,6 millions l'année précédente, ce qui représente une baisse de 5,9 millions de dollars. La diminution des dépenses est attribuable essentiellement au report de versements liés à des programmes de soutien à la région métropolitaine et à la révision de la méthode de comptabilisation des dépenses du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole qui a donné lieu à l'inscription d'une dépense additionnelle non récurrente en 2011-2012.

TABLEAU 45

Répartition des dépenses du Secrétariat

Supercatégorie	Dépenses réelles (000 \$)	Dépenses réelles (%)
Rémunération	2 046,9	1,54 %
Fonctionnement	80,6	0,06 %
Transfert	130 583,6	98,40 %
Total	132 711,1	100,00 %

Ventilation des dépenses de transfert

Les dépenses de transfert, c'est-à-dire les sommes d'argent qui sont distribuées aux clientèles par l'intermédiaire des programmes et des différentes ententes conclues avec les partenaires, ont totalisé 130,6 millions de dollars en 2012-2013.

TABLEAU 46

Ventilation des dépenses de transfert

Programme : Promotion et développement de la métropole	Dépenses réelles (000 \$)
Activités régionales de l'île de Montréal et de Laval	17 683,9
Équipements scientifiques – Société de gestion Marie-Victorin	11 854,0
Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole	16 939,0
Grand Montréal bleu	304,4
Mise en œuvre du plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal	5 175,0
Soutien à la Ville de Montréal pour son rôle de métropole	25 000,0
Soutien au déficit actuariel des régimes de retraite de la Ville de Montréal	21 691,0
Soutien au développement économique de Montréal	31 916,3
Autres crédits de transfert	20,0
Total	130 583,6

Budget d'investissements

Les prêts, placements, avances et autres présentés dans le budget d'investissements sont attribuables aux sommes prêtées aux CLD dans le cadre du Fonds local d'investissement en 2010-2011.

TABLEAU 47

Budget d'investissements

Supercatégorie	2010-2011	2011-2012	2012-2013	
	Investissements réels (000 \$) ³⁵	Investissements réels (000 \$) ³⁶	Budget d'investissements (000 \$) ³⁷	Investissements réels (000 \$) ³⁸
Prêts, placements, avances et autres (Fonds local d'investissement)	1 257,9	0,0	0,0	0,0
Total	1 257,9	0,0	0,0	0,0

Les activités du Secrétariat à la région métropolitaine

1. Coordination et développement de partenariats

Rencontres du Comité ministériel de la région métropolitaine

Le Comité ministériel permanent de la région métropolitaine a été mis en place le 3 octobre 2012. Son mandat est de conseiller le gouvernement sur toute question ou toute mesure ayant un impact significatif sur la région métropolitaine et d'assurer la coordination et la cohérence de l'action gouvernementale sur le territoire métropolitain. Présidé par le ministre responsable de la région de Montréal et composé de 12 autres membres, le comité s'est réuni à cinq reprises : les 9 octobre, 6 novembre et 4 décembre 2012, ainsi que les 14 et 28 mars 2013.

Rencontre de la Table Québec-Montréal métropolitain pour l'aménagement et le développement

En mai 2012, avec l'entrée en vigueur de la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires*, la Table Québec-Montréal métropolitain pour l'aménagement et le développement a été officiellement instaurée. Il s'agit d'une mesure centrale parmi plusieurs actions prévues pour assurer l'essor et le développement durable du grand Montréal s'inscrivant dans la *Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires*. Cette table est présidée par le ministre responsable de la région de Montréal. Elle regroupe cinq élus membres du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal, dont le maire de la Ville de Montréal, ainsi que les ministres responsables des régions administratives comprises en tout ou en partie dans la région métropolitaine de Montréal. D'autres ministres sont également invités selon les sujets traités. La Table Québec-Montréal métropolitain pour l'aménagement et le développement a tenu une rencontre le 18 juin 2012, laquelle aura permis de statuer sur les modalités de son fonctionnement, de faire le point sur l'avis gouvernemental relatif au *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD) et sur la mise en œuvre de ce dernier.

³⁵ Données présentées aux Comptes publics.

³⁶ Données présentées aux Comptes publics.

³⁷ Données présentées au Plan annuel de gestion des dépenses 2012-2013.

³⁸ Données réelles à la fin de l'exercice 2012-2013, données d'avril 2013.

Rencontres interministérielles

Le Secrétaire général associé assume la présidence des Conférences administratives régionales de Laval et de Montréal. Au total, six rencontres se sont tenues à Montréal et à Laval en 2012-2013.

Le Secrétariat assure une présence active au sein de plusieurs comités pilotés par d'autres ministères et organismes, tant à l'échelle du Québec que sur le territoire de la région métropolitaine. À titre d'exemple, le Secrétariat, avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, l'Agence de la santé et des services sociaux de Vaudreuil-Soulanges et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, collabore à un comité d'évaluation de l'implantation d'un hôpital à Vaudreuil-Dorion dans la MRC Vaudreuil-Soulanges.

2. Aide financière et gestion d'ententes de financement

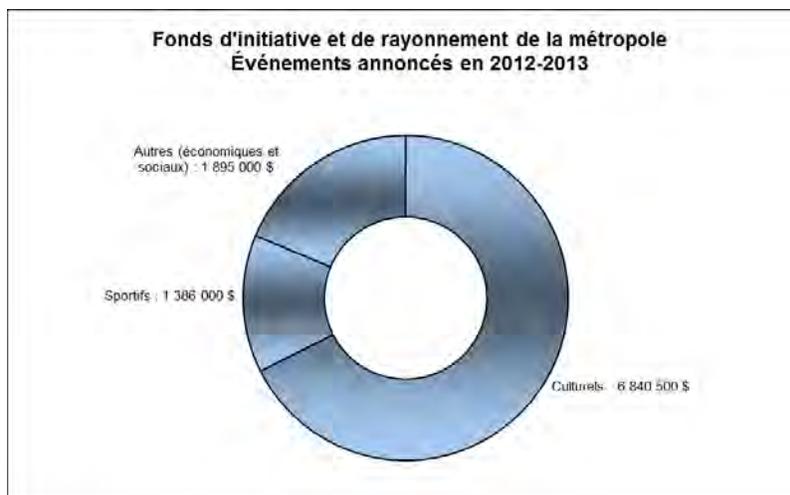
Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM)

En 2012-2013, 90 projets ont été acceptés dans le cadre du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole pour un total de 15 479 610 \$ d'aide financière annoncée, s'échelonnant parfois sur plusieurs années. De ce nombre, 35 sont des initiatives à portée métropolitaine et 55 sont des aides financières pour la tenue de festivals et d'événements. En 2012-2013, une somme de 4 971 589 \$ a été affectée au service de dette découlant du financement d'infrastructures du Fonds de développement de la métropole. Pour l'exercice 2012-2013, le FIRM a soutenu une quarantaine de festivals et d'événements culturels à hauteur de 6,8 millions de dollars.

Le FIRM soutient également des mesures concrètes en appui à différentes stratégies ou plans d'action gouvernementaux, notamment le *Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif*. En 2012-2013, le Secrétariat à la région métropolitaine a octroyé 50 000 \$ à chacune des ententes spécifiques de Montréal, de Laval et de Longueuil en économie sociale, en plus de 848 610 \$ pour soutenir neuf projets structurants pour la région métropolitaine et l'entrepreneuriat collectif.

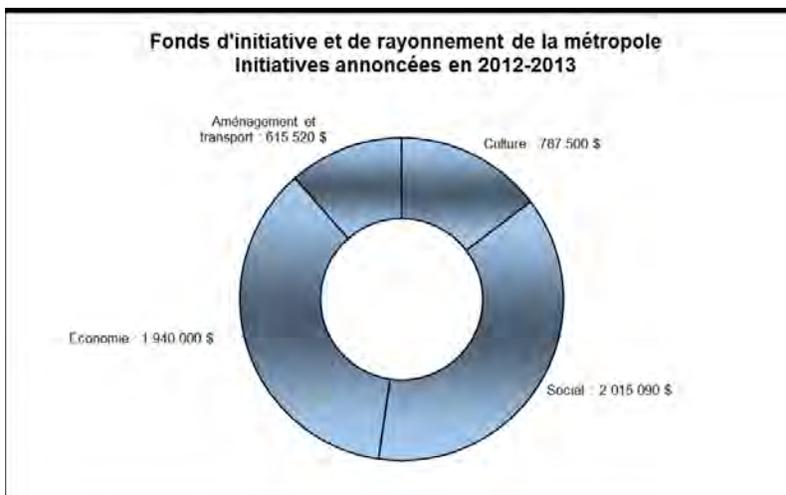
GRAPHIQUE 3

Événements annoncés en 2012-2013 dans le cadre du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole



GRAPHIQUE 4

Initiatives annoncées en 2012-2013 dans le cadre du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole



Soutien à la mise en place du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)

Le 23 janvier 2013, des investissements gouvernementaux de 50 millions de dollars ont été annoncés pour la mise en place de la Trame verte et bleue. De ce montant, 20 millions de dollars sont réservés à l'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre reliant Oka à Mont-Saint-Hilaire et 30 millions de dollars serviront à financer quatre grands projets porteurs pour structurer la trame, soit : la création d'un parc riverain le long de la rivière des Mille-Îles; d'un parc linéaire et de plages sur la digue de la voie maritime; d'un corridor vert entre Châteauguay et Léry et d'un corridor éco forestier dans la région du mont Saint-Bruno.

En 2012-2013, le Secrétariat a versé à la Communauté métropolitaine de Montréal un peu plus de 5,2 millions de dollars pour la mise en place de la Trame verte et bleue.

Toujours dans l'optique d'appuyer la mise en œuvre du PMAD, le Secrétariat a également conclu deux autres ententes avec la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole, ainsi :

- une aide financière de 350 000 \$ sur deux ans est prévue pour la réalisation de sept projets novateurs de démonstration dans sept aires TOD (*Transit-Oriented Development*);
- une aide financière de 50 000 \$ a été versée à l'Institut des politiques alternatives de Montréal afin de soutenir l'organisation de la première Agora métropolitaine.

Le Secrétariat, en collaboration avec la Ville de Longueuil, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, participe au projet-pilote *Écoterritoire21*. En 2012-2013, le Secrétariat a soutenu le projet à la hauteur de 20 000 \$.

Aide financière à la Ville de Montréal

En 2012-2013, les contributions du Secrétariat à la Ville de Montréal s'élèvent à :

- 31,9 millions de dollars pour soutenir le développement économique de Montréal. Un nouveau protocole d'entente relatif à l'aide financière de 175 millions de dollars consentie à la Ville de Montréal a été conclu en 2012-2013. Cette subvention, prévue dans le cadre du Discours sur le budget 2010-2011, a pour objectif d'appuyer la réalisation de la *Stratégie de développement Imaginer • Réaliser Montréal 2025*.
- 25 millions de dollars en appui à son rôle de métropole dans le cadre de l'*Entente pour une reconnaissance du statut particulier de Montréal*;
- 21,7 millions de dollars en contribution au déficit actuariel des régimes de retraite.

Soutien au développement local et régional

Fonds de développement régional

Des sommes de 5,9 millions de dollars, de 2,3 millions de dollars et de 2,3 millions de dollars ont été accordées respectivement aux Conférences régionales des élus (CRÉ) de Montréal, de Laval et de Longueuil dans le cadre du Fonds de développement régional. À ces enveloppes, s'ajoutent les crédits du Fonds de développement régional non utilisés au 31 mars précédent.

Activités régionales de l'île de Montréal et de Laval - Centres locaux de développement

Les nouvelles ententes de gestion sur le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat, conclues pour trois ans, totalisent 47 566 709 \$ pour le financement des 18 centres locaux de développement (CLD) de Montréal et 6 420 260 \$ pour le financement du CLD de Laval. C'est une somme totale de 17,7 millions de dollars, incluant la reconduction de la bonification au financement des CLD, qui a été octroyée en 2012-2013 aux villes de Montréal et de Laval.

3. Élaboration d'orientations et de politiques

Le Secrétariat participe aux travaux entrepris par les comités d'axes mis en place par l'Agence métropolitaine de transport (Autoroute 15 et boulevard Taschereau) en vue d'évaluer et de planifier les besoins en transport dans des axes spécifiques, en concertation avec les interventions visant à améliorer le transport collectif.

Le Secrétariat a aussi collaboré au Groupe de travail sur les ateliers d'artistes qui a le mandat d'étudier et d'évaluer l'opportunité de soutenir financièrement l'aménagement d'ateliers d'artistes à Montréal. Au terme de ses travaux, le groupe de travail a déposé un rapport proposant un modèle d'affaires fondé sur l'économie sociale.

Le Secrétariat a assuré la coordination des travaux du Comité de pilotage Montréal = Familles dont le mandat est de proposer des mesures pour inciter les jeunes familles à s'établir ou à demeurer sur l'île de Montréal. Cinq rencontres ont été tenues à ce jour.

4. Avis au Conseil des ministres

Le Secrétariat a participé au processus décisionnel du Conseil des ministres en produisant des avis sur plusieurs dossiers d'importance pour la région métropolitaine.

5. Activités de communication

En lien avec sa mission de coordination des interventions gouvernementales dans la métropole, le Secrétariat doit coordonner et assurer la visibilité gouvernementale. Ainsi, le Secrétariat, au cours des trois derniers mois, seul ou conjointement avec ses partenaires gouvernementaux, a produit et diffusé près de 40 textes divers : publicités et messages gouvernementaux dans des programmes, des communiqués de presse, etc.

Par ailleurs, le ministre responsable de la région de Montréal agit comme représentant du gouvernement du Québec lors de différentes activités publiques. En plus d'être toujours étroitement associé aux contenus alors rendus publics, le Secrétariat assure, à l'occasion, une coordination ou une collaboration à l'organisation de ces événements.

Au cours des derniers mois, notons la participation :

- à l'annonce liée à la mise en œuvre du *Plan métropolitain d'aménagement et de développement*, organisée en collaboration avec la Communauté métropolitaine de Montréal, à laquelle ont pris part un grand nombre d'élus de la région ;
- à l'Agora métropolitaine, qui a réuni au Palais des congrès plus de 600 acteurs du milieu engagés dans le développement de la région métropolitaine ;
- au Gala de reconnaissance du Mois de l'histoire des Noirs ;
- à un déjeuner-causerie du Conseil des relations internationales de Montréal dans le cadre de la série Politique. L'allocution du ministre avait pour titre « Le Québec : des ambitions mondiales »;
- au Forum stratégique de la Chambre de commerce du Montréal métropolitaine, intitulé « La métropole et ses grands projets »;
- au Rendez-vous 2012, Montréal métropole culturelle, rassemblant plus de 800 créateurs, gestionnaires et professionnels culturels ainsi que des gens d'affaires.

Développement durable

En mettant en œuvre et en finançant des mesures et des programmes comme la mise en place du *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* et de la Trame verte et bleue, ainsi que la coordination du Comité de pilotage Montréal = Famille, le Secrétariat travaille dans une perspective de développement durable de la région.

Au 31 mars 2013, neuf employés du Secrétariat étaient inscrits au programme Abonne-bus de la Société de transports de Montréal et de l'Agence métropolitaine de transport.

Occupation et vitalité des territoires

En 2012-2013, le Secrétariat a réalisé plusieurs démarches concourant à atteindre les objectifs de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. La présente section fait état des activités réalisées par le Secrétariat entre le 1^{er} avril 2012 et le 31 mars 2013 en lien avec la métropole et qui relèvent des compétences du Secrétariat.

Orientation 4 : relever les défis propres à la région métropolitaine de Montréal

Actions 15.1; 16.1 et 17.1

Aux fins de réalisation des actions prévues au document d'accompagnement de la Stratégie, la Table Québec – Montréal métropolitain pour l'aménagement et le développement a été mise en place en 2012. Par ailleurs, le Secrétariat a soutenu la Communauté métropolitaine de Montréal dans la mise en œuvre de son Plan métropolitain d'aménagement et de développement en appuyant financièrement, sur cinq ans, le déploiement d'une trame verte et bleue, et l'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre traversant le grand Montréal.

Contribution aux actions 9.7; 9.10 et 11.1

- **Poursuivre le soutien aux grappes métropolitaines (mesure 9.7)**
 - La contribution totale du Secrétariat en 2012-2013 s'élève à près de 700 000 \$ pour le financement des grappes métropolitaines. En juillet 2012, la grappe Logistique et transport de Montréal est entrée en activité.
 - Une huitième grappe, la grappe industrielle de l'aluminium du Québec, a entamé des travaux de démarrage préliminaires à son éventuelle mise en place.

- **Renouveler les ententes avec les MRC pour le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat (mesure 9.10)**
 - Les ententes de gestion des centres locaux de développement (CLD) pour le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat ont été renouvelées en cours d'année avec les villes de Montréal et de Laval.

- **Poursuivre le soutien à la revitalisation urbaine intégrée dans les grandes villes de la métropole (mesure 11.1)**
 - Le Secrétariat a soutenu les initiatives de revitalisation urbaine. À ce titre, 332 300 \$ ont été versés pour soutenir les démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUI) dans la région métropolitaine en 2012-2013.

Annexes

On trouvera ci-après trois annexes présentant :

- Le mandat et la composition des comités ministériels permanents au 31 mars 2013;
- Les lois et règlements dont l'application est confiée à la première ministre, au ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, à la Francophonie canadienne et à la Gouvernance souverainiste, au ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne et à la ministre déléguée aux Affaires autochtones au 31 mars 2013;
- L'organigramme du ministère du Conseil exécutif au 31 mars 2013.

Annexe 1 – Mandat et composition des comités ministériels permanents au 31 mars 2013

Comité ministériel de la prospérité et du développement régional

Mandat

Assurer la cohérence des actions gouvernementales dans les domaines du développement économique, local et régional, du développement touristique, du développement durable, de la protection de l'environnement, du développement régional et de l'occupation du territoire, de la commercialisation et de l'exportation, des relations internationales, des ressources naturelles et de la faune, de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, du transport, de la simplification et de l'allègement de la réglementation, de l'innovation, de la recherche, de la science et de la technologie.

Composition

Le ministre des Finances et de l'Économie, qui en assume la présidence

Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, qui en assume la vice-présidence

La ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec

Le ministre délégué au Tourisme

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

La ministre des Ressources naturelles

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Le ministre des Transports et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Le ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur

Le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor

Comité ministériel de la solidarité

Mandat

Assurer la coordination des politiques et des actions gouvernementales dans les domaines de l'éducation, de la main-d'œuvre, de la formation professionnelle, de la santé et des services sociaux, de l'emploi et de la solidarité sociale, de la famille et de l'enfance, de la sécurité publique, de la justice, des droits de la personne, des aînés, des jeunes, de la condition féminine, du sport et du loisir ainsi qu'en ce qui concerne les affaires autochtones.

Composition

La ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministre du Travail et ministre responsable de la Condition féminine, qui en assume la présidence

Le ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre responsable des Aînés, qui en assume la vice-présidence

Le ministre de la Justice

Le ministre de la Sécurité publique

La ministre de la Famille

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

La ministre déléguée aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse

La ministre déléguée aux Affaires autochtones

Comité ministériel de l'identité

Mandat

Assurer la coordination des politiques et des actions gouvernementales dans les domaines des affaires intergouvernementales canadiennes et de la gouvernance souverainiste, de la francophonie, de la langue, de la laïcité, de la citoyenneté québécoise, des institutions démocratiques, de la culture, des communications, de l'immigration, des communautés culturelles et du patrimoine.

Composition

Le ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne, qui en assume la présidence

Le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, à la Francophonie canadienne et à la Gouvernance souverainiste, qui en assume la vice-présidence

La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles et ministre responsable de la Charte de la langue française

Le ministre de la Culture et des Communications

Le ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur

Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

Comité ministériel de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Mandat

Coordonner l'action gouvernementale entre les principaux intervenants en ce qui a trait à la création d'emplois, au développement économique et touristique afin notamment de favoriser la diversification économique de la région.

Composition

La première ministre, qui en assume la présidence

Le ministre délégué aux Régions et ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, qui en assume la vice-présidence

La ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

La ministre des Ressources naturelles

Le ministre délégué au Tourisme

Comité ministériel de la région métropolitaine

Mandat

- Conseiller le gouvernement sur toute question ou mesure ayant un impact significatif sur la région métropolitaine;
- Assurer la cohérence des politiques et des activités gouvernementales relatives à cette région;
- Assurer la coordination des actions gouvernementales entre les principaux intervenants sur le territoire de cette région.

Composition

Le ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur et ministre responsable de la région de Montréal, qui en assume la présidence

La ministre de la Famille et ministre responsable de la région de Laval, qui en assume la vice-présidence

La ministre déléguée aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse et ministre responsable de la région de Lanaudière

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre responsable de la région de la Montérégie

Le président du caucus du parti du gouvernement et responsable de la région des Laurentides

Le ministre des Finances et de l'Économie

Le ministre délégué au Tourisme

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

Le ministre des Transports et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles et ministre responsable de la Charte de la langue française

Le ministre de la Sécurité publique

Le ministre de la Culture et des Communications

Comité de législation

Mandat

Le Comité a pour mandat de s'assurer, une fois qu'une décision est prise par le Conseil exécutif à l'égard d'une proposition législative formulée par un ministre dans un mémoire, que le projet de loi qui en découle est conforme à cette décision.

Si le projet de loi déroge à la décision ou contient des éléments nouveaux, le Comité en évalue l'importance selon l'esprit de la décision et en tenant compte de l'objectif visé par la mesure. S'il le juge à propos, le Comité réfère la question au Conseil exécutif pour décision.

Le Comité exerce les mêmes pouvoirs concernant les amendements à être apportés à un projet de loi.

Composition

Le ministre de la Justice, qui en assume la présidence

Le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, à la Francophonie canadienne et à la Gouvernance souverainiste, qui en assume la vice-présidence

Le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor

La ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministre du Travail et ministre responsable de la Condition féminine

Le ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne

La ministre déléguée aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse

La whip en chef du gouvernement

Le président du caucus du parti du gouvernement.

Conseil du trésor

Mandat

Le Conseil du trésor est un comité permanent du Conseil des ministres. Il se compose de cinq ministres. Les membres du Conseil du trésor se réunissent généralement une fois par semaine, le mardi matin. Le quorum est de trois membres et les décisions se prennent par consensus.

Composition

Monsieur Stéphane Bédard
(Ministre responsable de l'Administration gouvernementale)
(Président du Conseil du trésor)
(Ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean)

Madame Nicole Léger
(Vice-présidente du Conseil du trésor)
(Ministre de la Famille)
(Ministre responsable de la région de Laval et de la région des Laurentides)

Monsieur Bernard Drainville
(Ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne, qui est le premier substitut de la vice-présidence)
(Président du Comité ministériel de l'identité)

Monsieur Alexandre Cloutier
(Ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et à la Gouvernance souverainiste)
(Ministre responsable de la région de la Côte-Nord et de la région du Nord-du-Québec)

Monsieur Stéphane Bergeron
(Ministre de la Sécurité publique)
(Ministre responsable de la région de l'Outaouais)

Tous les autres ministres sont membres substitués.

**Annexe 2 – Lois et règlements dont l’application est confiée
à la première ministre, au ministre délégué aux Affaires
intergouvernementales canadiennes, à la Francophonie
canadienne et à la Gouvernance souverainiste, au ministre
responsable des Institutions démocratiques et de la
Participation citoyenne
et à la ministre déléguée aux Affaires autochtones
au 31 mars 2013**

Lois et règlements dont l’application est confiée à la première ministre

Alpha		Titre des lois et des règlements
1	E-18	Loi sur l'exécutif E-18, r.1 Règlement sur les exemptions de publication intégrale des décrets
2	M-17.2 fonctions relatives aux jeunes prévues aux paragraphe 1° et 2° de l'article 4.1	Loi sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine
3	M-30 à l'exception des sections II, III.1 et III.2	Loi sur le ministère du Conseil exécutif M-30, r. 1 Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics M-30, r.2 Règlement sur la signature de certains documents du ministère du Conseil exécutif
4	M-34	Loi sur les ministères
5	O-7.01	Loi sur l'Ordre national du Québec
		O-7.01, r.1 Règlement sur les insignes de l'Ordre national du Québec

**Lois dont l'application est confiée au ministre délégué aux Affaires
intergouvernementales canadiennes, à la Francophonie canadienne et à la
Gouvernance souverainiste**

Alpha		Titre des lois et des règlements
1	C-7.1	Loi sur le Centre de la francophonie des Amériques
2	E-20.2	Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec
3	M-30 section II	Loi sur le ministère du Conseil exécutif

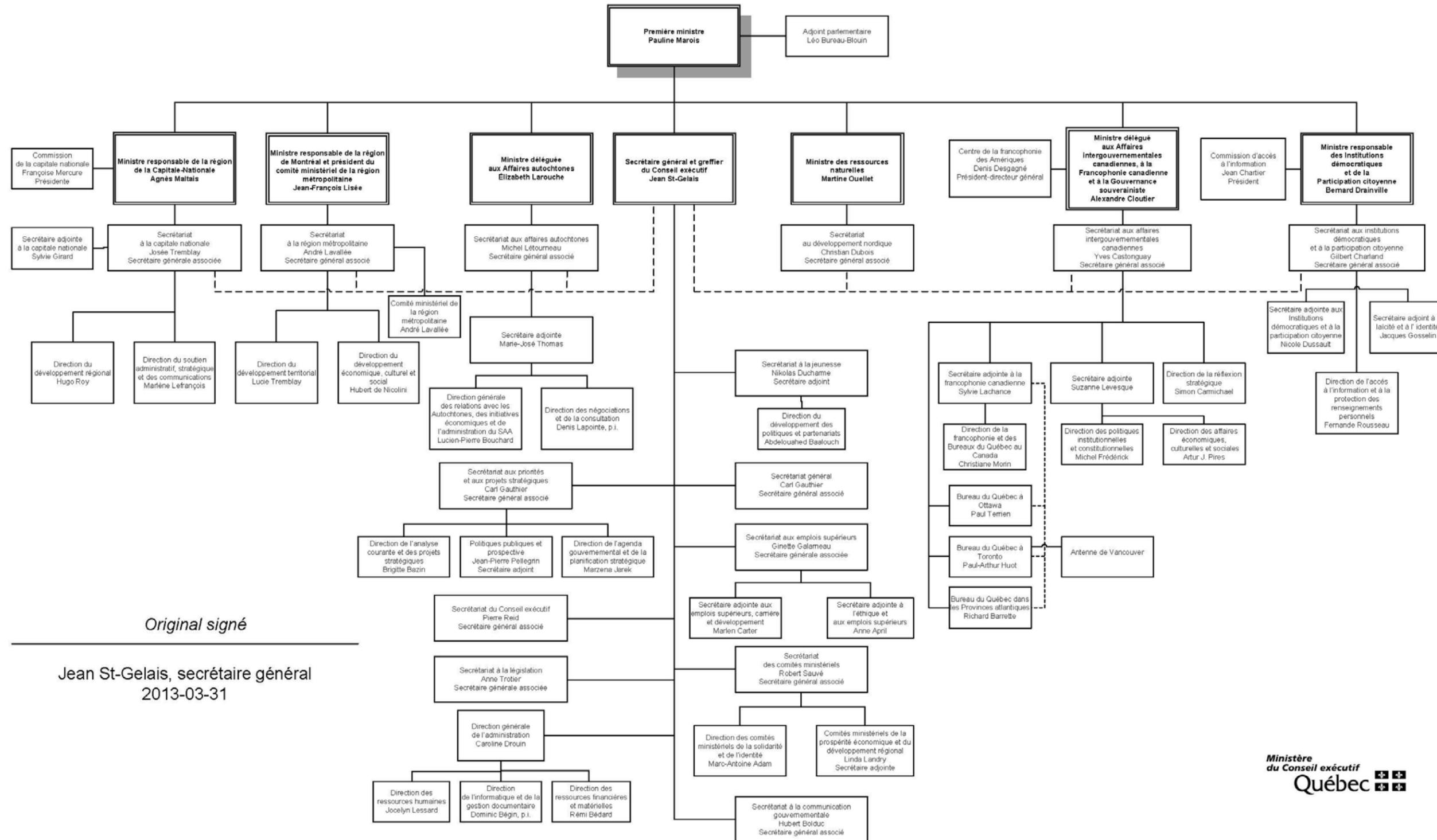
**Lois et règlements dont l'application est confiée au ministre responsable des
Institutions démocratiques
et de la Participation citoyenne**

Alpha		Titre des lois et des règlements
1	A-2.1	Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
		A-2.1, r.1 Code de déontologie des membres de la Commission d'accès à l'information
		A-2.1, r.2 Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels
		A-2.1, r.3 Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels
		A-2.1, r.4 Règlement sur les organismes publics tenus de refuser de confirmer l'existence et de donner communication de certains renseignements
		A-2.1, r.5 Règlement sur la procédure de sélection de personnes aptes à être nommées membres de la Commission d'accès à l'information
		A-2.1, r.6 Règles de preuve et de procédure de la Commission d'accès à l'information
2	P-39.1	Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé

**Lois dont l'application est confiée
à la ministre déléguée aux Affaires autochtones**

Alpha		Titre des lois et des règlements
1	A-6.1	Loi sur l'Administration régionale crie
2	C-59.1	Loi sur le Conseil régional de zone de la Baie-James
3	M-30 section III.2	Loi sur le ministère du Conseil exécutif
4	S-10.1	Loi sur la Société de développement des Naskapis
5	S-18.1	Loi sur la Société Makivik

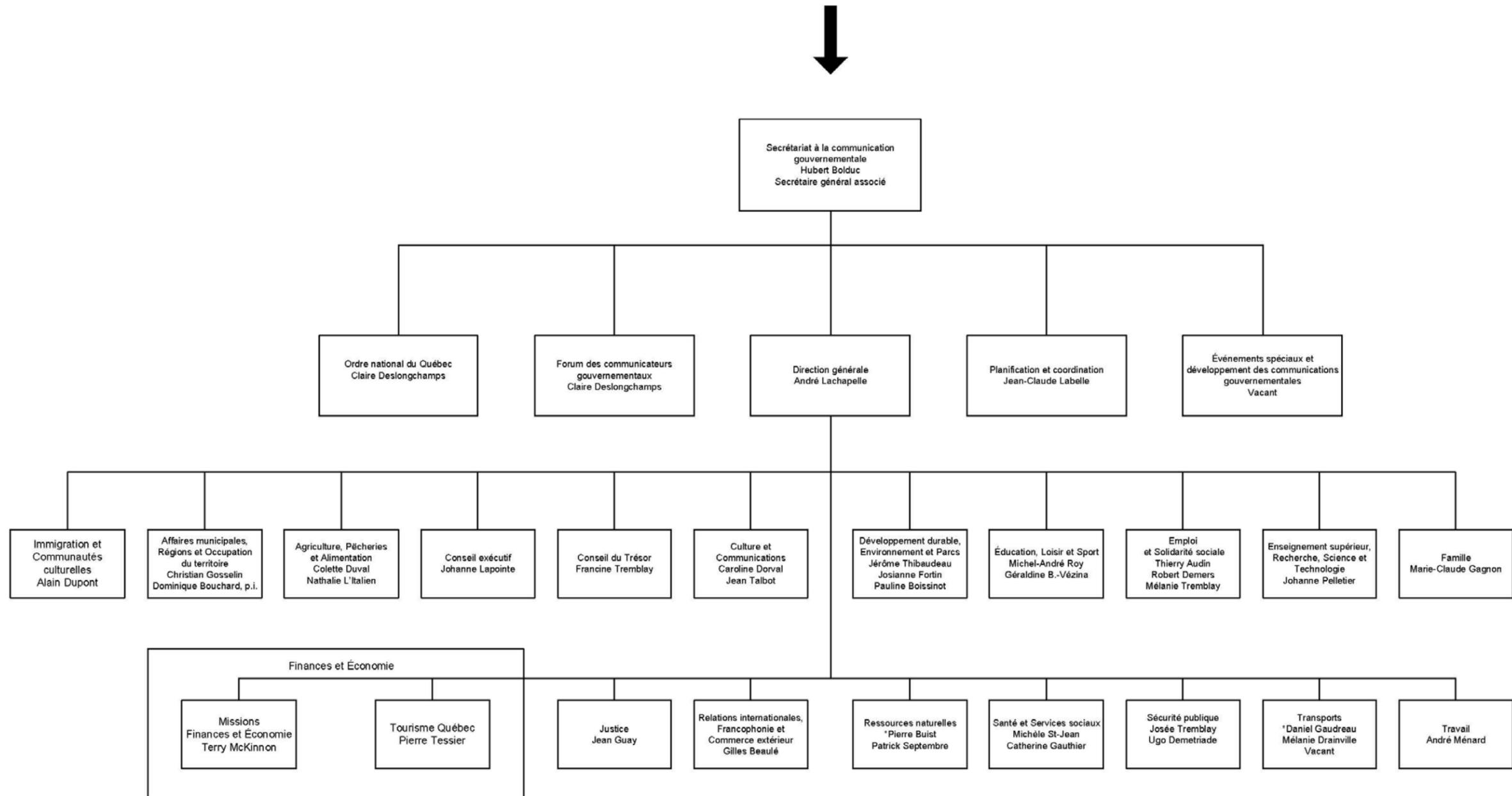
Annexe 3 – Organigramme du ministère du Conseil exécutif au 31 mars 2013



Original signé

Jean St-Gelais, secrétaire général
2013-03-31

Voir page 2



* coordonnateur

www.ince.gouv.qc.ca